

THÈSE

PRESENTÉE

A L'UNIVERSITÉ DE PARIS I — Panthéon-Sorbonne

POUR OBTENIR

LE GRADE DE DOCTEUR DE TROISIÈME CYCLE

Sciences Economiques

par

Jean Yves WEIGEL

MODE DE MIGRATION ET SYSTÈME
DE PRODUCTION SONINKÉ (Sénégal)

Soutenue le 15 Octobre 1979 devant la Commission d'examen

MM. Ph. HUGON

Président

J.L. BOUTILLIER

C.I. MEILLASSOUX

} Examineurs

T H E S E

PRESENTEE

A L'UNIVERSITE DE PARIS I - Panthéon-Sorbonne

I.E.D.E.S.

POUR OBTENIR

LE GRADE DE DOCTEUR DE TROISIEME CYCLE

Sciences Economiques

Par

Jean Yves WEIGEL

MODE DE MIGRATION ET SYSTEME
DE PRODUCTION SONINKE (Sénégal)

Soutenue le 15 Octobre 1979 devant la Commission d'examen

MM. Ph. HUGON

Président

J.L. BOUTILLIER }
C.I. MEILLASSOUX }

Examineurs

La faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Avant - propos

. La présentation de ce document est le résultat d'une réflexion élaborée à partir d'un travail de terrain menée dans le cadre de l'ORSTOM, commencé en février 1977 et qui se poursuit actuellement ; le travail de terrain ayant pris la forme de monographies villageoises, réalisées dans deux villages soninke et un village halpulaar, et d'enquêtes ponctuelles menées à Dakar dans les foyers de migrants.

La zone d'implantation soninke au Sénégal s'étend principalement sur l'arrondissement d'Ololdou (Département de Bakel) et de Seme (Département de Matam) : elle est caractérisée par une migration très importante, surtout à destination de la France, et l'introduction très récente de cultures irriguées à la suite d'initiatives paysannes et de la SAED (Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta).

Le blocage de la migration vers la France, effectif depuis 1975 et la nécessité d'un accroissement de la production locale pour éviter les déficits céréaliers qu'a connus cette région au cours de la séquence sèche actuelle, justifiaient une réactualisation des flux migratoires, l'étude de leurs modalités et de leurs conséquences sur la production, la consommation et l'accumulation. Cette problématique permettant de percevoir l'organisation de cette société et ses transformations internes en référence à son histoire.

. Brièvement, les principales sources bibliographiques nous ont été fournies par les travaux d'Abdoulaye Bathily relatifs à l'histoire du Gadyaga et en particulier de la zone d'implantation actuelle des Soninko du Sénégal (1), par ceux de la C INAM-SERESA et de la MISOES relatifs à l'état de l'économie locale en 1958 (2), par l'étude des flux migratoires

(1) A. Bathily : "Imperialism and colonial expansion in Senegal in the nineteenth century with particular reference to the economic, social and political developments of the kingdom of Gadyaga (Galam)". Ph. D. University of Firmingham. 1975.

(2) C INAM-SERESA : "Analyse de la sous zone sarakole". 1959.
MISOES : "La Moyenne Vallée du Sénégal". 1962.

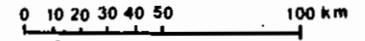
soninke de F. Kane et A. Lericollais (1) et évidemment par les travaux de C. Meillassoux, de E. Pollet et G. Winter qui ont traité à l'organisation sociale de la société soninke du Mali (2).

• Nous voudrions remercier plus particulièrement : J. Charmes pour nous avoir intéressé à un travail de terrain, J.L. Boutillier et J. Roch pour leurs conseils avisés et Ph. Hugon pour les commentaires qu'il a bien voulu faire sur ce travail. Quant à la collaboration technique de Boubacar Soumaré et d'Aboubacry Thioub, elle fut la condition nécessaire à l'accomplissement de ce travail.

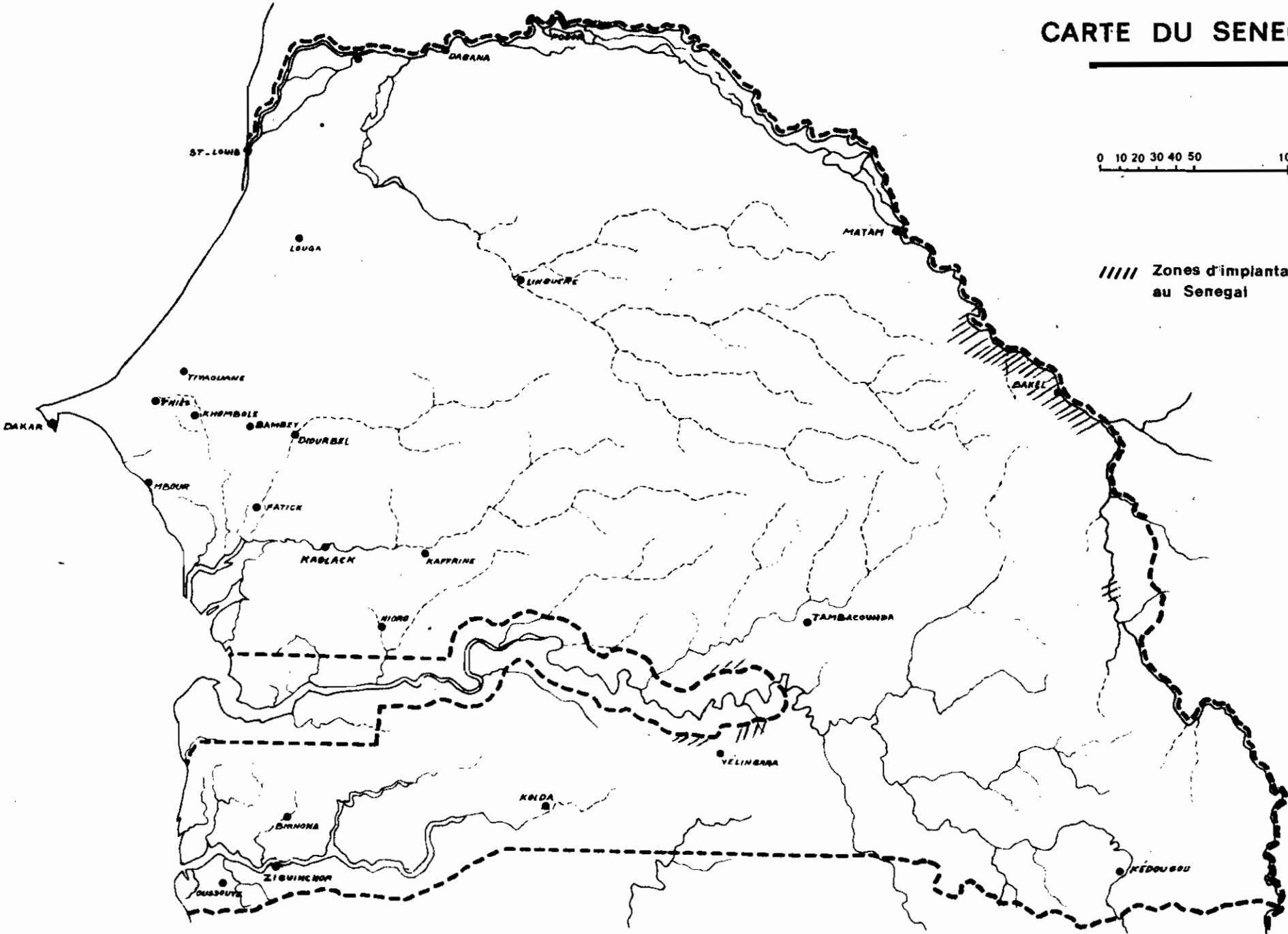
(1) F. Kane et A. Lericollais : "L'émigration en pays soninke". 1975.

(2) E. Pollet et G. Winter : "La Société Soninke (Dyahumu, Mali)". 1971.

CARTE DU SENEGAL



//// Zones d'implantation Soninke au Senegal



INTRODUCTION

• Le morcellement géographique et politique de la société soninke, à la suite des différentes migrations effectuées par ce peuple depuis la décadence du royaume de Wagadu, donne à cette société son caractère hétérogène qui explique le peu d'intérêt qu'on portait jusqu'à ces dernières années à cet ensemble imparfaitement unifié, difficile à saisir dans son ensemble puisque morcelé entre plusieurs états, plusieurs implantations et "terrains" disparates.

- Morcellement géographique que soulignent Pollet et Winter (1) dont l'ouvrage reste une somme de références. Pour eux, l'implantation actuelle des soninke est celle qui prévalait sans doute dès le XIII^e siècle. Ils distinguent trois régions d'implantation compactes par leur peuplement : la partie occidentale avec le Gadyaga (Sénégal et Mali), le Guidimakha (Mauritanie et Mali) le Diombokho, le Dyahunu, le Gidyume, le Kenyareme, le Tiringa et le Soroma (Mali), la partie centrale avec le Kingi et la partie orientale avec le Bakhumu et le Wagadu (Mali).

Notre étude porte sur la région occidentale et plus précisément sur l'Haïre qui est une entité géopolitique groupant sept villages de la région de Waounde et qui peut être présentée comme une province limitrophe du Gadyaga (cf. cartes

- Morcellement politique concrétisé par des entités qui même si elles appartiennent à des ensembles plus vastes, comme c'est le cas pour l'Haïre, exercent à la suite de pactes passés entre familles aristocratiques régnantes (comme celui passé entre les familles Soumare et Bathily) une relative indépendance. D'autant plus que ces ensembles ont connu une existence éphémère en proie qu'ils étaient aux rivalités permanentes des familles aristocratiques dont le résultat marquant pour l'ensemble qui nous concerne (Gadyaga) fut son démembrement entre deux provinces, Kamera et Goye, après une sanglante guerre civile (de 1833 à 1938) (2).

(1) Pollet et Winter. "La société soninke, Dyahunu Mali" page 33.

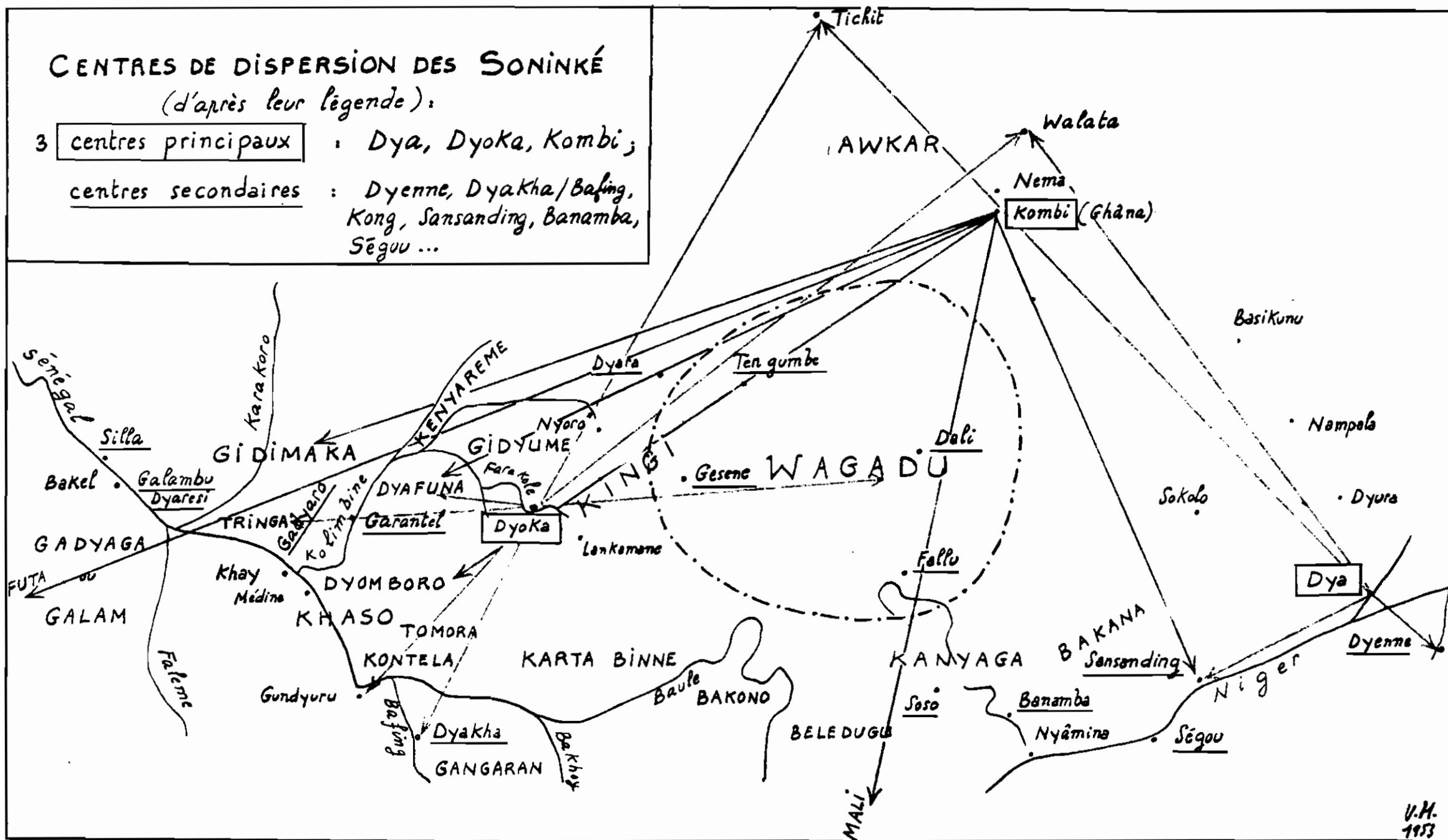
(2) A. Bathily. "Impérialism and colonial expansion in Senegal ..."
Thèse. page 4.

CENTRES DE DISPERSION DES SONINKÉ

(d'après leur légende):

3 centres principaux : Dya, Dyoka, Kombi;

centres secondaires : Dyenne, Dyakha/Bafing, Kong, Sansanding, Banamba, Ségou ...



La dispersion géographique et le manque d'unification politique renvoient à l'histoire de cette société caractérisée par son ouverture envers les sociétés voisines, ouverture matérialisée par des flux d'échanges très anciens, et qui eut entre autres effets, à la suite de migrations commerçantes, la constitution d'ilots d'occupation moins compacts que ceux précédemment décrits (Gambie, Casamance, Côte d'Ivoire, ...) et des rivalités suscitées par la répartition des richesses obtenues par le commerce (1).

C'est l'importance de cette ouverture sur l'extérieur de la société soninke, en proie à l'influence de divers impérialismes (islamique et européen), qui entraîna par ailleurs des transformations sur l'organisation sociale et économique (2), qui permet à Constant Hamès (3) d'employer le terme **bâtard** pour caractériser la société dans une optique d'ethnologie classique. La société apparaît comme le contraire d'un monde clos, nécessitant par là une analyse en terme d'évolution de la formation socio-économique, ce que d'après Hamès ne pratiquait pas l'ethnologie classique, défaillance méthodologique qui explique la sous-exploitation des "terrains" soninke.

. Dès le début de l'enquête apparaissait l'importance de la masse monétaire manipulée dans les villages en contradiction apparente avec le faible niveau des forces productives. Dès lors, expliquer des comportements économiques impliquait de saisir les mécanismes de la stérilisation monétaire, son importance quant à la reproduction actuelle et passée du système économique local. Alors que l'emploi de cette masse monétaire, presque en totalité alimentée par les revenus migratoires, et sa stérilisation partielle sont l'objet de notre étude, ils font référence à des modalités traditionnelles de circulation des biens ou monétaire à l'intérieur de la société et à des échanges.

(1) A. Bathily. "Impérialism ..." Thèse. Conclusion.

(2) Principalement la désorganisation du système productif avec l'émancipation des esclaves. Cf. Législation de 1905.

(3) C. Hamès. Revue Française de sociologie p. 295.

Les modalités de circulation des biens et ces échanges ont évolués sous le coup des transformations de la société dont les plus radicales ont été induites par la conquête coloniale (1). Néanmoins la persistance de ces modalités (2) d'avant la conquête coloniale nécessite de revenir sur leur fonction vis à vis de l'organisation socio-économique.

- Les modalités de circulation des biens (mais aussi les quelques échanges à l'intérieur de la société) s'effectuaient selon des réseaux de parenté et d'alliance, selon des relations de clientèle et de dépendance statutaire, ce qui constituait des sphères de circulation à l'intérieur desquelles les biens non convertibles d'une sphère à l'autre avaient un contenu social comparable. Ces modalités reflétaient donc un ensemble de rapports sociaux et tendaient à les reproduire.

- Quant aux échanges extérieurs, par l'acquisition de biens, contrôlés par les cadets ou les artisans par exemple, ils risquaient de perturber le système de circulation hiérarchisé. Présenter la fonction des échanges extérieurs, reproduction ou dissolution de l'organisation socio-économique, nécessite d'exposer les formes de l'échange et ses conséquences sur le mode de production local d'avant la conquête coloniale.

Curtin (3) souligne l'ancienneté et l'importance des flux d'échanges réalisés par les commerçants soninke (clerical-commercial communities), déjà bien avant le XVIème. De par sa situation géographique, au point de jonction des différentes routes commerciales de l'Est, du Nord et du Sud et au point de transbordement du commerce fluvial sur le Fleuve Sénégal, la dispora dyula du Gadyaga contrôlait une part

(1) Cf. Chapitre "Evolution de l'économie régionale et des flux migratoires".

(2) Nous retenons comme définition de l'échange celle de Meillassoux (1972) : Les différents modes de transferts de bien et services exécutés en contrepartie et en équivalence les uns des autres.

(3) P.D. Curtin "Economic Change in precolonial Africa" pages 68 et suiv.

importante du trafic. C'est ce qu'atteste l'importance des villes maraboutiques du Gadyaga (Diawara, Yelingara, **Manael, Kungani**) (1), souvent distinctes des villes dirigées par l'aristocratie guerrière (Tiabou au Gadyaga) et composant avec ces dernières, quitte à leur verser une taxe (usum) pour chaque transaction importante.

La communauté commerçante du Gadyaga s'organisait de manière à réaliser un bénéfice marchand, à acquérir des valeurs d'échange même si ces échanges se faisaient le plus souvent par troc jusqu'au XIXème ; elle maîtrisait un flux continu d'échanges, différent des expéditions anciennes dont le but était l'acquisition de valeurs d'usage par un échange immédiat.

Le développement des échanges marchands devait entraîner au niveau politique, d'une part un réaménagement des rapports entre les lignages aristocratiques et maraboutiques, d'autre part une rivalité au sein même du lignage dominant (Bathily) pour la répartition des richesses obtenues par prélèvement de taxes sur le commerce. Cette rivalité devait déboucher sur le démembrement du Gadyaga en Goy et Kamera (1838) favorisant ainsi la conquête coloniale.

Mais une conséquence importante de l'accroissement des échanges marchands fut le développement du système d'exploitation de la classeservile par la classe dominante en généralisant l'esclavage au Gadyaga (2). Phénomène de transformation des rapports de production observé également à Gumbu du Sahel (3) par lequel est extorqué à l'esclave une rente en travail directement quand celui-ci est intégré au groupe de travail ou une rente en produits dans le cas de l'allocation d'une parcelle par le noble, ce qui était le cas dans la zone que nous avons étudiée (4). Cependant, bien que producteurs potentiels de marchandises, comme les captifs tisserands au Gadyaga (5), l'insertion de l'esclave

(1) A. Bathily "L'ancien soninke du Gadyaga". Bu. IFAN, sér. B. T. XXXI, Janv. 1969.

(2) A. Bathily "Imperialism ..." Thèse. conclusion

(3) C. Meillassoux "L'esclavage en Afrique précoloniale" pages 232 à 235.

(4) Cf. Chapitre "Organisation foncière" "Rapports sociaux de production".

(5) A.N.S 2 G 452.

dans la production marchande est relative puisque celui-ci apparaît comme étant plus intégré au groupe domestique en vue de la production de subsistance et dépendant d'un maître qui exerce un contrôle direct quant à sa reproduction, que producteur de marchandises. La nature de l'insertion de l'esclave à l'économie domestique et les liens très personnalisés avec son noble (hore) indique qu'il n'y avait pas de réalisation d'un marché du travail.

Ainsi le développement des échanges marchands et son corollaire, celui du système d'exploitation de la main d'oeuvre servile, n'a pas entraîné la généralisation d'une économie de marché au sein de laquelle il y aurait eu une division du travail entre producteurs et une libre circulation des produits (même si quelques produits étaient mis en commerce comme les tissages), ce qui aurait transformé radicalement les modes de redistribution des produits.

. Cette résistance aux perturbations induites par l'accroissement des échanges, qui auraient pu modifier les rapports sociaux, s'explique par la stérilisation du capital marchand, par la ponction par la classe dominante d'une partie des produits du commerce, par la réduction sociale des artisans par les lignages nobles.

- La spécificité du procès de travail des artisans (nyakhama), individualisé et caractérisé par l'accessibilité du moyen de travail le plus souvent rudimentaire, par un temps de production n'excédant pas le temps de travail et enfin par la production de biens facilement échangeables, leur conférait une supériorité sur les agriculteurs, capable, comme le soulignent Pollet et Winter (1), de remettre en cause la hiérarchisation de la société. Cependant la soumission de la part des artisans à des rapports de clientèle, l'inaccessibilité à un statut noble par des règles d'endogamie, dissolvaient leur pouvoir potentiel de remise en cause de la hiérarchie.

(1) Pollet et Winter "La société soninke . . ." page 522.

- Quant à la ponction opérée par la classe dominante sur les communautés commerçantes, elle dépendait de pactes passés entre les Bathily et lignages maraboutiques comme les Sakho de Diawara ou les Ba de Yelingara (1). Ces communautés commerçantes pouvaient être spatialement distinctes des lignages militaires comme à Lani (2). Les rivalités nées de ces ponctions, ainsi que le caractère transitoire de la plupart des pactes passés en matière de commerce avec les Bathily, indiquent que le Gadyaga apparaissait plus comme une confédération de clans que comme un ensemble homogène stable.

- Enfin la stérilisation du capital marchand, par des pratiques ostentatoires et une thésaurisation en vue de la régularisation de rapports matrimoniaux, avait pour but de le soustraire à des fins productives. L'accumulation en vue de l'acquisition de biens matrimoniaux et du paiement de la dot était rendue nécessaire par le contrôle des aînés sur les femmes pubères, par l'existence de règles d'alliances matrimoniales et d'endogamie. Les pratiques ostentatoires permettaient la dissolution du capital accumulé et la réduction d'un pouvoir potentiel. Elles reproduisaient le système social, en affirmant par exemple la renommée d'un individu du lignage par l'intermédiaire des griots (3) qui eux-mêmes étant castés ne pouvaient utiliser à des fins politiques les biens reçus. Au Gadyaga la monétarisation de la dot qui se substitua progressivement aux biens matrimoniaux, fut précoce par suite de l'ancienneté des migrations. La permanence des revenus migratoires, variant avec les types successifs de migrations, explique l'inflation progressive de la dot et des circuits cérémoniels ainsi que les sommes astronomiques observables aujourd'hui détournées de fins directement ou indirectement productives (4).

(1) P.D. Curtin "Economic change in precolonial Africa" page 73.

(2) Idem p. 74.

(3) C. Meillassoux "Terrains et Théories". pages 165 à 168.

(4) Cf. Chapitre "Niveaux d'accumulation".

. La production d'excédents, arachides et coton principalement, attestait la prospérité du Gadyaga à la veille de la conquête coloniale (1) ; elle faisait déborder l'économie locale de la sphère d'autosubsistance et réaliser des profits aux dyula par la commercialisation de ces excédents produits en grande partie par les captifs ainsi que par la vente de ceux-ci. Après la conquête coloniale l'émancipation relative des captifs et l'interdiction de leur commercialisation, l'imposition et le déplacement du pôle d'activité économique vers le Bassin Arachidier, entraînèrent le déclin progressif de l'économie locale et une migration importante.

L'importance des excédents et des bénéfices commerciaux puis plus tard des revenus migratoires rend nécessaire l'exposé de leur utilisation et redistribution. A ce sujet, les pratiques ostentatoires et de thésaurisation sont au centre de cet exposé puisqu'elles reproduisent l'organisation sociale inégalitaire en affirmant des statuts et en réduisant un pouvoir potentiel obtenu par l'acquisition de richesses. Mais ces pratiques n'ont pas comme seule fonction de reproduire des rapports de production, un faible degré de développement des forces productives, une hiérarchie basée sur la parenté et les castes, qui seraient les caractéristiques d'une société stable avant tout d'autosubsistance, même si l'économie locale n'était pas réduite à une sphère d'autosubsistance. L'actualité de ces pratiques, alors que les conditions de production et la hiérarchie ont été modifiés à la suite de la conquête coloniale, indique que celles-ci sont le signe d'une idéologie encore dominante. En nécessitant une accumulation permanente qui a été recherchée en dehors du cadre régional à la suite de la paupérisation de l'économie locale, elles expliquent le propension à migrer très élevée et spécifique aux Soninko du Gadyaga, ainsi que l'idéologie migratoire très vivante.

Reconnaître aux pratiques de thésaurisation et d'ostentation une simple fonction de reproduction de l'organisation socio-économique alors qu'elles sont également vecteurs de transformation, relève d'une déformation ethnologisante. Cette déformation qui se nourrit de l'observation de formes d'organisation de la production, survivances de l'ancien

(1) A. Bathily "Imperialism ...", page 45.

mode de production, tend à conclure à la stabilité du système (conclusion légitimante) et à sous-estimer l'extraversion et l'intégration de la formation économique et sociale ; sous-estimation qui peut s'appliquer à la mesure des flux migratoires, du déficit vivrier et de la monétarisation de l'économie.

• Aujourd'hui ces pratiques de thésaurisation et d'ostentation sont concrétisées par exemple par l'achat de bétail et de bijoux dans un cas, par un type de dépenses alimentaires et l'importance des sommes dépensées lors des mariages ou allouées aux griots dans l'autre cas. A celles-ci s'ajoutent des pratiques d'investissement qui obéissent au principe de rentabilité du capital : c'est ce qu'attestent l'importance des investissements immobiliers à Dakar et dans une bien moindre mesure l'achat de matériel agricole (1).

Ces investissements ont été et sont rendus possibles par la migration d'hommes actifs principalement à destination de la France. En effet, bien que cette migration serve avant tout à combler le déficit vivrier, elle permet de dégager des surplus qui peuvent être utilisés en vue de l'obtention de profits ou de bénéfices commerciaux. L'importance et la spécificité de la migration des Soninko du Sénégal conduisent donc à une conclusion différente de celle de Pollet et Winter à propos de la conception de la richesse : celle-ci a changé et désormais la propriété de la richesse peut précéder l'obtention d'un statut, même si ce dernier phénomène n'est pas fréquent. C'est évidemment la paupérisation de l'économie locale, non seulement avec la disparition des excédents agricoles mais avec l'existence d'un déficit vivrier important, et la généralisation de la migration qui ont modifié la conception de la richesse qui n'est plus uniquement saisie comme un moyen de prestige qui ferait apprécier les biens non en fonction de leur valeur marchande mais sous l'angle de l'ostentation.

(1) Cf. Chapitre "Niveaux d'accumulation".

Historiquement les migrations modernes des Soninko du Sénégal trouvent leur source dans l'imposition des populations après la conquête coloniale. Cette recherche forcée du numéraire entraîna la mobilisation d'une force de travail, voulue par le colonisateur, en dehors du cadre régional principalement en vue du travail saisonnier de l'arachide en Gambie et dans le Bassin Arachidier, mais également pour la construction des chemins de fer (Dakar-Saint Louis, Dakar-Niger) et la marine marchande. Cette mobilisation, si elle contribua au développement de l'arachide puisqu'elle permettait un apport de main d'oeuvre saisonnier, entraîna la paupérisation de l'économie locale désormais extravertie et caractérisée par le déclin des productions artisanales et l'importation massive de produits manufacturés (1).

Le Gadyaga devait connaître une espèce de spécialisation régionale qui était celle de l'émigration temporaire de ses classes d'âge actives, phénomène qui devait s'accompagner du maintien de ses structures agricoles traditionnelles. Après le tournant des années 1960, caractérisé par l'accroissement des flux à destination de la France, les migrants sont désormais insérés à la fois dans le mode de production capitaliste dans la mesure où ils ont un emploi rémunéré et dans un mode de production domestique (2).

Le maintien du secteur de production traditionnel permet au pays d'accueil de ne pas prendre en compte tout un ensemble de charges sociales et est la condition des bas salaires versés à la main d'oeuvre migrante (particulièrement dans la marine marchande).

(1) Cf. Chapitre "Aperçu sur l'évolution de l'économie régionale et des flux migratoires".

(2) Concept employé à la suite de Sahlins par Meillassoux.

. L'analyse des conséquences de l'insertion dans deux secteurs de production, traditionnel et capitaliste, nécessite de caractériser l'organisation socio-économique du Gadyaga.

Dans ce but, une analyse en terme de mode de production est proposée : il s'agit de déterminer dans quelle mesure un tel outil conceptuel est applicable à la société qui nous intéresse en fonction des connaissances que nous en avons.

- Samir Amin, en définissant le mode de production tributaire (1), souligne la dominance de la superstructure (idéologies religieuses ou de la parenté), première conséquence de la domination de la valeur d'usage dans une société qui ne connaît que des transferts ou des échanges non marchands en particulier du surproduit extrait, par des moyens non économiques (le producteur n'étant pas séparé de ses moyens de production), qui aurait la nature d'un tribut.

- P.P. Rey reprenant la définition de Levi-Strauss entre deux types de société, dysharmonique (matrilinéaire et patrilocale) et harmonique (patrilinéaire et patrilocale) définit un mode de production lignager (3) par un rapport de production discriminant défini lui même par l'extorsion d'un surproduit, sous forme de biens de prestige, par un groupe lignager qui contrôle le procès de reproduction par l'échange de femmes et la circulation de "camarades d'échange", à un groupe local qui contrôle le procès de production immédiat. La destruction ou la consommation ostentatoire du surproduit sert de résolution aux contradictions entre les deux groupes (confondus dans la société harmonique comme celle sur laquelle porte notre étude).

(1) Le schéma de Meillassoux s'appliquant au travailleur qui serait "employé dans le secteur capitaliste pour une période plus longue que la saison morte" peut être reproduit pour l'ensemble des émigrants du Gadyaga. Nous en discuterons dans la suite de l'exposé en fonction des études que nous avons menées relatives au type de migration actuel, aux conditions de production du secteur domestique, aux transferts entre les deux secteurs de production.

En retenant ce schéma (Femmes, greniers, capitaux, page 171), il y'a transfert du secteur domestique au secteur capitaliste au prorata de l'âge du migrant et de sa durée d'emploi dans le secteur capitaliste :

- de la valeur marchande des subsistances au lieu de l'emploi investie par ses ascendants dans sa production comme producteur de force de travail

- de la valeur marchande des subsistances consommées par le travailleur pendant ses périodes d'inemploi passées dans le secteur domestique (chômage, maladie, incapacité).

- de sa retraite qui sera assurée par son propre travail ou celui de ses proches.

(2) S. Amin : "A quoi sert la réflexion sur les sociétés précapitalistes ?" IDEP, nov. 1976.

(3) P.P. Rey : "Sur le mode de production" CERM, Mai 1969.

L'importance des rapports de reproduction est ainsi affirmée : en particulier pour l'étude des sociétés soudanaises dans lesquelles existe une régence draconienne de la reproduction physique des individus concrétisée par des pratiques d'endogamie ; même si le contrôle social qui passait par la maîtrise des rapports de reproduction est remplacé progressivement par un système de contrôle qui passe par l'appropriation des moyens de production.

En retenant la définition du mode de production donné par Meillassoux (1) nous rejetons une analyse en terme de mode de production puisque notre étude n'inclut pas celle des rapports de reproduction, d'autant plus que la méconnaissance des rapports sociaux de production en pays soninke au Sénégal contribuait à l'abandon d'une analyse en terme de mode de production.

C'est en terme de système de production analysé comme un mode de combinaison, entre terre, force et moyens de travail, dépendant de l'organisation sociale et économique et des contraintes écologiques évolutives, que se fera l'exposé de nos recherches.

Ce système de production a évidemment été transformé par la généralisation de la migration. Celle-ci, dont la cause doit être cherchée dans l'impact de la politique coloniale sur la société soninke du Gadyaga, est devenue un phénomène auto-entretenu qui a eu des conséquences particulières sur le système de production, mais également par l'importance des revenus migratoires, sur les modalités et les niveaux de consommation et d'accumulation. L'extraversion de l'économie régionale rend cette dernière particulièrement vulnérable à un blocage des flux migratoires ou à des mesures de développement mal adoptées.

(1) Limite de l'emploi "mode de production" à la désignation de l'ensemble des rapports de production et de reproduction organiquement associés à un niveau donné de développement des forces productives.

Chapitre I. : / Le mode de migration soninke /

A. Présentation historique

1) Introduction historique : évolution des rapports marchands jusqu'au XIX^e

. Au XVII^e ème devait s'imposer la route commerciale débouchant sur les comptoirs européens du Sénégal et de la Gambie dans lesquels étaient échangés les esclaves capturés dans les pays voisins. P.D. Curtin (1) souligne l'importance de la communauté dyula du Gadyaga qui traitait une grande partie de ce commerce négrier, et principalement le rôle des marabouts qui alimentaient en versant une taxe sur les caravanes, nommée usum (2), la base matérielle du pouvoir de la famille régnante des Bathily. Cette activité commerçante importante et diversifiée puisqu'étaient également échangés or, gomme et mil, contrastait avec la faiblesse relative de l'activité des escales de la Moyenne Vallée où mil et gomme principalement faisaient l'objet d'un commerce de troc.

Le retour des Français, permis par la restitution de St. Louis à la France par l'Angleterre, va coïncider avec la mise en place d'un nouveau système commercial quant à son organisation et à son objet. En 1825 est créée la Compagnie Commerciale de Galam, qui regroupe des commerçants Saint-Louisiens ayant désormais le monopole du commerce sur le haut fleuve une moitié de l'année. Bien que le trafic négrier subsista d'une manière camouflée par le système des engagés à temps, c'était l'or, l'ivoire et la gomme qui alimentaient le nouveau commerce de troc des escales. Des accords sont passés avec les autorités locales comme celui passé avec le Tounka (roi) du Gadyaga afin de fixer le montant des taxes à verser aux autorités locales. La répartition des richesses obtenues par le commerce entraînant d'ailleurs des rivalités comme celle qui a fini par déchirer la famille régnante du Gadyaga et dont le résultat fut son démembrement entre Kamera et Goye après une sanglante guerre civile (de 1833 à 1838), division qui devait favoriser la mise en tutelle du pays (3).

(1) "Economic Change in Precolonial Africa".
The University Wisconsin Press. pages 68 à 75.

(2) Terme soninke (Haïre).

(3) Cf. carte page

LE GADIAGA DES
TRADITIONS AVEC
SES PROVINCES
LIMITROPHES.



NOTE: D'après A BATHILY

La libération du commerce avec la disparition de la Compagnie commerciale de Galam va de pair avec la montée de nombreux traitants Saint-Louisiens vers le Haut Fleuve, avec l'espoir de substituer leurs profits à ceux réalisés par la Compagnie. Les tributs, sous forme de "coutumes" institués par divers traités passés avec l'Almany et le Tounka sont de plus en plus une entrave au développement du capital marchand. Les interventions diplomatiques et militaires accentuées à partir de 1854 tendent à supprimer le versement des taxes, affaiblissant par là les bases économiques du pouvoir des classes dirigeantes. Cette politique est exprimée par le gouverneur Protet : "Nous sommes les souverains du fleuve... Nous devons nous affranchir au plus tôt de tout ce qui peut avoir l'apparence d'un tribut prélevé sur le gouvernement ou d'une exaction au commerce" (1).

La fragmentation d'Etats indépendants comme le Fouta, divisé artificiellement en 1859 en Tacro, Lao et Danga ou l'annexion pure et simple du Goye supérieur facilitait la libre exploitation des ressources du pays, en brisant des entités politiques indépendantes. Désormais les traitants fixent eux-mêmes les conditions de l'échange introduisant des produits importés à bas prix qui ruinent l'artisanat local. La résistance des notables à la détérioration des termes de l'échange due à la baisse des cours de la gomme et dans une moindre mesure à la spéculation sur les pièces de guinée, par des mesures protectionnistes telles que prélèvement de taxes, va devenir de plus en plus difficile jusqu'à l'ultime révolte de Mamadou Lamine en 1887.

2) Institution de l'impôt et migrations modernes

Le libre jeu de la circulation des marchandises tant que les partenaires commerciaux étaient indépendants connaissait des limites à l'insertion de la société dans des rapports marchands par l'intervention dans la fixation des termes de l'échange (coutumes) ou un repli sur d'autres circuits commerciaux. L'occupation territoriale et par suite la disparition du prélèvement des taxes va favoriser l'extension du capital

(1) cité par A. Bathily, Bull. IFAN, Tome XXXIV, Janv. 1972 n° 1, dans "La conquête française du Haut Fleuve".

marchand et l'obtention de profits importants permis par les nouvelles conditions commerciales. Cependant, à long terme, c'est l'introduction de l'impôt et donc celle d'une dépense monétaire obligatoire par les autorités coloniales, qui va forcer l'insertion définitive dans les rapports marchands par la mobilisation d'une force de travail qui ira se vendre en dehors du cadre régional.

L'occupation militaire des villages ayant refusé de payer l'impôt (Yafera et Kungani en 1862) révèle, s'il en était besoin, le caractère coercitif de ce mécanisme extra-économique nécessaire, car le capital marchand ne pouvait assurer à lui seul par la circulation des marchandises, la mobilisation de la force de travail, tant que les partenaires des traitants représentaient une force politique. L'institution et la monétarisation progressive de l'impôt vont jouer un rôle déterminant dans ce processus de mobilisation ; directement, quant l'impôt est versé sous forme de travail gratuit dans un cadre régional (postes militaires ou construction du télégraphe), une des formes du versement possible de l'impôt per capita institué en 1862, ou indirectement par nécessité de se procurer le numéraire, forme exclusive du paiement de l'impôt à partir de 1888.

Des crédits sont alloués en vue du financement de travaux dans le Haut Sénégal (budget de la colonie de 1880) en particulier pour la construction du télégraphe de Bakel commencée en 1879 et le début des travaux du Dakar-Niger, (amorce du tronçon malien en 1881). Ces travaux nécessitent une main d'œuvre dont le besoin ira en s'accroissant avec la mise en valeur coloniale dans la première moitié du XX^e. Le travail forcé, dont un rapport de 1936 (1) atteste encore l'existence, cédera le pas à l'offre spontanée de main d'œuvre et à la généralisation de la migration saisonnière, puis de longue durée, au fur et à mesure de l'accroissement du dépeuplement de l'économie locale.

(1) Voir à ce sujet "Migrations et pénétration de l'économie marchande - le Waalo". page 30 à 44 D. Delaunay.

Dès 1878, attestant de ces premières migrations modernes, Berenger-Féraud (1) écrit : "Dans les contrées très fertiles de la Gambie il n'est pas rare de voir des Sarakoles venir en grand nombre à l'époque des semailles pour y cultiver des arachides qu'ils se hâtent de vendre à la récolte, afin de retourner dans leurs pays jusqu'à la saison des semailles suivantes". D'autres emplois ont pu être fournis par des bateaux naviguant le long du fleuve (laptôts) comme l'atteste un rapport de 1888 qui fait état de la présence d'un contingent à St. Louis de laptôts soninke (2).

3) Déclin de l'économie locale et évolution des flux migratoires

• La mobilisation de la force de travail amorcée à la fin du XIX^e surtout en dehors du cadre régional va forcer l'insertion définitive dans la production marchande, insertion qui ne s'est pas réalisée localement par une transformation de l'agriculture locale, par une capitalisation agraire. Cette mobilisation forcée, puis spontanée s'est accompagnée d'un déclin de l'économie régionale dû principalement à l'absence de plus en plus pesante de la force de travail à la suite de l'élargissement des flux migratoires, et à la désorganisation du système productif, enfin à l'abandon de spéculations non concurrentielles.

En effet, le développement des cultures telles que coton et arachide, dont l'implantation dans la région de Bakel était ancienne, manifestait le dynamisme de l'économie locale qui valorisait sur place les captifs, puisque la traite négrière était en voie d'extinction totale. Un rapport de l'administrateur du cercle de Bakel en 1904 fait état de l'industrie locale qui en résulte (3) : "Il y a de nombreux tisserands dans le cercle mais ce ne sont pas des tisserands de profession, ces derniers

(1) J.L. Berenger-Féraud "Etude sur les Soninke". Revue d'anthropologie (1878) cité dans Pollet-Minter, 1971, p. 127 : "La Société Soninke - Dyahumu - (Mali)".

(2) Cité par A. Adams. "Le long voyage des gens du Fleuve" p. 54.

(3) ANS 2G 4 52.

sont assez rares. A Bakel comme dans les deux Goye et le Guidimakha, dans presque toutes les familles, les domestiques mâles savent un peu tisser. Les femmes filent et s'occupent de la teinture". Mais, la culture du coton, encouragée un temps pendant la guerre de Sécession, devait décliner progressivement en rapport avec le développement de la production cotonnière égyptienne. Il en fut de même de la culture d'arachide dont le front se déplace sur l'axe du Dakar-Saint-Louis. Quant à la gomme, les termes de l'échange étaient de plus en plus défavorables aux producteurs locaux.

Bien plus que la désorganisation du système productif qui semble avoir été relative dans la région de Bakel, comme l'attestent les conditions d'émancipation des esclaves dans la région (1) et la permanence de certains rapports serviles jusqu'à aujourd'hui, ce sont les conditions, défavorables du marché, connaissant les coûts de commercialisation et l'aléa des prix sur les marchés de Matam et Bakel, qui concernaient également le Danga voisin (2) :

"Autrefois le Danga fournissait beaucoup d'arachides au commerce du Sénégal mais, depuis la voie ferrée qui relie St. Louis à Dakar, la culture de ce produit a été presque abandonnée en raison du manque de débouchés commerciaux. En effet le Cayor et le Baol fournissent des arachides en abondance et pour ainsi dire sur place. Cela a occasionné une baisse considérable sur le prix de cette graine et vu les frais de transport, le cours n'en est plus suffisamment rémunérateur pour les cultivateurs du fleuve".

Quarante deux ans après Ibrahima Bathily, chef de canton de Goye, regrettant l'activité passée du cercle peut dresser un sombre tableau de l'économie locale : "Le commerce étant mort à Bakel, comme dans toute

(1) Denise Bouche ; "Les villages de liberté en Afrique Noire Française 1887-1910". pages 94 à 96.

(2) ANS 1G 292. 1904. Cercle de Matam.

la Vallée du Fleuve Sénégal, tué par la suppression des convois organisés de nombreux chalands, la suppression des bateaux, le travail intense, les industries locales et les initiatives industrielles et collectives sont devenues inexistantes. Alors les commerçants ont fermé boutique pour s'installer aux escales du Dakar-Niger" (1).

• L'émigration de la force de travail va se faire au profit de deux activités principales : la navigation d'une part, le navétanat d'autre part.

- Après la guerre de 1914-1918, les "laptôts" peuvent élargir leur aire d'engagement. Désormais de nombreux Soninko gagneront la marine de guerre ou la marine marchande et ce jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale où la modernisation freinera ces engagements. Cependant, la part des navigateurs actuels de notre échantillon (10 %) révèle que cette estimation des migrants est toujours actuelle.

A titre d'anecdote, le chef de village de Goumal parti en 1917 revenait définitivement au village en 1947 après 30 ans de navigation entrecoupés de retour au village tous les 4 ans en moyenne pour une période d'un an.

- La deuxième destination tout aussi importante après le déplacement du centre de gravité de la traite sur l'axe Dakar-Niger était le Bassin Arachidier. Le dépouillement des rapports du cercle de Nioro (Soudan) peuplé de Soninko (2) indique un taux de migration de 70 % des jeunes classes d'âge aptes au service, soulignant l'importance à l'époque de ces flux de navétanes soninke ; ces flux furent stoppés après la fermeture de la frontière et, y compris au Sénégal, ont pratiquement disparu vu la faiblesse des rapports obtenus comparativement aux revenus des autres migrations.

(1) "Bakel sous les cendres de l'oubli". A. Bathily, Rapporté par A. Bathily. Bull. IFAN. Tome XXXI. Janv. 69. n° 1.

(2) Réalisé par Pollet et Winter "La Société Soninke - Dyahunu". page 129.

Enfin l'émigration vers d'autres pays d'Afrique, anciennement plus importante qu'à l'heure actuelle, des commerçants soninke (Mali et Côte d'Ivoire principalement) maintenait une tradition ancienne qui, même à l'heure actuelle, se transmet et pourrait compenser les difficultés récentes de l'émigration en France.

A titre d'exemple, 80 % des hommes de notre échantillon de 65 à 69 ans en vie ont migré au moins une fois hors de leur cadre régional (Région du Fleuve). Ainsi l'émigration des Soninko de la région a déjà une histoire avant de connaître un nouvel essor dans les années précédant et suivant l'Indépendance : 35 % des premiers départs dans la période 1956-1977 se sont réalisés en 3 ans (1957-60), inaugurant les départs massifs à destination de la France (1).

(1) Cf. page

Annexe : Présentation historique de l'Haïre

Les Soninko de Dembankane à Goumal (premier village en aval de Wəounde sur la rive gauche) se définissent comme appartenant à une entité géopolitique groupant 7 villages qui sont Dembankane, Wompou, Lobali, Toulel, Wəounde, Goumal, Verma. Le fait que la chefferie est détenue par le clan des Soumare est le trait d'union entre tous ces villages.

Certains auteurs attestent l'existence de l'Haïre et cherchent à en cerner les contours en se penchant sur l'histoire de cette région. C'est le cas surtout d'Ibrahima Bathily, ancien chef de canton de Goye inférieur (1) qui mentionne que l'Haïre serait ce territoire compris entre le marigot de Boffel et celui d'Heli Ama Doumbe. Si on situe précisément le premier, en amont de Dembankane et en aval de Seruka, la situation de second en amont de Diela (2) révèle que la limite nord ouest de ce territoire a du subir quelques fluctuations causées par l'installation de nouveaux migrants en provenance du Guidimakha. En effet l'arrivée progressive de nouveaux émigrants devait entraîner le franchissement du marigot et la création de Wəounde vraisemblablement début XVIII^e, puis du village de Toulel et de Goumal. Un achat de terre (niine xobonte) aux Sebbe kolliabe voisins devait leur assurer la pérennité de l'usage de ces terres de waalo et foonde (3).

Le nom de ce territoire (Haïre signifiant pierre en pulaar) fait référence à l'origine des Soumare et des clans fondateurs qui se définissent comme Haïranko (habitants de l'Haïre), "pulaarisation" du terme soninke Guidimaxanko.

En effet, c'est au cours d'une migration du Guidimakha à la fin du XVII^e siècle, début XVIII^e que, venant des massifs du sud-est mauritanien des réfugiés fondent le village de Wompou et à la suite d'une

(1) Documents d'Ibrahima Diaman Bathily rapportés par A. Bathily. Bull. IFAN XXXI, Janv. 1969. n° 1.

(2) Idem

(3) Cette dernière information a été recueillie auprès de griots de Dembankane et Verma et du chef de village de Goumal (Silmang M. Soumare).

famine traversent le fleuve pour l'actuel Dembankane où la famille régnante Bathily du Gadyaga leur concède ce territoire dont nous avons parlé précédemment, à la suite d'un jonku (pacte de sang). D'une part la détérioration climatique (1), et d'autre part la pression Maure et l'attraction du commerce expliquent ces migrations.

• Historiquement l'Haïre était un territoire à la charnière de l'ancien royaume soninke du Gadyaga et du Fouta dont l'ancienne limite traditionnelle a été reprise à quelques exceptions près, par les autorités coloniales après le démembrement progressif de ces **deux** entités (2) et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours (limite du département de Bakel et de Matam). L'ambiguïté de leur position explique que les Haïranko aient pu prendre parti pour la théocratie du Fouta en particulier lors de la pression de ce dernier jusqu'à Dembankane à la fin XVIII, début XIX et même être redevables de taxes lorsqu'à partir de 1870 l'almamy impose les habitants de l'Haïre et du Guidimakha au nord de Diaguili et de Diogountourou sur la rive droite (3). Avec leur voisins du Gadyaga bien qu'en butte à des rapports de violence camouflés par le pacte passé entre les clans Bathily et Soumare, les Haïranko ont bénéficié d'une relative indépendance face au Tounka (roi) du Gadyaga.

En définitive, malgré le rattachement de l'Haïre au Danga à partir de 1858 puis au département de Matam, les Soninko de l'Haïre n'en ont pas moins gardé leur identité culturelle et leur organisation sociale, et reproduit un système de production et un type de migration spécifique qui les assimilent à leurs congénères de la Haute Vallée.

(1) Ch. Toupet "Etude du milieu physique du massif de l'Assaba ...".

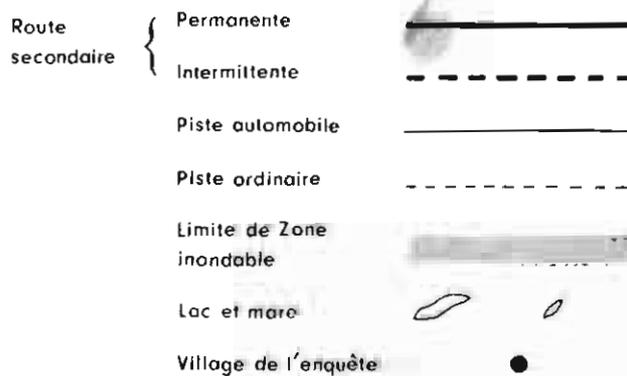
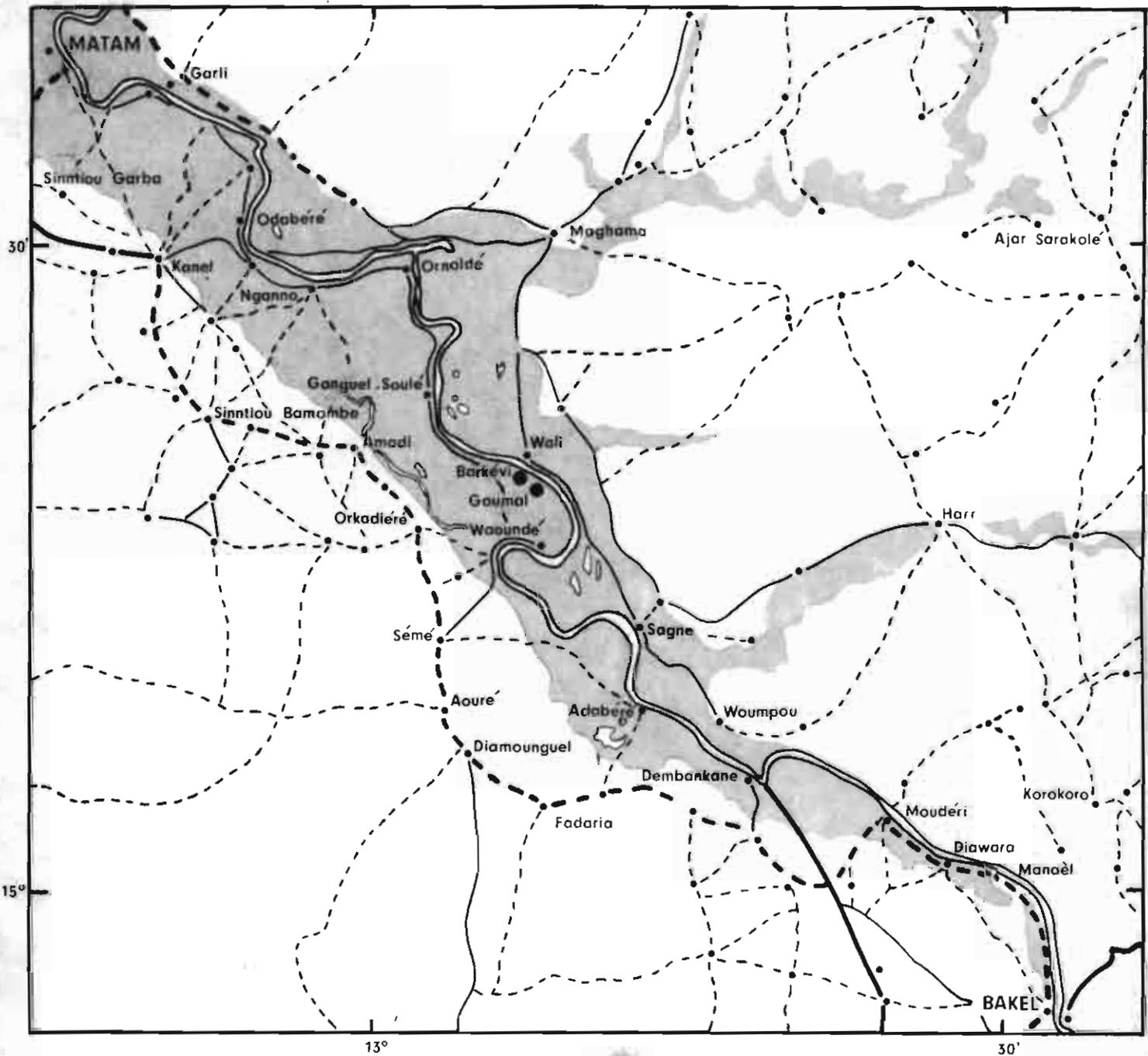
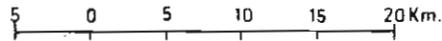
(2) 1858 traité entre le Tounka et la France : annexion de fait du Goye.
1859 démembrement du Fouta.

(3) Communication orale de A. Bathily.

CARTE RÉGIONALE DE LA VALLÉE DU SÉNÉGAL (MATAM - BAKEL)

Source : Service Géographique à DAKAR N 118. : Juillet 1961

Echelle : 1/500 000



B) Analyse quantitative

1) Données générales

• La population soninke de la rive gauche de la Vallée est estimée à 39.300 individus. Elle représente donc % de la population totale de la rive gauche ; elle est concentrée dans le département de Bakel et l'arrondissement de Seme (Département de Matam).

Tableau 1.1. : Estimation de la population sininke de la rive gauche du fleuve (1).

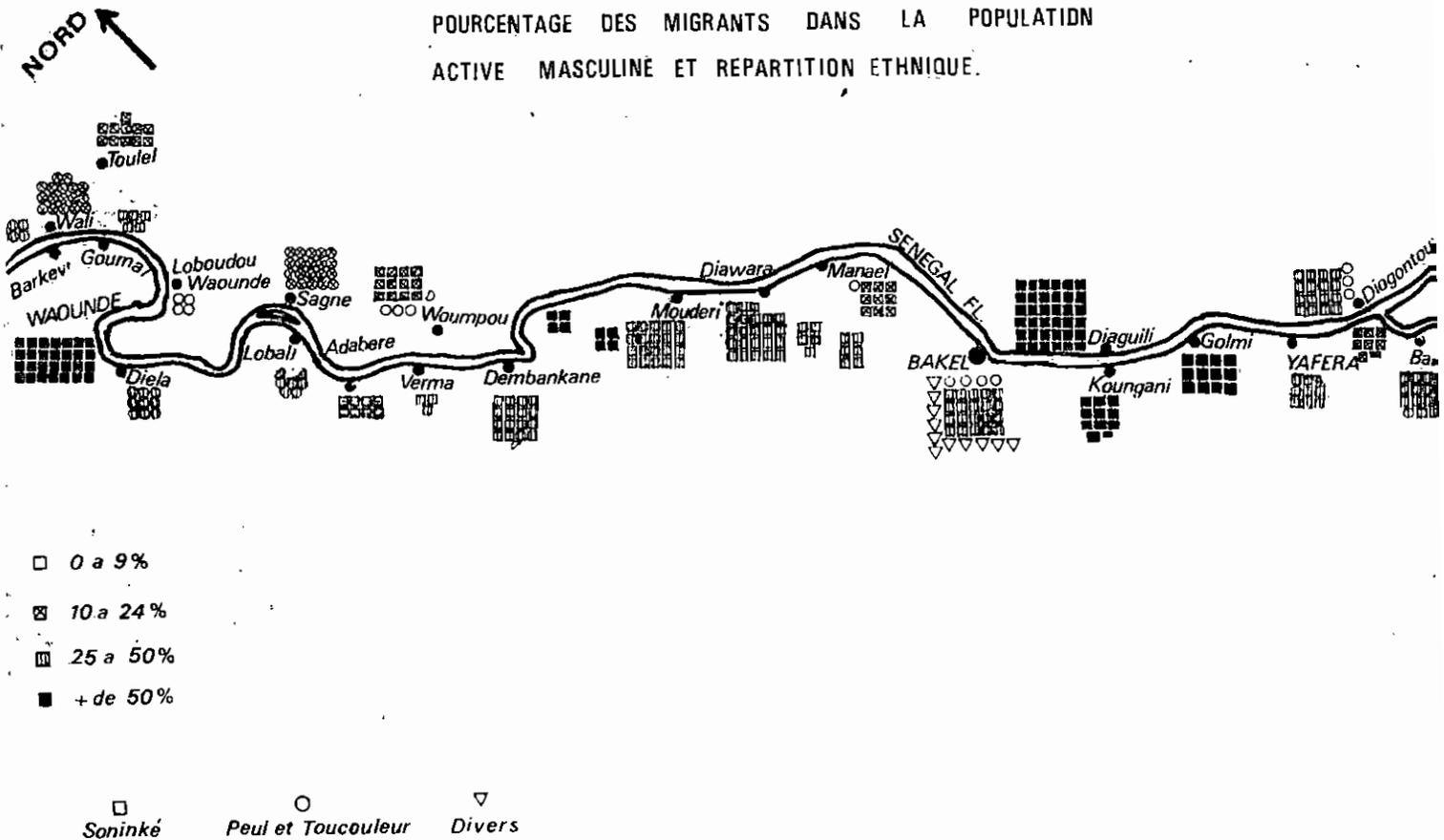
:	:	:	
:	:	:	
:	Bakel	24.700	:
:	:	:	:
:	Matam	12.750	:
:	:	:	:
:	Podor	1.450	:
:	:	:	:
:	Dagana	400	:
:	:	:	:
:	(sans St.Louis)	:	:
:	:	:	:
:	Total	39.300	:
:	:	:	:

• Pour l'ensemble de cette population soninke de la rive gauche, on peut estimer que la migration touche 11 % de la population totale, soit approximativement 4.300 individus.

En effet des enquêtes ponctuelles portant sur une population totale de 4.254 individus indiquent un taux de migration de 11 % (2).

(1) Cf. Etude socio-économique - OMVS. Partie "Démographie". Les estimations ont été faites à partir des données globales du recensement 1976 et des données de Lericollais.

(2) Village de Kunghany, données ENEA (1976-77), de Balou, données OMVS (1978), de Goumal données ORSTOM (1978).



Un symbole représente 100 habitants.
 Un demi symbole représente 50 habitants.

SOURCE: D'après A. LERICOLLAIS.

La carte ci-dessus complétant celle de A. Lericollais (parue dans Cahiers ORSTOM, sér. Sci. Humaines, Vol. XII, n° 2-75) à partir de ses données recueillies en 1972 pour la rive gauche et 1975 pour la rive droite, illustre l'importance de la migration du confluent de la Falémé jusqu'en amont de Waounde. Ne sont pris en compte que les lieux habités de plus de 300 habitants.

- Le taux de migration de l'ensemble de la population active masculine varie entre 30 et 50 % (1) ; la migration féminine étant insignifiante. Les conséquences immédiates de cet état de fait seront une pénurie de force de travail lors des mises en culture et une influence sur le taux de fécondité puisque les migrations sont masculines et de longue durée.

- La destination des ces flux migratoires est avant tout la France : on peut estimer à 73 % le pourcentage d'émigrants en France, soit 3.100 individus (2). Les émigrants soninke en France, originaires de la rive gauche du Sénégal représentent approximativement 7 % du total des émigrés soninke en France (3). Cependant la similitude des caractéristiques de cette migration soninke entre la rive gauche sénégalaise, la rive droite et surtout le cercle de Kayes qui fournit le plus gros contingent permet une généralisation de ces caractéristiques à partir de la population sénégalaise. (4).

- La faiblesse numérique de la population soninke totale ou migrante est en partie compensée par son importance économique due aux revenus migratoires rapatriés, puisque les Soninko ont un taux de revenus rapatriés très nettement supérieurs au taux moyen des immigrants en France (5).

(1) Il est supérieur à celui de la rive droite où les villages soninke riverains de l'Assaba (Département de Selibabi) ont un taux moyen d'émigration inférieur. Cf. Kane et Lericollais. L'émigration en pays soninke. Cahiers ORSTOM, Ser. Sciences Humaines, Vol. XII, n° 2, 1975.

(2) Taux moyen d'émigration en France de 3 villages, couvrant une population de 4.254 individus (Balou, Koungoury, Goumal).

(3) Si l'on reprend la répartition ethnique faite par Dubresson, 64 % d'émigrés africains noirs seraient soninke, et les chiffres du 31/12/74 indiquant un total de 75.000 africains noirs (Immigration et développement économique et social. page 212) sous estimé puisque de nombreux africains noirs n'ont pas besoin de titres de séjour, ayant la nationalité française.

(4) Cf. page 37.

(5) Ainsi que l'indique la comparaison entre les revenus migratoires rapatriés par les Soninko et ceux rapatriés par les autres immigrants en France (Immigration et développement économique et social - page 57).

2) Données comparatives

• Les régions limitrophes du Goye et de l'Haïre connaissent avec des variantes le même type de migration : la composante ethnique de la région de Kayes ou du Guidimakha explique cette similitude ; quant à la zone limitrophe halpulaar jusqu'en amont de Matam (Danga), elle a été gagnée par le type de migration à l'origine proprement soninke.

§ Danga

En effet les taux de migration et les caractéristiques de celle-ci(1) des villages halpulaar en amont de Wali jusqu'à Matam sont les mêmes que ceux en zone soninke. Les enquêtes ponctuelles révèlent cependant quelques différences, quant à la proportion de vieux migrants ou à la durée de vie migratoire qui sont inférieures à celles du pays soninke, signes de l'antériorité des migrations soninke.

Tableau 1.2 : Données sur les migrations du Danga

	Populations	Migrants de travail	Migrants partis avec épouses	Destination des migrants				
				en % selon la migration				
				Dakar	Sénégal	RIM	Autres pays	France
N'Ganno (2)	995	120	22	14	16	-	22	48
Thiali (2)	789	93	11	24	16	-	5	55
Barkevi (3)	534	65	-	8	5	-	4	83

(1) En particulier la polygamie des migrants, les célibataires étant en minorité, qui atteint à N'Ganno 44 % des migrants qui sont en France (M. Fieloux) et la destination des migrants vers la France (66% des migrants d'une population de 2.318 personnes).

(2) Données M. Fieloux, Purdue University USAID Projet West Africa, 1.253.

(3) Données J.Y. Weigel, ORSTOM, 1977-78.

- Une monographie d'un village halpulaar du Danga (Barkevi-Barkatou) nous a permis de saisir la similitude mais aussi les spécificités d'avec la migration soninke.

Pour une population totale de 534 personnes, on relève 65 migrants soit 34 % de la population masculine et 44 % de la population active masculine (1). Ces taux sont très semblables à ceux que nous avons relevés chez les Soninko de Goumal. Il s'agit également de migrations de longue durée à 84 % dirigée vers la France et essentiellement de célibataires ou d'hommes qui partent sans leurs épouses.

Tableau 1.3. Destination des migrants

:		:
:	France	84 %
:	Dakar	8 %
:	Sénégal (2)	4 %
:	Autres pays africains	4 %
:		:

Alors que Dakar reçoit proportionnellement un peu plus de migrants de notre échantillon halpulaar (Barkevi-Barkatou) que soninke (Goumal), l'implantation et la dispersion dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest des Halpulaaren est plus faible que celle de leurs voisins Soninko (il s'agit de la Côte d'Ivoire et du Congo). On retrouve également quelques commerçants en Casamance et trois navétanes dans le Bassin Arachidier.

(1) Pour cet aperçu global, nous avons retenu la norme suivante pour la définition d'un actif masculin, qui tient compte du pourcentage important surtout dans l'échantillon soninke de vieux migrants : de 15 à 64 ans, 1 actif.

(2) Région autre que le Fleuve (Casamance et Bassin Arachidier).

Cependant, quelques différences significatives méritent d'être soulignées, principalement quant à la durée des migrations et à la répartition par groupe d'âge.

En effet, pour un nombre de migrations par groupe d'âge qui est sensiblement le même que celui de notre échantillon soninke la durée de vie migratoire est nettement inférieure : les migrations sont donc de durée nettement plus courte, ce que corrobore la durée de la migration par rang (1). Ainsi, par exemple, pour le groupe d'âge de 25 à 29 ans, la durée moyenne de la première migration est de 4 au lieu de plus de 6 ans, à Goumal et de 2 au lieu de 4 pour la deuxième.

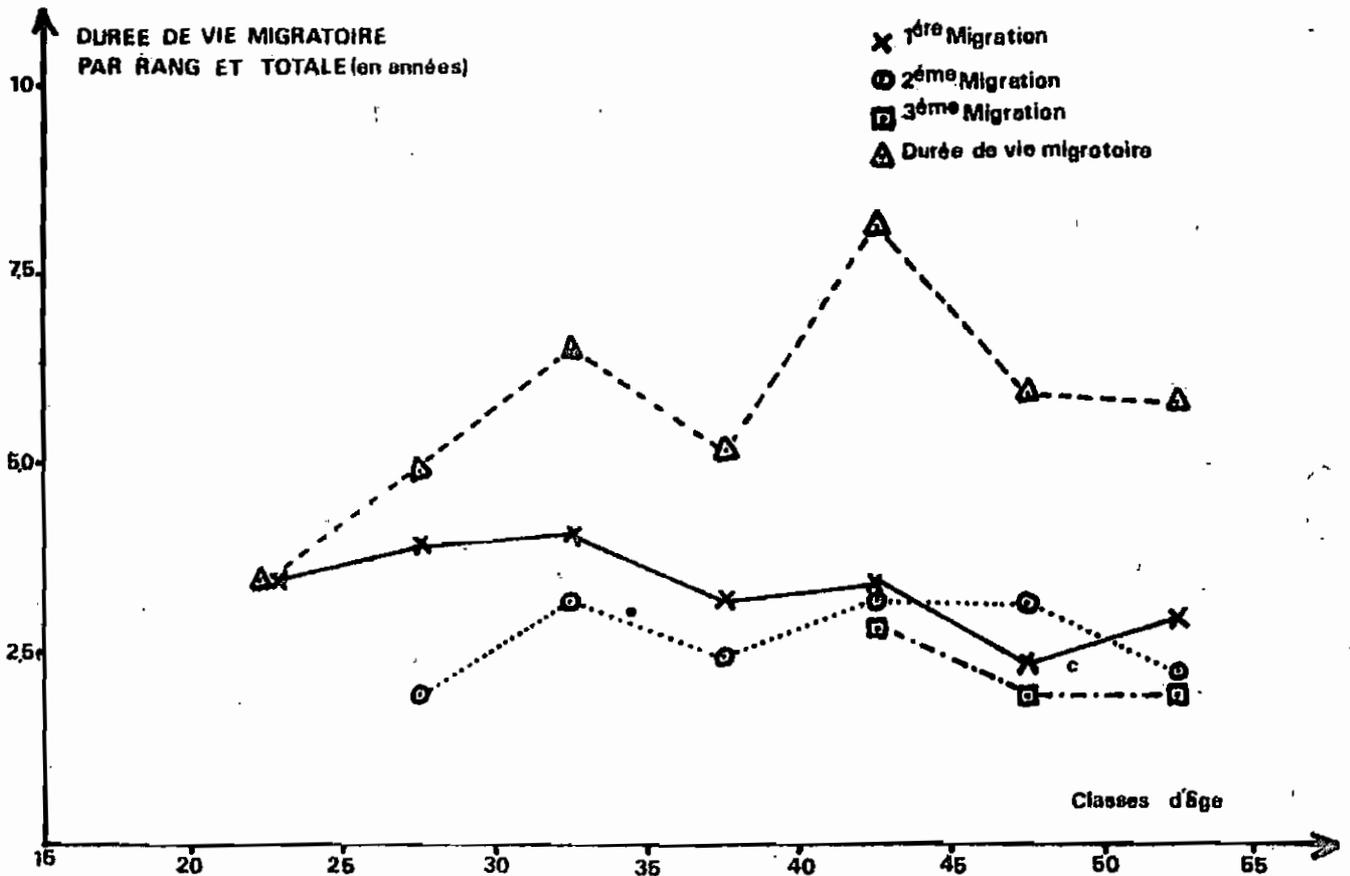
La faible proportion de migrants de plus de 45 ans par rapport à l'ensemble des absents (9,5 % au lieu de 21 % à Goumal pour le groupe de 45-64 ans) et au contraire la proportion un peu plus forte pour le groupe d'âge de 15 à 24 ans, 8 % au lieu de 4 %, nous indiquent une répartition des migrants par groupe d'âge différente et surtout plus inégale en milieu hapulaar que soninke. Ainsi contrairement aux Soninko de Goumal, les "vieux" migrants forment un contingent plus faible et les jeunes un plus fort.

Tableau 1.4 : distribution des migrants par groupe d'âge

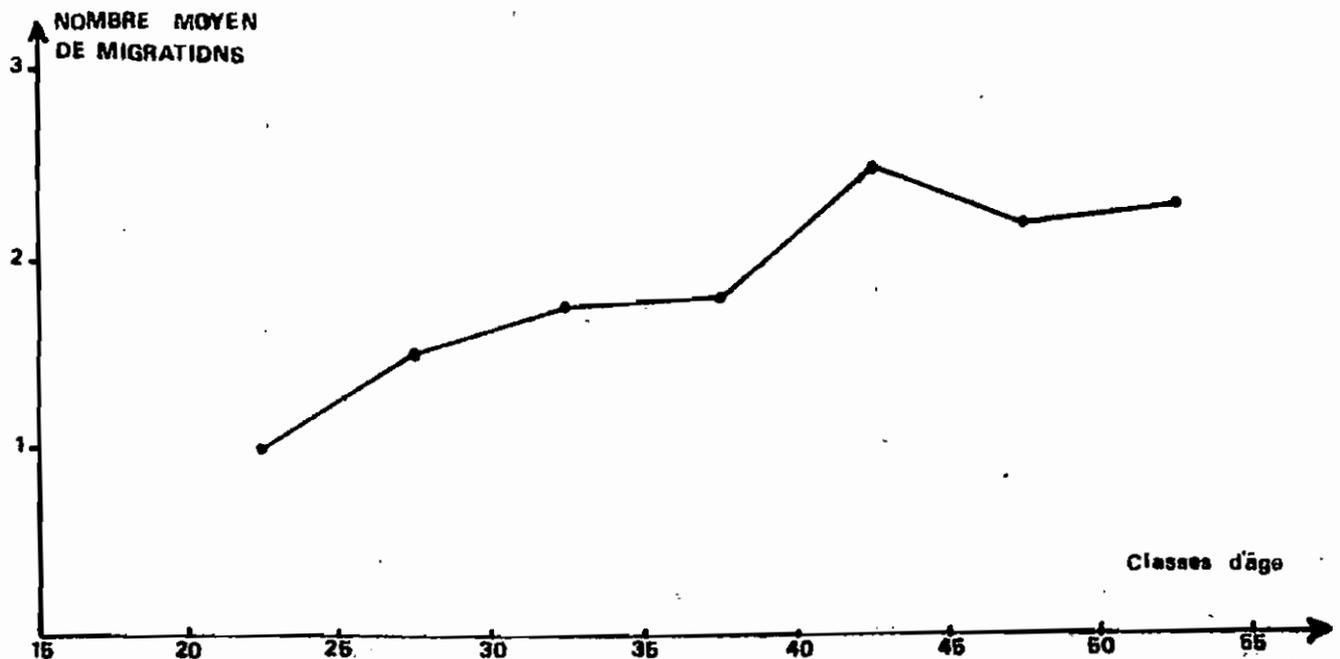
de 15 à 24 ans	8 %
25 à 34 ans	50 %
35 à 44 ans	32,5 %
45 à 54 ans	8 %
55 à 64 ans	1,5 %

(1) Cf. Graphiques page 36.

Graphique 1.5 : durée de vie migratoire totale et par rang, selon la classe d'âge.



Graphique 1.6 : Nombre moyen de migration par classe d'âge.



§ Région de Kayes

C'est elle qui forme le plus gros contingent de travailleurs soninke en France. La plupart des caractéristiques de la migration des Soninko de cette région sont les mêmes que celle de la rive gauche du Sénégal (1).

- En particulier la situation matrimoniale des émigrés est très comparable puisqu'on trouve une proportion d'émigrés célibataires et d'émigrés vivant avec leur femme en France identique (respectivement 83 % au lieu de 80 % pour la zone soninke sénégalaise et 5 % pour les deux régions).

- La durée moyenne du séjour est sensiblement la même, même si les périodicités sont légèrement différentes (la durée moyenne de séjour est de 9 ans pour la région de Kayes contre 8,7 ans pour la zone soninke sénégalaise).

- Enfin le salaire moyen, sensiblement plus élevé que le SMIG est rigoureusement semblable puisqu'il est de 140.000 CFA au lieu de 132.500 CFA (2) qui correspond le plus souvent à un salaire d'ouvrier spécialisé. Il en est de même de l'épargne envoyée sous forme de mandat (3).

(1) Etude OMVS sur l'émigration en France réalisée par Bernard Cissoko sur un échantillon de 180 émigrés interrogés en France. Les données quantitatives recueillies par nous portent sur 66 migrants soninke interrogés à leur retour.

(2) L'enquête de l'OMVS (B. Cissoko) a été réalisée en 1978 sur un échantillon de 180 émigrés. L'enquête de l'ORSTOM sur les revenus migratoires a été réalisée en 1977-78 sur un échantillon de 40 émigrés à leur retour.

(3) Cf. Chapitre "Montant de l'épargne rapatriée".

3) Etude quantitative d'une migration soninke

§ Prélèvement dans la population active et ses incidences

L'approche statistique nous montre que pour un échantillon de 672 personnes dont 308 hommes, on relève 82 migrants, soit 27 % de la population masculine totale et 46 % de la population active masculine (1). Ces chiffres indiquent un prélèvement, dans la population active, important et comparable à celui enregistré dans les villages soninke situés directement en amont de Waounde jusqu'au delà de Bakel.

Les caractéristiques de cette migration s'imposent.

- D'une part il ne s'agit pas d'une migration saisonnière mais à 83 % dirigée vers la France (cf. Tableau 1.7). Les émigrants ont donc abandonné quasiment toute activité agricole puisqu'ils n'y participent que très épisodiquement lors de leur visite, et encore si celle-ci coïncide avec les périodes des travaux agricoles.

Tableau 1.7. : Destination des migrants

France	83 %
Dakar	6 %
Sénégal (2)	7 %
Autres pays	4 %
Africains	

Les autres pays d'Afrique semblent, après les expulsions du Zaïre dans les années 1970, être principalement la Côte d'Ivoire, le Mali, et le Congo ; mais la faiblesse de notre échantillon ne nous permet pas de conclure malgré l'intérêt du sujet et en particulier celui du phénomène du redéploiement des migrants vers d'autres pays d'Afrique.

(1) De même que pour l'échantillon halpulaar, pour cet aperçu global nous avons retenu comme actifs les hommes de 15 à 64 ans, en tenant compte du pourcentage non négligeable de migrants âgés de 60 à 64 ans.

(2) Région autre le fleuve.

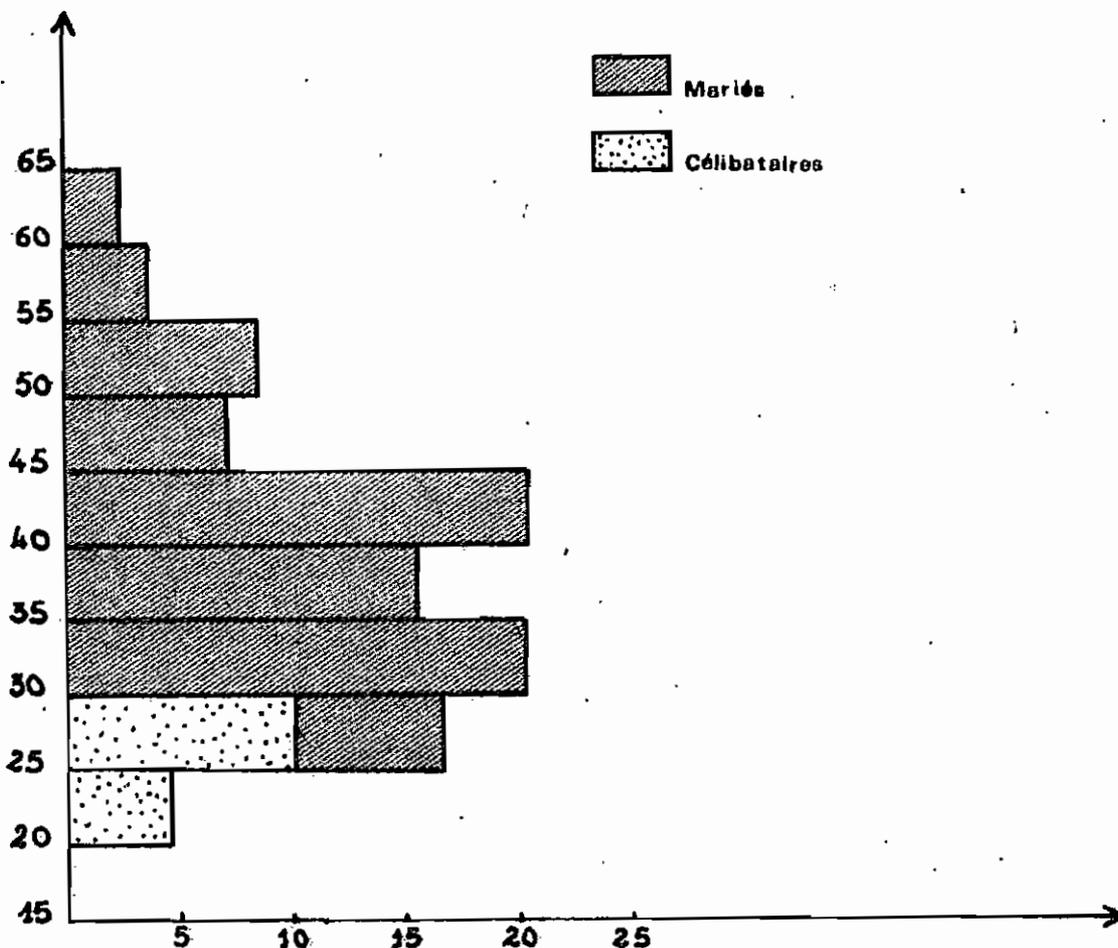
Les autres régions du Sénégal sont exclusivement la Casamance et le Bassin Arachidier où les quelques émigrés de Goumal pratiquent le commerce et où deux sont employés comme navétanes.

Enfin le comptage des gens installés à Dakar pose quelques problèmes : faut-il prendre en compte les migrations quasi-définitives des Dakarais qui ont des liens très lâches avec leur village ? Lors du recensement, les villageois eux-mêmes font la différence entre les Dakarais et les migrants dakarais. Mais pour supprimer cette faible marge d'erreur, il faudrait introduire un type de migration qualifiée de quasi-définitive.

Ces migrants dakarais sont employés comme tailleur, tolier, mécanicien ou pratique un commerce peu lucratif dans la Médina (vente de cigarettes ...). Enfin un migrant est délégué pour s'occuper de la gestion du foyer.

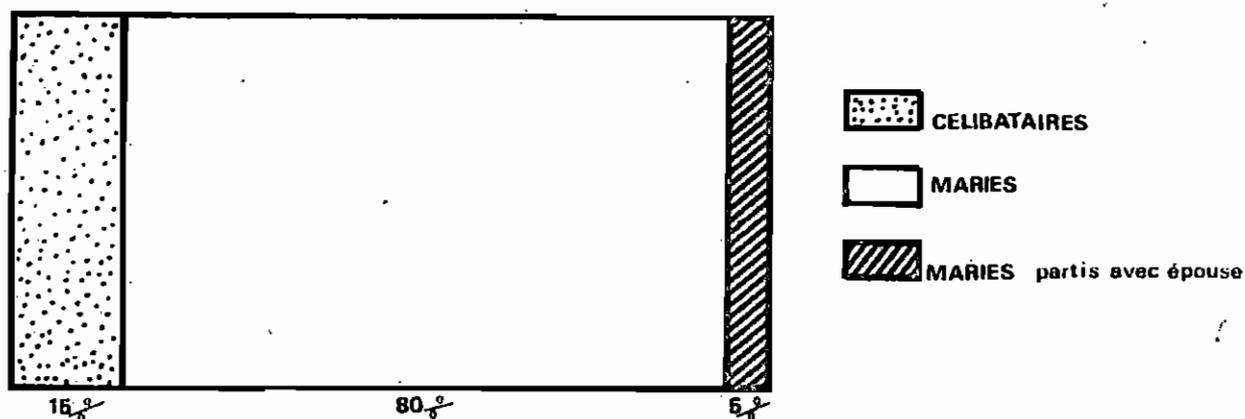
- D'autre part, la migration concerne la plupart des groupes d'âge :

Graphique 4.8 : Pyramide des absents en migration.



C'est ce qu'indique la forme régulière de la pyramide des absents. Elle touche aussi bien les adultes de 45-59 ans (18 % des migrants) que les hommes de 20 à 29 ans (21 %). Ce groupe d'âge forme donc un contingent relativement faible et de ce fait, la proportion d'hommes mariés sera très importante et les célibataires seront en forte minorité : ceci s'explique en partie par la faible part de migrants de 20 à 24 ans. Les individus mariés partent le plus souvent seuls. Ceux qui font suivre leur femme et leur famille ne représentent que 5 % du total des migrants ; ils expliquent les quelques cas de migrations féminines observées. Le mariage est donc loin d'être un frein à la migration et celle-ci est partie intégrante de la vie sociale et économique.

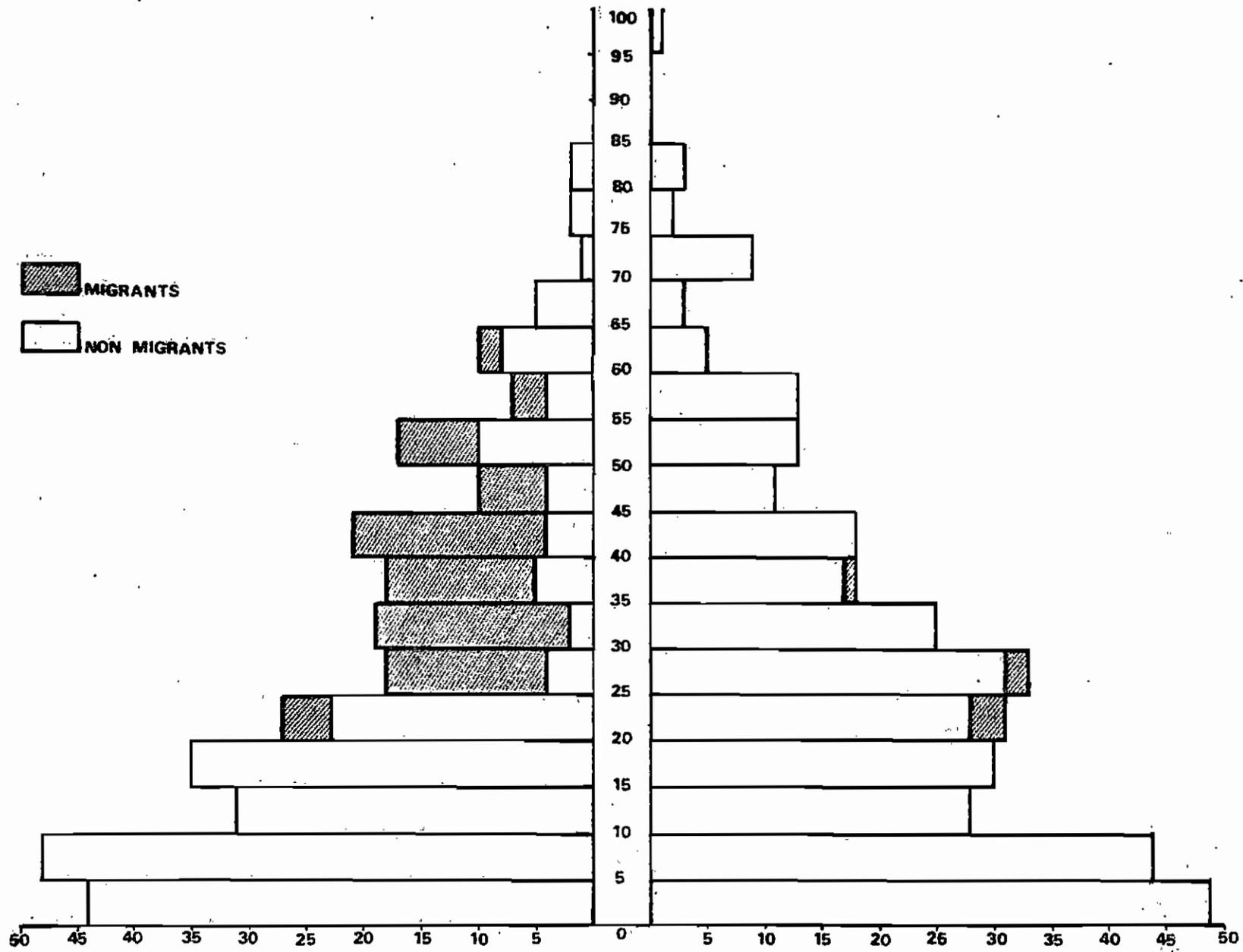
Graphique 4.5 : Situation matrimoniale des migrants



L'existence d'un fort contingent de migrants a des incidences sur la pyramide des âges (1). L'effet sur celle-ci est un déséquilibre entre enfants et adultes et entre hommes et femmes que n'atténue que très peu la faible part des hommes mariés qui partent avec leurs épouses. Elle met en relief la saignée opérée du côté masculin, qui ne devient importante que dans

(1) Des gens restés au village.

graphique 1.30 : Pyramide des âges de Goumal.



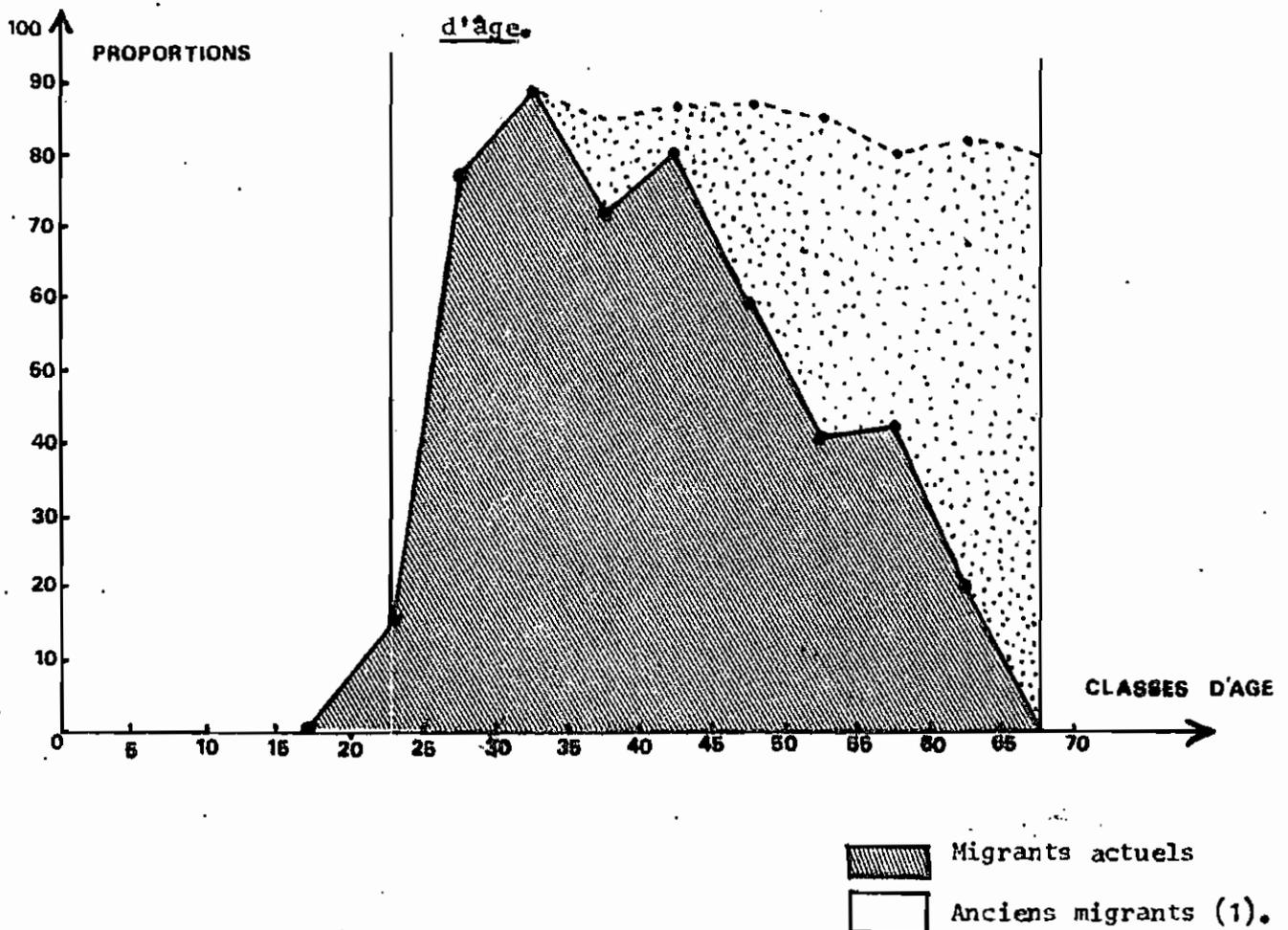
les classes d'âge à partir de 25 ans. Ceci confirme donc l'observation faite à propos du graphique 1.8 le faible pourcentage de jeunes migrants entre 20 et 24 ans qui signifie que l'âge du premier départ est avancé. Ceci s'explique par le type de migration observé en particulier l'éloignement des zones d'accueil qui induit une préparation minutieuse du voyage.

Par suite, ce type de migration entraîne la présence active du point de vue des travaux agricoles d'une fraction des adolescents et des jeunes adultes.

§ Age des migrants et date du premier départ

Confirmant les observations précédentes, le graphique montre que la migration de travail ne s'effectue pas très tôt puisque les migrants de 20 à 24 ans ne forment que 16 % de ce groupe d'âge (y compris les jeunes du village qui attendent au foyer de Goumal la route vers la France).

Graphique 1.11 : Proportions d'anciens migrants et de migrants par groupe d'âge.



(1) Migrants revenus définitivement.

Le dépeuplement, par la migration commence à 25 ans et concerne tous les groupes d'âge d'hommes adultes et même de vieux puisqu'on observe encore un taux de 20 % pour les hommes de 60 à 64 ans.

Du point de vue de l'économie, locale, la situation n'en est pas moins grave puisque l'âge avancé du départ en migration est compensé par l'impact de celle-ci sur les groupes d'âge suivants.

Peut-on parler d'évolution en ce qui concerne l'âge au premier départ ? Si l'émigration s'est concentrée sur les groupes d'hommes jeunes, on ne peut en déduire pour autant l'abaissement de l'âge au premier départ.

Tableau 1.12 : Distribution des migrants à leur premier départ par groupe d'âge.

date 1er départ	Groupes d'âge				%
	15-24	25-34	35-44	45-54	
1957-62	50%	46%	4%	-	100%
1962-67	61%	27%	12%	-	100%
1967-72	75%	25%	-	-	100%
1972-77	90%	10%	-	-	100%

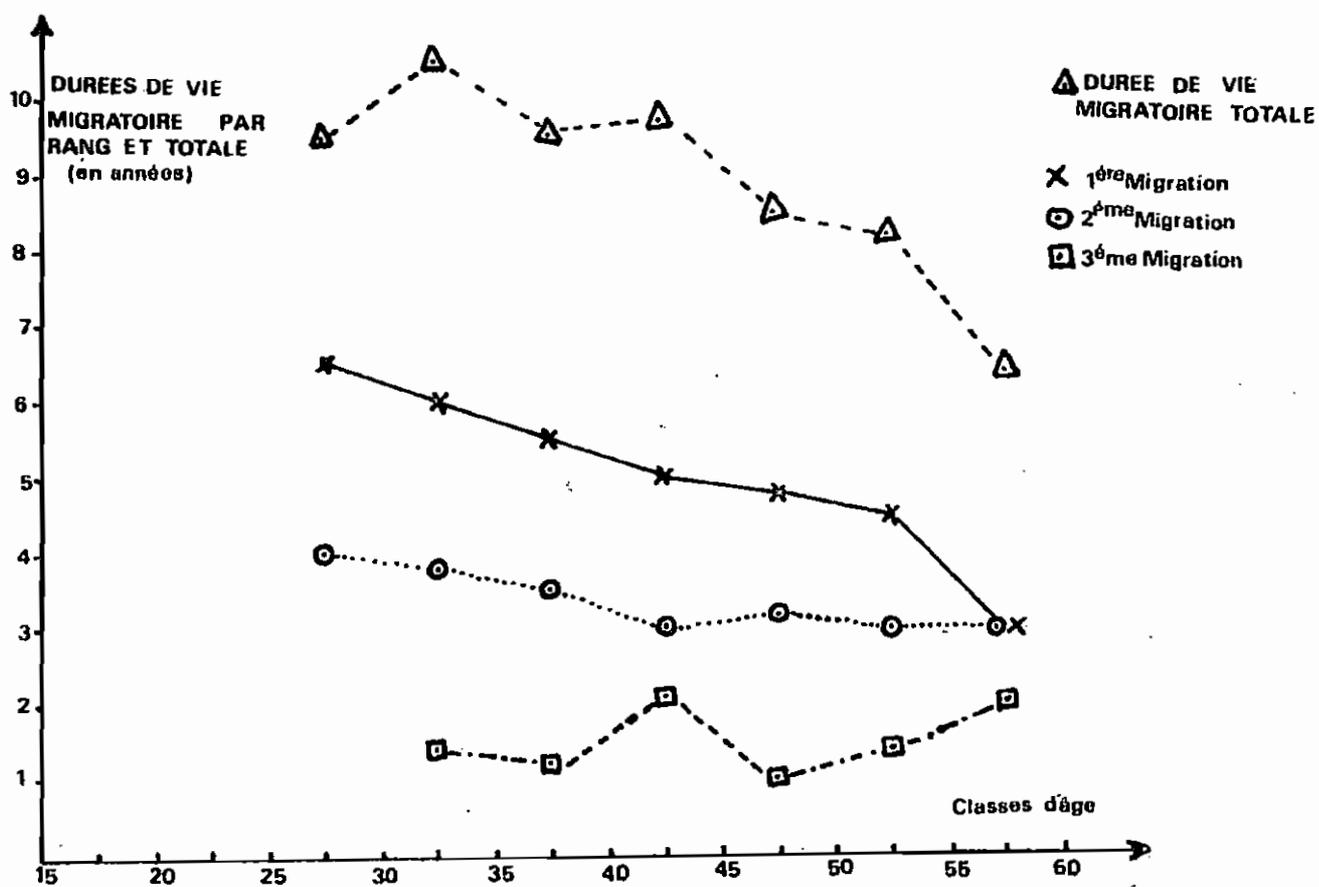
En effet, le chiffre de 90 % de migrants âgés de 15 à 24 ans pour les années 1972-77 s'explique par le fait que les groupes d'âge suivants ont déjà été dégarnis : les flux migratoires actuels ne peuvent donc être alimentés que par les jeunes groupes d'âge. Le tableau nous indique qu'au contraire dans les années 1957-62 les groupes d'âge entre 15 et 34 ans ont été indifféremment touchés. C'est donc au cours de ces années surtout, 1958 et 1959, que les départs massifs vers la France ont eu lieu. Ce que confirme les dates du premier départ.

de mal à s'accomplir. Si nous prenons la classe d'âge de 25 à 29 ans, qui a déjà une durée de vie migratoire supérieure à celle de 55-59 ans, nous constatons que la moyenne de 9,5 ans correspond à 1,75 migration contre les chiffres de 6 ans correspondant à 2 migrations. Ainsi la durée moyenne d'une migration est passée de 3 ans à 5 ans.

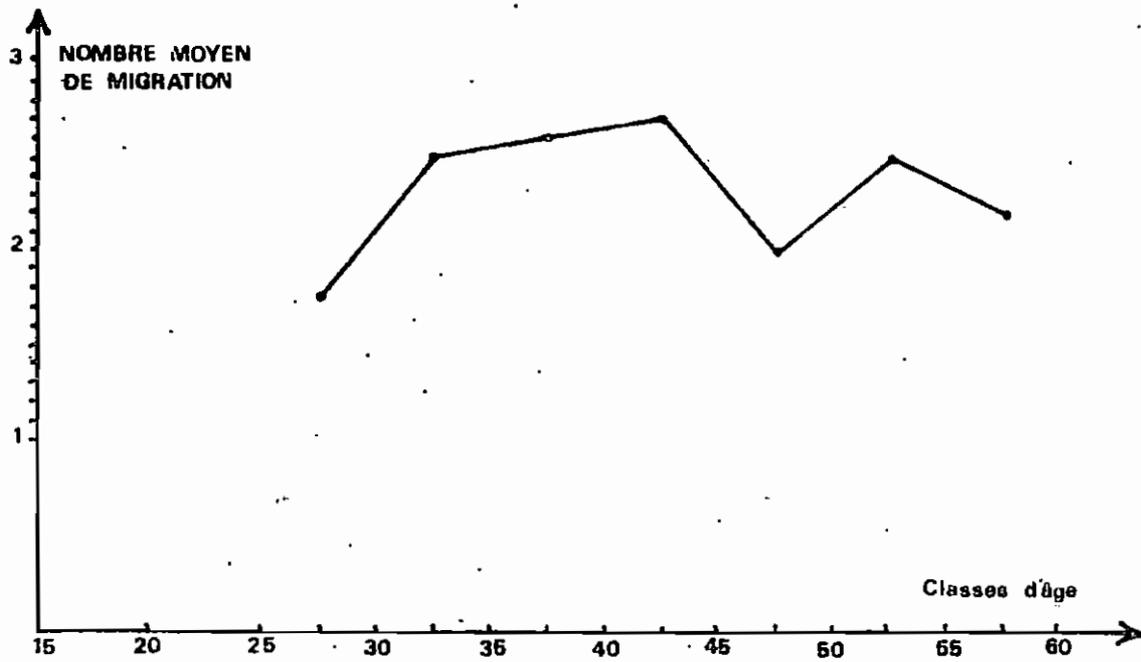
Cet allongement de la durée est corrélatif à l'introduction d'un nouveau type de migration intervenu à la fin des années 1950. Cette donnée nous permet d'interpréter le raccourcissement brusque de la durée de vie migratoire pour le groupe d'âge de 55-59 ans. En effet sachant que les plus âgés de ces migrants avaient 40 ans en 1957 et les plus jeunes 35 ans on s'aperçoit qu'il s'agit d'un groupe d'âge qui n'a pas été touché par la vague de 1958 (cf. Tableau A.13). Si d'une manière générale on constate que la durée de la vie migratoire s'allonge, il est intéressant de constater que cette allongement concerne surtout la durée de la première migration. (Cf. graphique A.14).

La deuxième migration apparaît comme beaucoup plus courte et les différences entre les groupes d'âge sont moins accusées. Il faut noter une sous estimation probable de la durée des jeunes groupes d'âge. L'écart entre la première et la deuxième migration est vraisemblablement moins important qu'il n'y paraît.

La durée moyenne de la première migration des 25-29 ans, est égale à 6,3 ans. (Nous notons l'inexistence d'un échantillon pour le groupe d'âge de 20 à 24 ans qui n'a pas encore terminé sa première migration). Il s'explique par le type de migration observé à destination de la France qui implique un taux d'endettement élevé, nécessitant plusieurs années de séjour en vue du remboursement et d'une épargne potentielle. On devine quelles en sont les conséquences au niveau des travaux agricoles et l'état induit de dépendance de l'économie villageoise envers l'épargne des migrants.



graphique 4.14 : durée de vie migratoire totale et par rang, selon la classe d'âge.



graphique 1.15: Nombre moyen de migration par classe d'âge.

4) Evolution récente

• Le blocage de l'émigration en France, effectif pour les Africains noirs depuis 1975, a des conséquences tant sur la destination des nouveaux migrants que sur le comportement des migrants installés.

- De nouvelles destinations ont du être trouvées ou retrouvées : elles concernent surtout l'Afrique Occidentale et la marine marchande qui rejouent leur ancien rôle pour les migrants soninke, mais aussi dans une moindre mesure les pays arabes et en particulier la Libye.

Ce redéploiement très progressif des flux migratoires principalement vers l'Afrique occidentale (Côte d'Ivoire, Congo, Zaïre, Gabon) est indiqué par l'évolution de la provenance des mandats.

Tableau 1.16 : Pourcentage respectif des mandats en provenance d'Afrique occidentale et de France (1).

	1958	1975	1978
	Bakel	Zone soninke rive gauche	Zone soninke rive
France	88 %	94 %	92 %
Afrique occidentale	22 %	6 %	8 %

(1) • 1958 : chiffres de la CINAM-SERESA - Analyse de la sous zone sarakole - page 3.3 (8).

• 1975 : chiffres tirés de l'Etude socio-économique OMVS - Partie "Migrations" (J.L. Boutillier) Août 1979.

• 1978 : idem

En effet la très forte accélération des flux migratoires à destination de la France à partir des années 1960 explique le renversement de tendance amorcé en 1958, complètement accompli en 1975. Depuis cette date, à laquelle sont rentrés en vigueur les mesures de blocage de l'immigration, une évolution sensible se fait jour vers un regain d'importance des migrations ouest-africaines.

La quasi impossibilité de migrer en France explique les migrations saisonnières des jeunes migrants à Dakar dans l'espoir de trouver un gagne pain. Ils sont le plus souvent entretenus par les parents migrants, directement quand ils habitent dans une maison familiale à Dakar, ou indirectement par le biais de cotisations destinées à un fond de roulement du foyer villageois à Dakar.

- L'arrêt de l'immigration a modifié le comportement des migrants soninke salariés en France. Ces modifications affectent leur taux d'épargne et l'utilisation de cette épargne.

En effet ils choisissent d'allonger la durée de leur migration (1) dans le but de réduire les coûts occasionnés lors du retour et ainsi de dégager une épargne plus importante.

Quant à l'épargne rapatriée une fraction doit être désormais allouée à l'entretien des jeunes inactifs qui attendent de migrer à Dakar (le stationnement est de plus en plus long) et au financement de migrations plus incertaines que les précédentes. Une autre fraction qui recèle une préoccupation devant les incertitudes de l'avenir, est utilisée à des placements immobiliers dakarois (2) et dans une bien moindre mesure (mais c'est la nouveauté du phénomène qui importe) à des achats de matériel agricole ou aux cotisations des groupements de producteurs qui mettent en valeur les périmètres irrigués.

(1) Cf. page 46.

(2) Cf. Chapitre "Utilisation de l'épargne rapatriée".

Chapitre II. : Le système de production soninke

A. Les contraintes écologiques de la mise en culture

Le système de production local est caractérisé par l'absence quasi totale de maîtrise sur les conditions écologiques : c'est ce qu'atteste l'inexistence d'irrigation jusqu'aux initiatives récentes de la SAED. Les paysans soninke de la vallée sont donc dépendants des conditions écologiques qui apparaissent comme des contraintes pour l'emploi de la force de travail.

. Une contrainte importante est celle qui a trait à l'hydro-pluviométrie puisqu'elle détermine en partie, d'une part l'ampleur de la crue et donc les superficies potentiellement cultivables en décrue (waalo et falo), d'autre part le déroulement et les résultats de la mise-en culture pluviale sur les terres de foonde et de jeeri.

. Une autre contrainte est celle de la géomorphologie locale et de la topographie des terroirs qui déterminent les types de sol, énoncés par la terminologie soninke, et les superficies cultivées, en particulier celles des cuvettes de waalo (kollanga).

Ainsi la spécificité de la zone d'implantation soninke apparaît tant du point de vue de l'hydro-pluviométrie que de celui de la géomorphologie et topographie, par rapport aux zones d'implantation halpulaar situées plus en aval (Moyenne Vallée) ou plus en amont sur le cours de la Falémé.

1) Contraintes hydro-pluviométriques

§ Contraintes pluviométriques

L'analyse des données pluviométriques fait apparaître la situation privilégiée de la région de Bakel pour les cultures sous pluie par rapport à celles de la Moyenne et Basses Vallées.

Si la moyenne pluviométrique indique une différence très nette entre Bakel et Kaédi par exemple (1), cet indicateur n'est pas suffisant pour caractériser deux situations : en effet pour une moyenne semblable, celle de Matam (2) et Bakel, la régularité et la distribution sont différentes. Or celles-ci jouent un rôle aussi important que le volume total des pluies pour la production agricole. Rôle très important principalement en début de saison où les réserves en eau du sol sont pratiquement réduites à zéro.

. Afin de montrer la situation favorisée de Bakel quant à la régularité et à la distribution des pluies, nous avons repris un mode de représentation inauguré par D. Rijks qui indique pour 25 stations d'observation, la probabilité d'occurrence des pluies (3).

Le graphique regroupe deux probabilités d'occurrence des pluies pour Bakel et Kaédi dans le but de clarifier les différences de régularité et de distribution de pluies entre une station de la Haute Vallée et une station de la Moyenne Vallée.

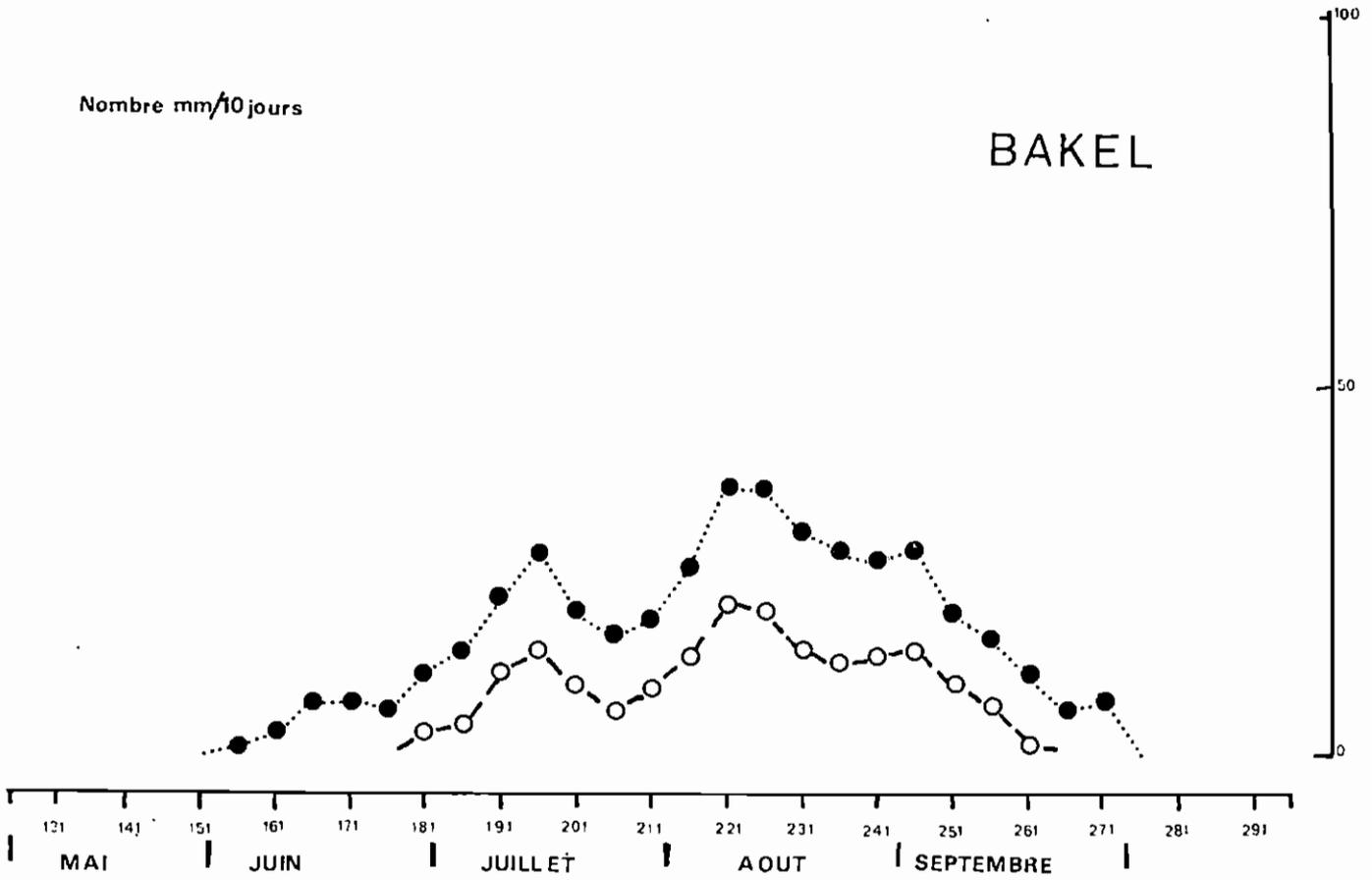
(1) 412 mm à Kaédi, moyenne de 37 années contre 514 mm à Bakel, moyenne de 44 années. D. Rijks. Mars 1972.

(2) 522 mm en moyenne sur 37 années.

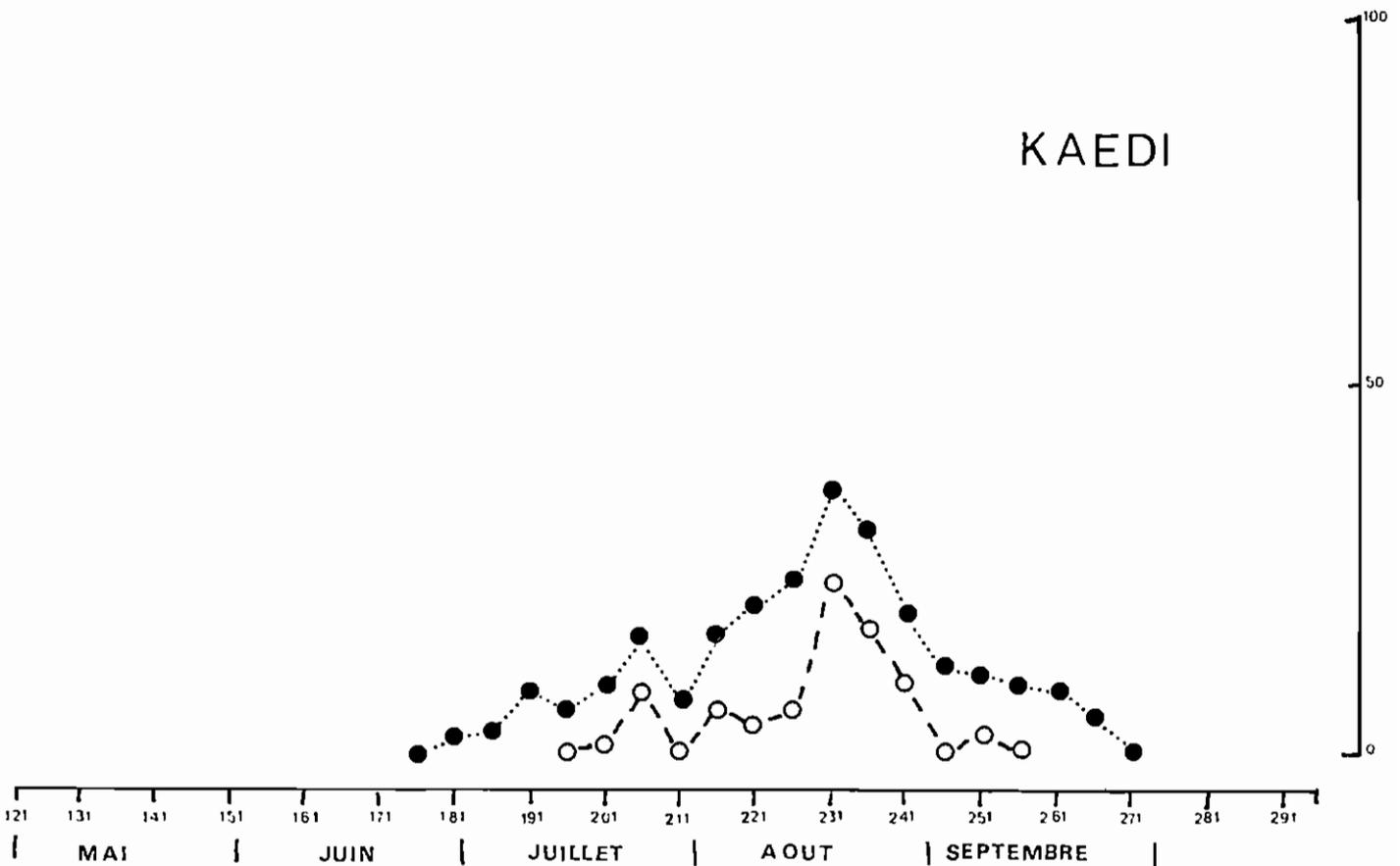
(3) "Compte rendu des études portant sur l'analyse de la régularité des pluies dans le bassin du fleuve Sénégal". Document SAED 01186 D. Rijks. Mars 1972.

Nombre mm/10 jours

BAKEL



KAEDI



Il apparaît ainsi que pour un volume donné ramené à un intervalle choisi de 10 jours, la régularité pluviométrique est nettement plus forte à Bakel qu'à Kaédi. En effet la lecture du graphe indique qu'à Kaédi pour une période de 40 jours, approximativement du 1er août au 9 septembre, on peut s'attendre à ce qu'il pleuve 10 mm dans un intervalle de 10 jours trois années sur quatre, soit une probabilité de 75 %, alors qu'à Bakel le même phénomène aura lieu neuf années sur dix, soit une probabilité de 90 %.

Les risques de sécheresse après les semis sont évidemment plus grands à Kaédi qu'à Bakel puisqu'à Kaédi neuf années sur dix sur une période observée de 60 jours à partir du 15 juillet il pleuvra plus de 10 mm dans un intervalle de 10 jours, 13 jours seulement, alors qu'à Bakel pour la même période, il pleuvra le même volume ramené au même intervalle un total de 45 jours.

Quant à la distribution, il pleuvra avec une probabilité de 75 % au moins 10 mm dans un intervalle de 10 jours du 31 juin au 17 septembre à Bakel et du 19 juillet au 12 septembre à Kaédi : l'étalement est donc plus grand à Bakel qu'à Kaédi. Pour cette dernière station les pluies commencent plus tard et finissent plus tôt qu'à Bakel, ce qui permet un choix plus large de cultures et de variétés à Bakel, puisque la période de croissance est plus longue qu'à Kaédi.

• La pluviométrie de l'année de l'enquête, 1977, se caractérise par un fort déficit comparable au niveau de la moyenne à celui de la grande sécheresse de 1972 : en effet il a plu à Bakel 391 mm en 1977 contre 395 mm en 1972. Cette année d'enquête se situait dans la continuité du cycle de sécheresse commencée dans la région en 1968 et interrompu seulement en 1975 où la moyenne pluviométrique était de 667 mm à Bakel (1).

(1) Données ASECNA.

L'hivernage était caractérisé par une mauvaise répartition des pluies avec des intervalles sans pluies de près d'un mois entre la fin juin et la fin juillet et surtout entre celle-ci et la mi-août. Les pluies irrégulières étaient responsables des faibles rendements et leur caractère tardif expliquait les goulots d'étranglement particulièrement serrés cette année là entre les deux types de culture (foonde d'hivernage et waalo).

La gravité de la situation subie par les paysans d'une région, où la culture sous pluie a une importance primordiale (1), est cependant tempérée par la situation privilégiée même en année de sécheresse de la zone de Bakel où le déficit pluviométrique mesuré par l'écart de l'année 1977 à la moyenne des 30 dernières années n'était que de - 21,80 % contre - 54,01 % à Podor (2).

§ Contraintes hydrologiques

Bakel située à l'aval des confluences de toutes les rivières du Haut Bassin alimentées par les pluies soudanaises et guinéennes subit un gonflement des eaux important en mai et juin, accru considérablement en juillet, et une décrue relativement rapide en octobre (interrompu parfois par de petites recrudescences passagères) qui se prolonge jusqu'en mai.

- L'analyse des données hydrologiques indique que la zone de Bakel comme l'ensemble de la Vallée, subit la séquence sèche actuelle qui est la plus dure des trois décelés depuis 1903 (3). En particulier de 1968 à 1978 se repèrent cinq des sept apports et modules les plus faibles depuis 1903. L'année 1977 identique à l'année 1972 quant au volume des pluies le fut aussi quant à l'apport de la crue ($8,5 \cdot 10^9 \text{ m}^3$).

(1) Cf. page 51.

(2) Calculs de S.M. Seck - ORSTOM - Etude à paraître.

(3) Détermination à l'aide de la moyenne mobile sur cinq ans, calculée en attribuant à chaque année la moyenne arithmétique des modules de l'année en question, des deux années précédentes et des deux années suivantes.

Tableau 2.2. : Apports et modules des crues les plus faibles (1903-1978) (1)

	<u>APPORT</u>	<u>MODULE</u>
1972	8,5 10 ⁹ m ³	265 m ³ /s
<u>1977</u>	8,5 10 ⁹ m ³	265 m ³ /s
1913	10,5 10 ⁹ m ³	270 m ³ /s
1944	11,5 10 ⁹ m ³	330 m ³ /s
1973	11,5 10 ⁹ m ³	360 m ³ /s
1978	12,5 10 ⁹ m ³	395 m ³ /s
1968	12,5 10 ⁹ m ³	395 m ³ /s

- A la faiblesse des apports correspond la faiblesse des superficies cultivées en décrue, comme l'indique les inventaires exhaustifs réalisés pour quelques années de la séquence sèche actuelle.

Tableau 2.3. : Inventaire des superficies cultivées en décrue (2)

1970-71	110.000 ha
1972-73	15.000 ha
1973-74	27.000 ha
1976-77	33.000 ha
1977-78	29.000 ha
<u>1978-79</u>	<u>50.000 ha</u>

(1) Rapport du 20 Novembre 1978. M. Jaton. OMVS.

(2) Idem.

- Cependant la rive gauche de la zone amont (1) a la caractéristique de "souffrir" relativement moins que l'ensemble de la rive gauche en année de très faible crue et au contraire de moins "profiter" d'une année de forte crue.

C'est ce qu'indique le rapport des superficies cultivées en décrue de la rive gauche de la zone amont sur l'ensemble de la rive au cours d'années défavorables, 1977-78 et 1972-73, ou d'années favorables, 1970-71 et 1973-74.

Tableau 2.4. : Rapport des superficies cultivées en décrue de la rive gauche de la zone amont sur l'ensemble de la rive zone amont (2).

Rive gauche				
	zone amont	Total	Rapport zone amont/total	
1970-71	27.900	62.200	45 %	
1972-73	4.900	10.700	46 %	
1973-74	27.100	55.900	48 %	
1976-77	7.300	18.900	38 %	
1977-78	6.000	11.700	51 %	
1978-79	19.800	38.600	51 %	

(1) De Bakel à Thilogne.

(2) Proportions tirés de l'étude de M. Juton. OMVS. Août 1979. - page 5.

2) Contraintes géomorphologiques et topographiques

La géomorphologie régionale détermine les types de terroirs cultivés par les paysans soninke. La localisation de ces terroirs reflète évidemment la zone d'implantation soninke au Sénégal. Nous rappelons que cette zone s'étend principalement sur les arrondissements d'Ololdou et de Seme (1). Aussi bien dans le premier arrondissement, où la population soninke est majoritaire, que dans le deuxième, où elle ne l'est pas, l'implantation de la population est riveraine de la Vallée, si l'on excepte quelques villages (2). Dès lors la présentation de la géomorphologie régionale sera avant tout celle de la vallée alluviale, d'autant plus que les villages non riverains dont nous avons parlé ont accès pour la plupart aux terroirs cultivés grâce aux alluvionnements du Sénégal.

• La nomenclature appliquée à l'ensemble de la Vallée en aval de Bakel fait distinguer le falo, le foonde, le waalo et le jeeri.

- Le falo couvre des cultures de berges du fleuve ou des cours d'eau de la vallée alluviale sur des dépôts récents. Les champs qui peuvent s'étendre jusqu'en bordure de l'eau portent des cultures maraîchères ou de sorgho.

- Les hautes levées, formées des alluvionnements du Sénégal (dépôts post-nouakchotiens) ou les levées plus récentes formées par le travail de sape du fleuve sur ces levées anciennes, portent les terres de foonde atteintes rarement, surtout dans le cycle actuel de sécheresse, par la crue. Elles sont donc cultivées principalement pendant l'hivernage mais également, en décrue selon leur topographie.

(1) Cf. "Mode de migration soninke" - Analyse quantitative -

(2) Ceux à majorité soninke : Soringo, Sebe, Fora Diawara, Fadiar et Bokeladji (arrondissement de Seme) et Anadji (arrondissement d'Ololdou) ; ou ceux à forte implantation soninke : Hamadi-Oumaré (arrondissement de Seme), Boinadji-Sintiane et Gabou (arrondissement d'Ololdou) Recensement Lericollais 1972.

- Le waalo est l'ensemble des cuvettes situées derrière les levées de foonde, le plus souvent submergées par la crue et cultivées après le retrait des eaux. Diverses catégories de terre de waalo peuvent être distinguées en fonction de la texture et composition du sol : en particulier les terres walere et hollalde.

- Enfin les terres hautes et sèches du jeeri ne sont pas inondables et sont cultivées uniquement pendant l'hivernage.

. Cette nomenclature pose des problèmes de précision puisqu'à l'intérieur de ce schéma général, des zones intermédiaires mal définies jouent un rôle important ; l'imprécision est levée partiellement par la terminologie locale.

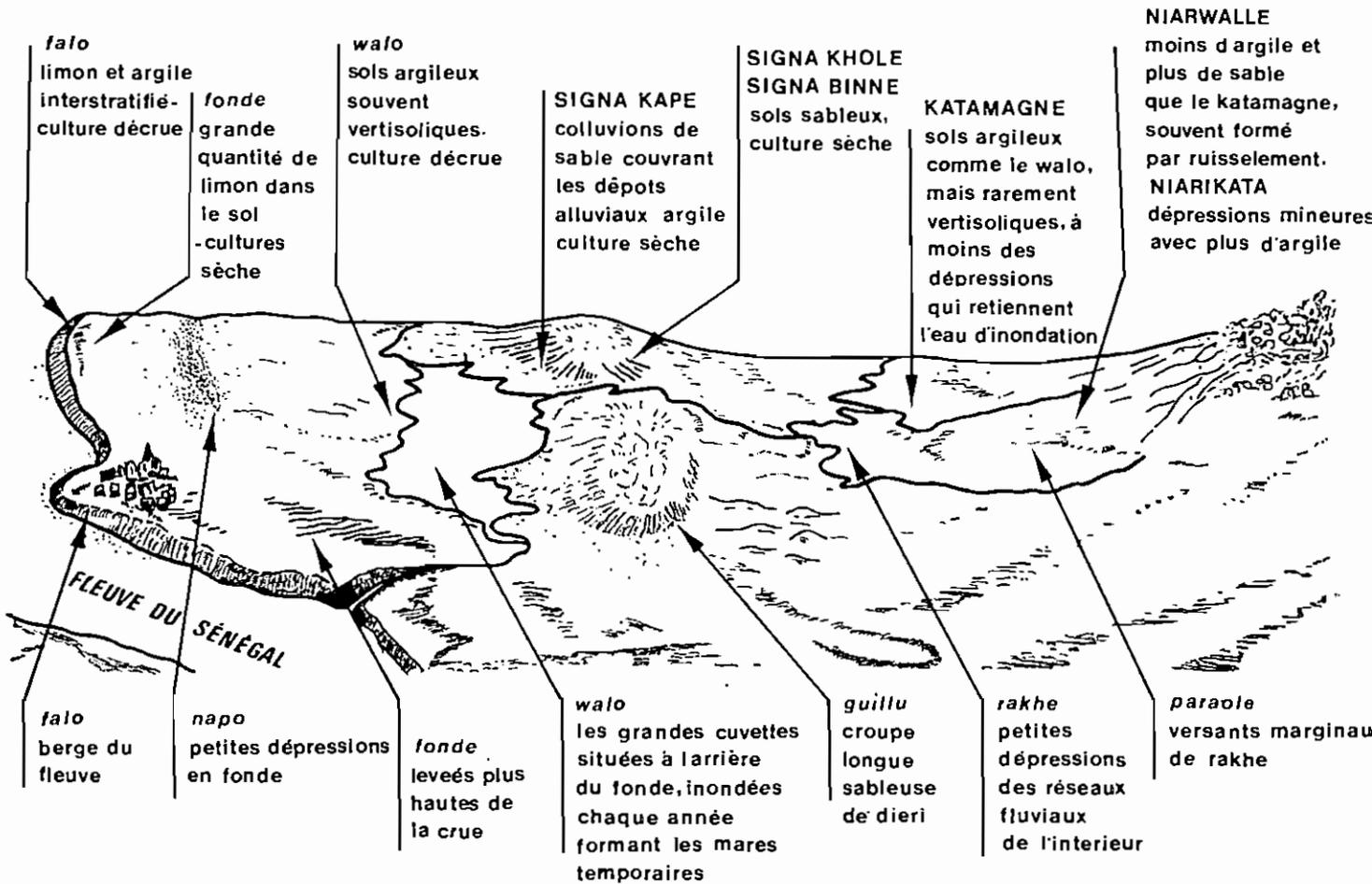
- Ainsi faut-il distinguer ouso et falo. Les premiers, déjà signalés par I. Bathily et St. Père, étant les parties les plus basses des cultures de berges en pente douce qui s'opposent aux faloni, parties plus abruptes et plus hautes.

- Une enquête relative au terroir de foonde Diam-Diam de Goumal (Haïre) faisait apparaître la distinction entre un sol mélangé de sable et d'argile de texture grossière peu évolué d'apport hydromorphe nommé signakape sis sur les parties hautes du foonde nommées fare, et un sol hydromorphe à pseudogley à tâches et concrétions nommé niine dumbe sis sur les parties basses du foonde, soit napo dans le cas d'une petite dépression ou khare quand il s'agit d'une dépression de grande taille.

- L'assimilation du jeeri aux zones dunaires et aux pédiplaines est fréquente (1). Les premières sont nommées guillu et portent des sols signakape (employés également d'après nos observations pour désigner des sols de foonde), des sols signakhole composés de dépôts sablonneux de couleur claire et de sols signabinne

(1) "Le Guidimakha Mauritanien" page 26.

ILLUSTRATION DES PRINCIPAUX TYPES DE TERROIRS : ZONE D'IMPLANTATION SONINKE (1)



(1) Cf. "Le Guidimakha mauritanien". Figure 6. Page 29

plus foncés. Les pédiplaines sont formées de sols sableux avec une certaine quantité de sédiment fin nommé niarwalle jouxtant un sol à plus forte concentration d'argile nommé katamagne.

- Quant au waalo dont les cuvettes sont appelées kollanga, la classification est la même que celle faite par les Halpulaaren de la Moyenne Vallée : walere, hollalde blanc, noir et rouge. La pulaarisation des termes de waalo s'explique par l'origine géographique des Soninko du Goye et de l'Haïre pour qui, anciennement, les cultures sous pluie de jeeri ou de foonde représentaient l'essentiel des activités culturelles, comme c'est le cas pour leurs congénères du Guidimakha.

• La géomorphologie locale induit une différenciation entre deux secteurs où sont implantés les Soninko du Sénégal : le premier s'étendant de la confluence de la Falémé jusqu'à Dembankane, le deuxième de Dembankane jusqu'à Goumal.

- Le premier secteur est caractérisé par l'étroitesse de la vallée due au fait que le fleuve coule dans le socle de roches primaires (série de Bakel et de M'Bout). L'étroitesse de la vallée est la plus forte juste en amont de la confluence de la Falémé où la mise en culture des berges est réalisée principalement dans la rive concave des méandres sur les dépôts sablo-argileux les plus fins (Golmi, Diaguili ...). Dans ce secteur, la plaine alluviale ne se développe vraiment qu'entre Moudéri et Dembankane, où l'on trouve derrière les bourrelets de berges, la première cuvette de décantation importante favorable aux cultures de décrue (1). De Balou à Moudéri ce sont donc les champs de berge qui forment l'essentiel des terrains cultivables en décrue, le reste des terrains de décrue étant ceux alimentés par des oueds descendant du plateau et s'étendant derrière les bourrelets de berge ; ces terrains sont cultivés en début de saison sèche mais n'ont pas la même ampleur qu'au Guidimakha (région de Sélibabi).

(1) Principalement le kollanga de Gongue sur lequel nous avons effectué des mesures lors de la mise en culture 1978-79. Cf. annexe topographique page 65.

- Le deuxième secteur est caractérisé par l'élargissement progressif de la vallée du Sénégal à partir de Wompou en aval de Dembankane, lorsque le fleuve quitte la série de Bakel pour couler dans des formations plus malléables.

De Dembankane à Diela ce sont encore les cultures de berge qui prennent le pas sur les cultures de décrue sauf à l'ouest d'Adabere où les levées de foonde sont traversées par des chenaux alimentant quelques sites favorables. Les levées subactuelles et actuelles, formées par le travail de sape des hautes levées post-nouakchotiennes par le fleuve, s'alignent derrière les rives convexes des méandres, comme par exemple entre Adabere et Waounde (les faisceaux de levée y atteignent une largeur de trois kilomètres) ou entre Waounde et Goumal (1). Ce sont ces levées qui seront en partie mises en culture pendant l'hivernage, ou bien leurs parties les plus basses en décrue si elles ont été submergées, phénomène rare ces dernières années.

Dans le méandre de Waounde, des cuvettes étroites s'intercalent entre des levées en croissant ; elles sont situées à un niveau relativement élevé (de 16 à 17 m) ce qui rend leur submersion aléatoire surtout ces dernières années contrairement à celles situées plus en aval jusqu'à Kanel. C'est en fait sur la rive droite mis à part les cuvettes autour de Sagne situées également à un niveau élevé (de 17 à 18 m) et celles à l'ouest, de Toulel (16 m) que s'amorce une vaste plaine très favorable aux cultures de décrue dans le secteur de Boguel-Fadoua et Maghama. Les derniers terrains situés en zone d'implantation à majorité halpulaar, sont cultivés par les Soninko de Toulel, Goumal et Waounde en année de mauvaise crue.

L'exiguité et la rareté des kollangani (2) dans la zone étudiée, fonction de la géomorphologie régionale et de la topographie des cuvettes, est plus évidente dans le secteur amont à la

(1) Cf. annexe géomorphologique page 64.

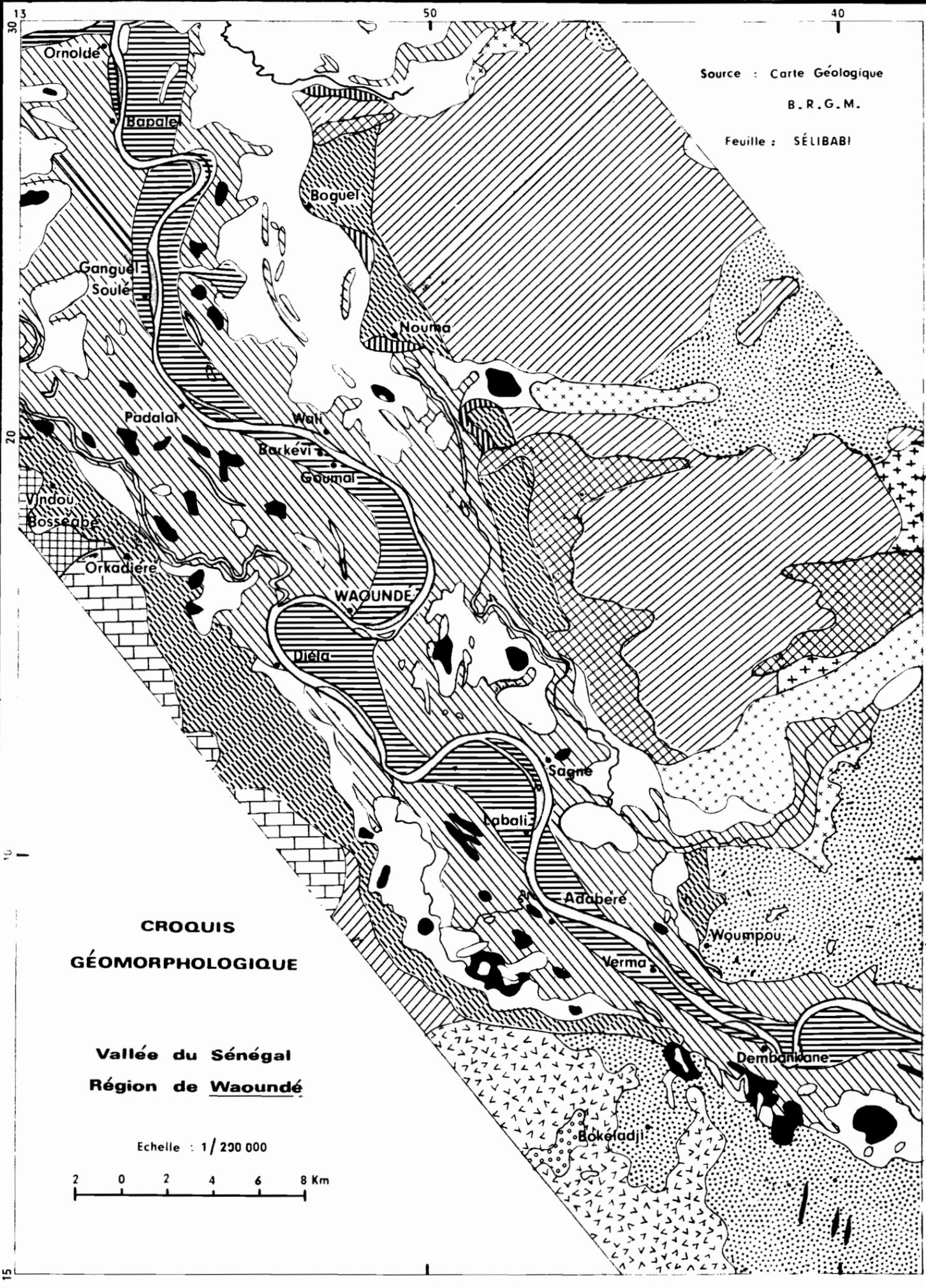
(2) Soninkisation du terme halpulaar kollangal.

confluence de la Falémé que dans le secteur aval (Mouderi, Denbankane, Waounde). Le phénomène est général pour la Vallée puisque les superficies cultivées en décrue par habitant diminuent à mesure que l'on remonte la Vallée (1).

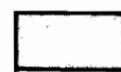
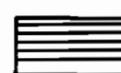
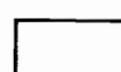
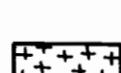
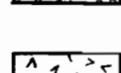
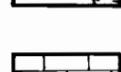
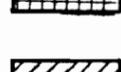
Le rôle des cultures pluviales est traditionnel chez les Soninko de l'Haïre et du Goye : il s'explique par l'implantation originelle des Soninko et se confirme par le maintien de l'organisation du travail traditionnelle lors de la mise en culture pluviale. Ces cultures ont un rôle de première importance (2).

(1) Annexe : surfaces cultivées en décrue et population exploitante pour l'ensemble de la vallée. Pages 66 et 67.

(2) Les variations interannuelles et intervillageoises (puisque'il existe une dotation inégale en terre de waalo) relativisent la précision des données au stade actuel de la connaissance chiffrée, surtout que les cultures de berges pour l'ensemble de la zone n'ont pas été évaluées. Néanmoins les chiffres de 0,38 ha par actif cultivé en waalo contre 0,66 ha par actif cultivé en foonde lors de la crue 1977-78 et de l'hivernage 1977 pour un village du secteur aval (Goumal) attestent ce phénomène.



GÉOMORPHOLOGIE

-  Bancs de sable
-  Levées actuelles et subactuelles
-  Cuvettes argileuses de décantation
-  Parties basses au sol très argileux
-  Hautes levées sable fin limon
-  Deuxième remblai sableux
-  Premier remblai arasé
-  Premier remblai sablo argileux
-  Sables de couverture
-  Dunes rouges
-  Plateau ou butte témoin cuirassés
-  Zone de raccordement plateau vallée dierri
-  Formations géologiques affleurantes au niveau des buttes témoins
- 
- 
- 
- 

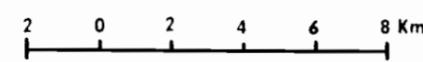
GÉOLOGIE

- QUATERNAIRE**
- DÉPÔTS ACTUELS ET SUB.ACTUELS**
- DÉPÔTS POST NOUAKCHOTTIENS**
- NOUAKCHOTTIEN**
- OGOLIEN**
- QUATERNAIRE ANCIEN ET MOYEN**
- TERTIAIRE**
- « Continental terminal » **OLIGO MIO PLIOCENE**
- ÉOCÈNE MOYEN**
- PALÉOZOÏQUE**
- Séries de Mbout et de Bakel indifférenciées

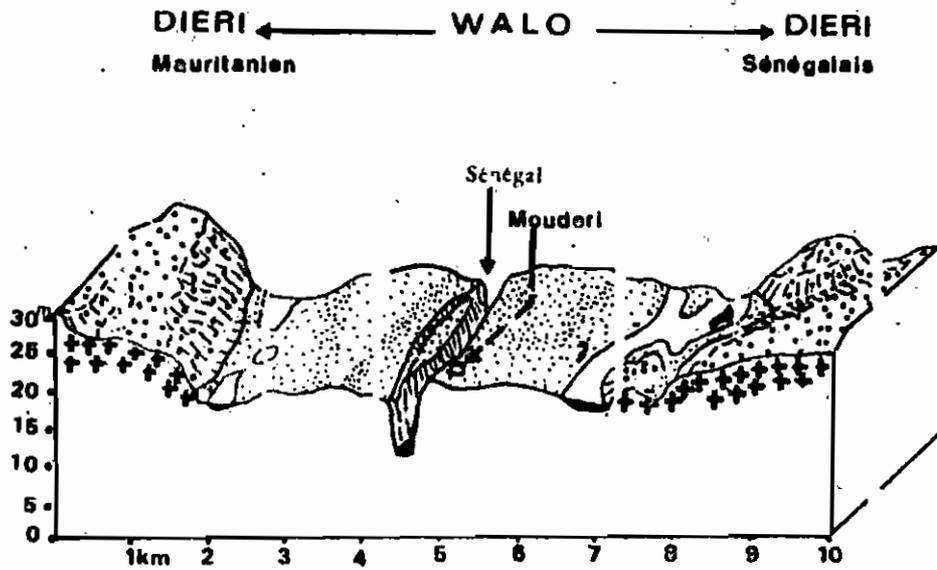
CROQUIS GÉOMORPHOLOGIQUE

Vallée du Sénégal Région de Waoundé

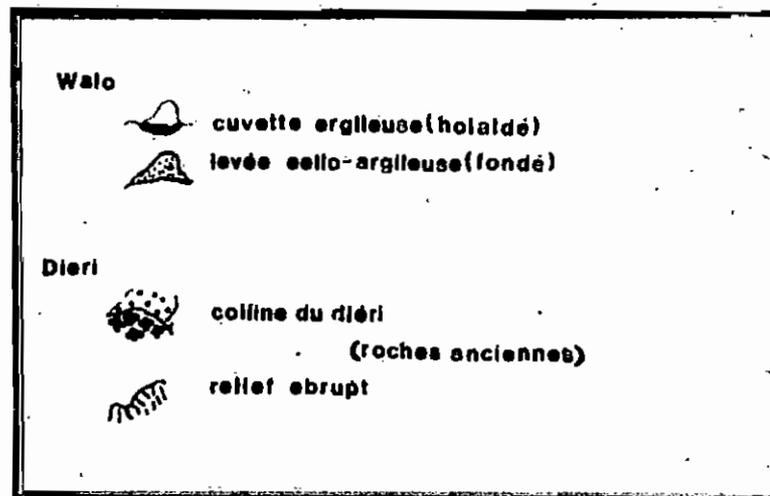
Echelle : 1/250 000

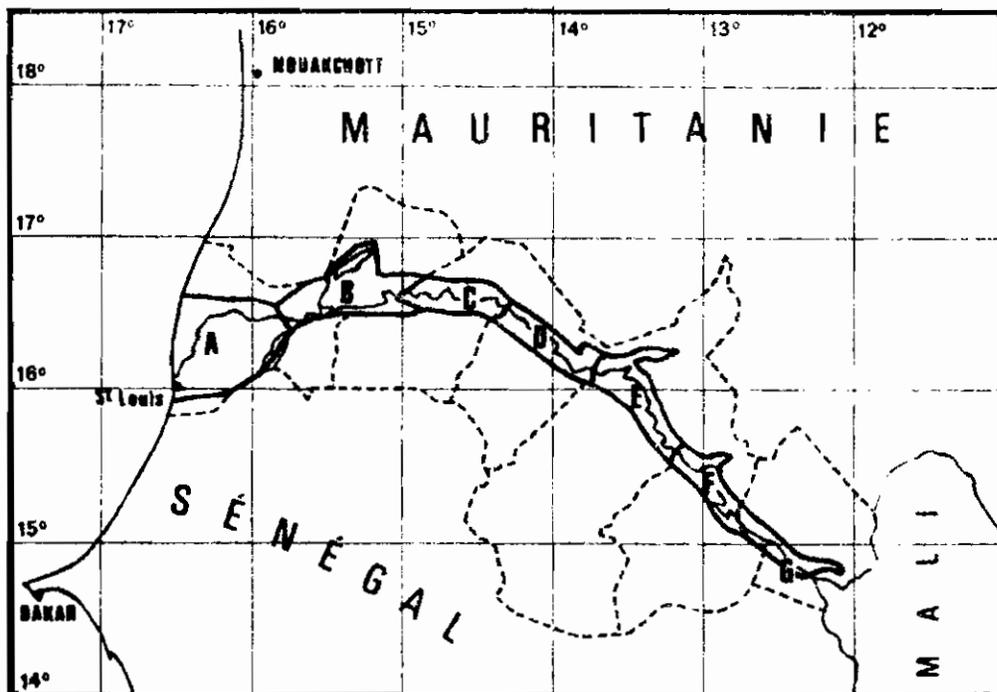


ANNEXE TOPOGRAPHIQUE: COUPE DE MOUDERI(1)



LEGENDE





7 CARTES à 1/100000^e DU WALO

Annexe 2.9. : Surfaces cultivées en décrue et population exploitante* pour l'ensemble de la Vallée (A. LERICOLLAIS).

	Superficies cultivées en décrue (1970-1971)	Population exploitante	Surface par habitant
Secteur A	Cultures de berges et rizières (surfaces non évaluées)	12.430	-
Secteur B	15.640 (surfaces non évaluées pour le secteurs de Rkiz)	39.367 (plus 20.393 pour le secteur de Rkiz)	0,40 ha (sans le secteur de Rkiz)
Secteur C	25.343	55.474	0,46 ha
Secteur D	25.745	77.328	0,33 ha
Secteur E	27.170	89.966	0,30 ha
Secteur F	12.335	52.960	0,23 ha
Secteur G	Cultures de berges (surfaces non évaluées)	16.114	-
Total Vallée	106.233 ha	364.132 dont 315.095 pour les surfaces inventoriées	0,34 ha par habitant

* Effectifs calculés d'après les recensements administratifs de 1970-72.

B. L'emploi de la force de travail

. Deux types de culture, pluviale et de décrue, dont chacune se subdivise en fonction du sol cultivé, grossièrement foonde (1) et jeeri pour le premier type, waalo et falo pour le deuxième type sont réalisés par les paysans soninke des deux rives. L'inégale importance pour la zone étudiée des deux types de culture, qui s'explique par le régime hydro-pluviométrique et la géomorphologie locale, est difficilement chiffrable à cause des variations inter-annuelles et intervillageoises ; mais elle est certaine : 0,66 ha par actif cultivé sous pluie contre 0,38 ha par actif cultivé en décrue (2) permettent une approximation du rapport culture sous pluie-culture de décrue (1,7) au stade actuel de la connaissance chiffrée.

. La spécificité des deux cycles cultureux induit un chevauchement des deux procès de travail ce qui rend les deux types de culture concurrentiels dans un système de production caractérisé par une pénurie de force de travail due à la migration des actifs masculins. Avec une utilisation de techniques très comparables et approximativement les mêmes rendements, Les différences de productivité du travail relatives aux deux types de culture contribuent à expliquer, ainsi que la rareté des terres de décrue, la pression foncière qui s'exerce sur les terres de waalo et falo.

Situation des villages de l'enquête

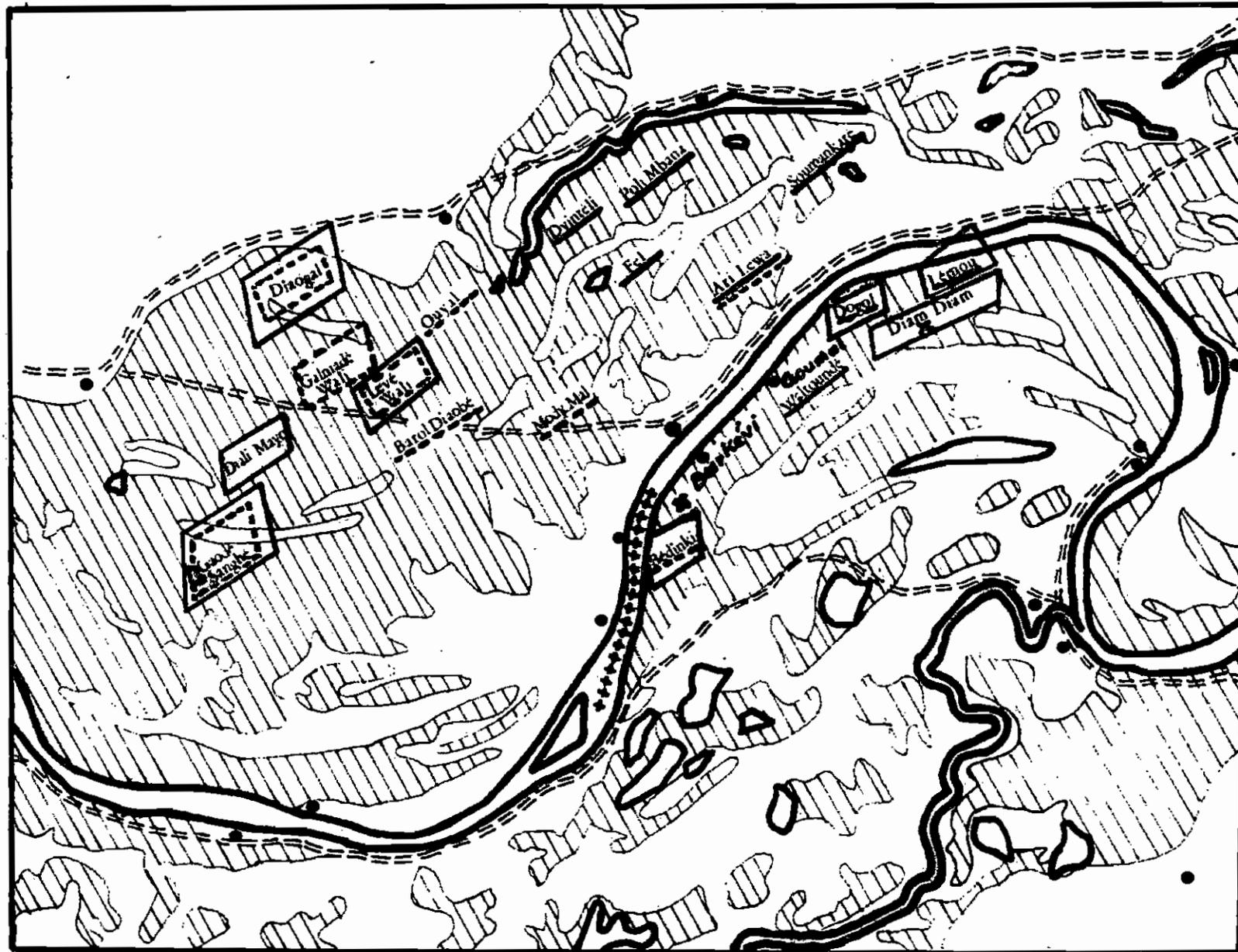
. Les villages soninke de l'enquête Goumal (Haïre) et Moudéri (Goye) sont situés respectivement à l'aval du méandre de Waounde et en amont de celui de Gandé (3).

(1) Le foonde peut également être cultivé en décrue. Phénomène rare dans la séquence sèche actuelle.

(2) Enquête 1977-78 - Goumal. Le rapport des cultures sous pluie/culture de décrue donné par A. Adams pour les quelques exploitants de la zone de Bakel, où le waalo se rarefie, est de 3.

((3) Cf. Carte Matam-Bakel.

LES TERRAINS DE CULTURE DE GOUMAL ET BARKEVI.



- Terrains de culture de Goumal
- - - Terrains de culture de Barkevi
- ▨ Terres cultivées en 1977-78 par Goumal
- ▤ Terres cultivées en 1977-78 par Barkevi
- X Parcelles relevés

- Situé dans la rive convexe du méandre de Waounde, ce qui explique la rareté des terrains de falo, Goumal est sis sur un foonde, dont les levées en croissant, s'étendant derrière le village, sont séparées par quelques cuvettes étroites. C'est en fait sur la rive droite, autour du village même de Toulel que l'on trouve quelques kollangani (Dyinteli, Fel, Ari-Lewa, Soumankare, Poli-Mbawa) favorables à la culture en décrue malgré leur niveau élevé (16 mètres) ; l'élargissement de la plaine dans le secteur à l'Ouest de Toulel autour de Boguel-Fadoua et jusqu'à Maghama permet aux paysans de Goumal et Toulel l'accès à des terres contrôlées par les Halpulaaren.

- Mouderi au contraire est bien doté en terrains favorables à la culture de décrue, que ce soit en waalo puisqu'on trouve derrière les bourrelets de berge la première cuvette de décantation importante de la zone d'implantation soninke, celle de Gongue (1) ou en falo.

• Les levées sablo-argileuses s'étendant derrière les deux villages permettent la mise en culture sous pluie de terres de foonde, dont le rôle traditionnel chez les Soninko, l'importance de leurs rendements et l'existence d'une appropriation stricte, révèlent la nécessité d'une analyse approfondie.

Echantillons retenus

• L'ensemble des observations porte sur le village de Goumal. Néanmoins des observations en cours (2) à Mouderi nous ont permis de vérifier celles réalisées à Goumal et de les compléter en particulier à propos des rendements sur les terres de waalo et falo.

- A Goumal l'échantillon retenu couvre une population de 264 personnes migrants non déduits et de 237 personnes migrants déduits répartis en 12 entités de production dont le tableau indique la composition moyenne.

(1) Cf. diagramme page 65.

(2) Enquête 1978-1979, Mouderi.

Tableau 2.12. : Composition moyenne de 12 entités de production (kore)

Classe d'âge	Hommes		Femmes
	Présents	Migrants	
De 0 à 7 ans	2,8		3,1
de 8 à 14 ans	1,9		1,8
de 15 à 59 ans	3,7	2,3	5,45
plus de 60 ans	0,46		0,46
Total	8,86	2,3	10,81

Le tirage a voulu tenir compte de la répartition statutaire et de la dimension démographique moyenne des entités de production selon le statut : ainsi quatre kore de descendants de captifs composés en moyenne de 13 personnes et huit kore de nobles composés en moyenne de 26 personnes ont été retenus (1).

Les observations quantitatives ont porté sur ces 12 entités de production au cours de l'année culturale 1977-78. Une enquête similaire menée dans un village halpulaar du Danga (Barkevi - Barkatou) portant sur 128 personnes a permis de mettre en relief la spécificité des modalités culturelles soninke.

- L'enquête sur les rendements, porte sur un échantillon plus large : pour les cultures sous pluie (foonde) 61 parcelles ont été enquêtées représentant à peu près 24 entités de production, pour les cultures de décrue l'enquête sur les rendements prend en compte les 12 kore de Goumal précédemment décrits soit 13 parcelles (2).

(1) La composition moyenne pour 39 kore était de 12 personnes pour les descendant de captifs et de 22 personnes pour les nobles.

(2) Les résultats obtenus sur 13 parcelles corroborent ceux obtenus sur 84 parcelles (enquête Boinadji, 1975. J.P. Minvielle).

1) Les entités de production : définition, évolution, composition

. La référence à l'organisation de la production est primordiale puisqu'elle reflète, selon un modèle idéal-type, les liens de parenté, d'alliance et de dépendance de l'organisation socio-économique soninke, où il y a une homologie entre l'entité de production et de consommation.

" Ces règles composent l'idéal du système. S'il fallait s'y tenir, il suffirait de souligner la congruence des rapports de production et de distribution, chaque individu intervenant dans la dépense collective en proportion du travail effectué, pour son propre compte ... " (1).

L'observation de la permanence des rapports de production traditionnels, même s'ils ont été réaménagés (comme celui de l'application du principe de la séniorité collatérale) prouve la nécessité primordiale d'une étude de l'organisation de la production, de son évolution récente et des conséquences sur l'organisation de la consommation.

En affirmant que c'est l'organisation de la production qui est le support d'une organisation économique, on rejette par son imprécision le choix de l'exploitation comme entité définie par le niveau formel (2) du type de champ mis en culture par les paysans Soninko (grand champ nommé te khore avec ou sans champs individuels nommés saloumo, champs individuels seulement) puisqu'il n'y a pas correspondance exacte entre le type de champ cultivé et l'organisation de la production : pour un même type de champ(s) cultivé(s) on peut trouver deux organisations du travail distinctes.

(1) Pollet et Winter page 397.

(2) "... Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique". J.M. Gastellu. ORSTOM. Mars 1979. Page 3.

L'observation du fonctionnement économique d'un individu révèle son insertion dans des entités différentes (1) qui impliquent une maîtrise partielle de ses pouvoirs. A défaut d'un tel raisonnement en terme de multidimensionnalité d'un individu (2), on est conduit à commettre des erreurs ou des manques d'interprétation : un exemple est celui de la maîtrise de la terre qui tend à être associée à un individu alors que plusieurs individus affirment avoir cette maîtrise ; en fait il y a dévolution des pouvoirs y afferant, qui correspond à une gestion à la fois individuelle et lignagère de la terre.

Ainsi, suite aux diverses insertions des individus, plusieurs niveaux d'analyse de l'organisation économique apparaissent. Nous avons retenu la distinction opérée par Gastellu entre le niveau de la production, de la consommation et celui de l'accumulation (3).

§ Définition

. L'entité de production et de consommation formé par les gens qui travaillent et mangent ensemble est le kore (4). Au niveau de la production, cette entité fait référence majoritairement (82 % des kore) à un procès de travail collectif pendant la mise en culture d'un (ou des) grand(s) champ(s) (te khore) par les hommes. Dans les autres entités de production (18 % de kore) le procès de travail individualisé qui s'explique souvent par la faiblesse des effectifs, va de pair avec une consommation collective du produit.

(1) Cette étude nécessite un cadre de référence défini comme une entité et non comme une communauté puisque cette notion masque l'inégalité des échanges entre individus d'une part, et des comportements, individualisés surtout dans les petites entités, d'autre part.

(2) "Niveaux de décision et fonctions objectifs en milieu rural africain". G. Ancey. AMIRA Avr.-Nov. 1975, page 3.

(3) Les entités de consommation et d'accumulation seront analysés au chapitre III.

(4) Chaque migrant est rattaché à un kore, aussi longtemps que durent ses périodes d'absence à moins qu'il est complètement distendu les liens.

L'effectif moyen du kore qui est de 17 personnes (1) est nettement supérieur à celui des entités de production et de consommation halpulaar (2). La forte dispersion de celles-ci (3), contrairement à celle de notre échantillon halpulaar, manifeste la permanence de grandes entités de nobles (hooro), en moyenne 22 personnes, et celle de petites entités de captifs (komo) et artisans (naxamala), en moyenne de 12 personnes. Ces chiffres témoignent de la survivance de grandes familles établies sur une organisation de la production basée sur des rapports inégalitaires entre aînés et cadets et l'apport de travail servile.

• Le kore n'est pas identifiable à l'ensemble de résidence (ka). En effet le ka peut résulter d'un fractionnement formel du kore puisque les membres des divers ka peuvent être inscrits dans un procès de travail qui dépasse leur propre résidence pour en englober plusieurs (4). Le kore est donc une entité plus large que le ka (5). Une erreur est de considérer le chef de l'entité de résidence (kagumme) comme celui de l'entité de production et de consommation même si cette erreur ne peut être très grande puisqu'il y a superposition exacte du ka et du kore dans 93 % des cas. Cette erreur trouve souvent sa source dans l'ambiguïté relevée par Pollet et Winter du terme ka, tantôt assimilé à l'entité de résidence, tantôt à celle d'une partie ou de la totalité du patrilignage dont les membres habitent ou non ensemble. La distinction entre les deux acceptations du terme s'explique par la désagrégation du patrilignage et l'évolution des rapports au sein de celui-ci (6).

(1) Migrants non déduits.

(2) Le foyre, entité de production et de consommation halpulaar a un effectif moyen de 11 personnes.

(3) Cf. graphique 2.17.

(4) Ainsi le kore de Lassana Sakho (Goumal) fractionné en 3 entités de résidence dont les membres se fondent lors de la mise en culture du te khore.

(5) L'effectif moyen du ka n'est que de 16 personnes.

(6) L'autonomie spatiale et économique des captifs (même si cette dernière est partielle) ne fait plus assimiler les captifs au kore.

Néanmoins le terme de ka est d'un emploi plus fréquent que le terme kore : comme il y a identification dans la plupart des cas, l'imprécision n'est pas grave.

Evolution

. L'évolution caractérisée par la segmentation du patrilignage se manifeste par la réduction de la dimension démographique des entités de résidence et des kore, et par la modification des rapports de production et de consommation en leur sein.

Selon l'organisation coutumière de la société, le kore, qui réunissait outre les membres du segment de patrilignage, les captifs dépendant du kagumme (chef de famille), était caractérisé par le principe de redistribution du produit entre des membres du patrilignage qui reflétait l'homologie entre l'entité de production et de consommation. Ce système était stabilisé par le travail servile qui permettait à l'aîné d'accomplir ses devoirs de redistribution puisqu'il était assuré de la fourniture d'une certaine quantité de produit grâce au surtravail des captifs.

La libération des captifs, la pacification et l'islamisation concourent, d'après Pollet et Winter, à l'explication de cette évolution.

- En effet l'autonomie des captifs imposée par le colonisateur mettait en cause la stabilité du système, puisque, d'une part le cadet ne bénéficiait plus de la redistribution du produit du travail servile, et que d'autre part l'aîné n'était plus à même d'assurer ses responsabilités de redistribution ; c'est le lien le plus lâche, celui unissant le neveu à l'oncle qui avait tendance à s'effacer le plus.

- La pacification de la région, surtout de la rive droite après la mise en place du pouvoir colonial, permettait une extension territoriale et une dispersion un peu plus grande de l'habitat du village, autrefois quasiment fortifié par un tata pour prévenir les razzias des Maures. Cependant un fractionnement territorial s'il

favorise la distension des liens n'implique pas la disparition de ces liens (1).

- L'islamisation en promouvant des règles de succession de père en fils avantage les descendants par rapport aux collatéraux et s'oppose aux groupes placés sous une autorité unique dont les règles de succession favorise le cadet par rapport au fils. En fait, la persistance des règles de succession coutumières relativise son influence sur la segmentation.

- La migration et le départ des hommes actifs lors des premières migrations modernes nous semblent être un élément d'explication important, malgré l'ambiguïté du phénomène. En effet la situation créée par la migration aggravait la charge de l'aîné qui avait la responsabilité d'un grand nombre d'inactifs, charge qui n'était pas compensée par la perception de revenus réguliers de la migration comme c'est le cas actuellement. Il pouvait ainsi avoir intérêt lui-même à susciter la segmentation.

• Mais en définitive l'enquête statistique relativise ce processus de segmentation et indique une certaine indivision des entités de production et de consommation, ainsi que celles de résidence. Le kore actuel subit le pouvoir du kagumme, qui maîtrise le rapport de production (2) dominant qui s'établit lors de la mise en culture du grand champ (te khore) et qui conforte son pouvoir par la gestion des revenus migratoires, nécessaires pour combler le déficit vivrier et assurer le survie de la société.

L'indivision des entités de production (kore) et de résidence (ka) est corroborée par l'exemple de l'évolution récente organisationnelle au niveau productif et résidentiel des descendants de Hamadi Modi Soumare (Goumal). En effet la

(1) Ainsi, le paiement de redevances foncières de Goumal à Toulel (village mère), de Mouderi à Tyabou ... ou le maintien de prestations en travail entre komo de Goumal et hooro de Toulel.

(2) L'étude des rapports de production et de l'organisation foncière montrera la permanence des rapports coutumiers même si ceux-ci ont été modifiés.

permanence de la dimension démographique au cours des trente dernières années des kore et des ka indique que la segmentation semble correlative à l'accroissement démographique. Les diagrammes illustrent des effectifs comparables pour les années 1950 (23 personnes), 1961 (27 personnes), 1978 (23 personnes et 32 personnes) des kore, qui s'identifient aux ka dans cet exemple (1).

L'historique de la segmentation révèle une seule scission, celle intervenue en 1974 à la mort de Sinke Bakari (qui en tant qu'aîné du segment de patrilignage avait été nommé kagunme à la mort d'Hamadi Modi en 1961). Scission profonde puisqu'il y eut outre le partage du groupe en deux entités de résidence, la dislocation du groupe de travail et le partage de certaines terres (2). C'est l'exigüité de l'habitat, que nous avons pu vérifier, qui est avant tout à l'origine de cette scission. Si certaines solidarités persistent entre les kagunmu actuels (Mamadou Demba Soumare et Niaki Hamadi Soumare), ils organisent avec une autonomie quasi totale le fonctionnement de leur kore respectif, caractérisé depuis la scission (1974) par l'abandon de l'application du principe de la séniorité collatérale et l'affranchissement de toute prestation de travail pour 2 captifs (3). Cependant certaines prérogatives sont détenues par l'aîné (Niaki Hamadi Soumare), surtout celles relatives aux terres lignagères (4) qui peuvent le faire prétendre à la maîtrise des deux groupes en fonction de l'ambigüité précédemment relevé du terme ka.

(1) Cf. diagrammes pages 78-79.

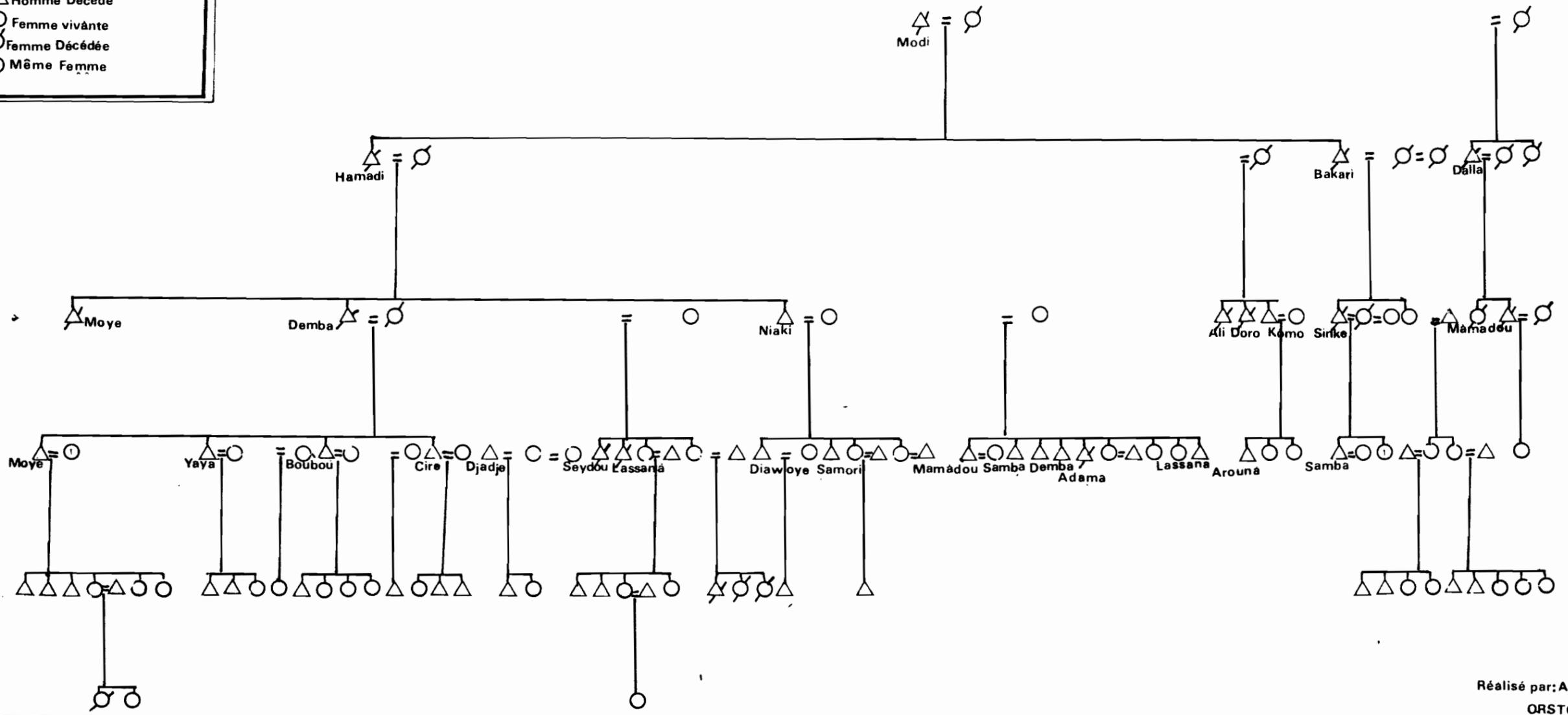
(2) Cf. le mode d'héritage des terres page pour l'étude duquel nous reprenons cet exemple.

(3) Cf. le mode d'héritage de la force de travail servile page .

(4) Cf. Chapitre organisation foncière page .

HAMADI MODI SOUMARE
(Goumal-Haïre)

- △ Homme vivant
- △ Homme Décédé
- Femme vivante
- Femme Décédée
- ① Môme Femme



Réalisé par: A. Fall
ORSTOM

Composition

. Actuellement le phénomène le plus marquant lorsqu'on analyse la composition d'une entité de production est l'absence des actifs masculins. Un échantillon de 4 villages représentant 20 % de la population soninke de la rive gauche indique un taux d'absence pour les actifs masculins de 43 %.

Graphique 2.15 : Population et taux d'absence des actifs masculins

	<u>Population</u>	<u>Actifs masculins absents</u>	<u>%</u>
Balou (1)	1996	198	40 %
Kounghani (2)	1586	168	42 %
Gande (3)	606	86	56 %
Goumal (4)	672	82	46 %

C'est donc tous les kore et ka qui sont touchés par la migration. L'échantillon relevé à Goumal pour 39 kore indique un taux d'absence des actifs masculins de 46 %. Le détail de la composition de ces entités corrobore l'importance de la ponction opérée par la migration, puisque dans la tranche d'âge des 15-59 ans le nombre de migrants masculins est quasi égal à celui des actifs présents. C'est donc les jeunes classes d'âge et les femmes qui ne migrent pratiquement pas, ou une main d'oeuvre de substitution hypothétique, qui vont être amenés à jouer un rôle non négligeable lors de la mise en culture.

(1) Etude socio-économique OMVS, Août 1979, Partie "Migrations".

(2) Données ENEA, 1974.

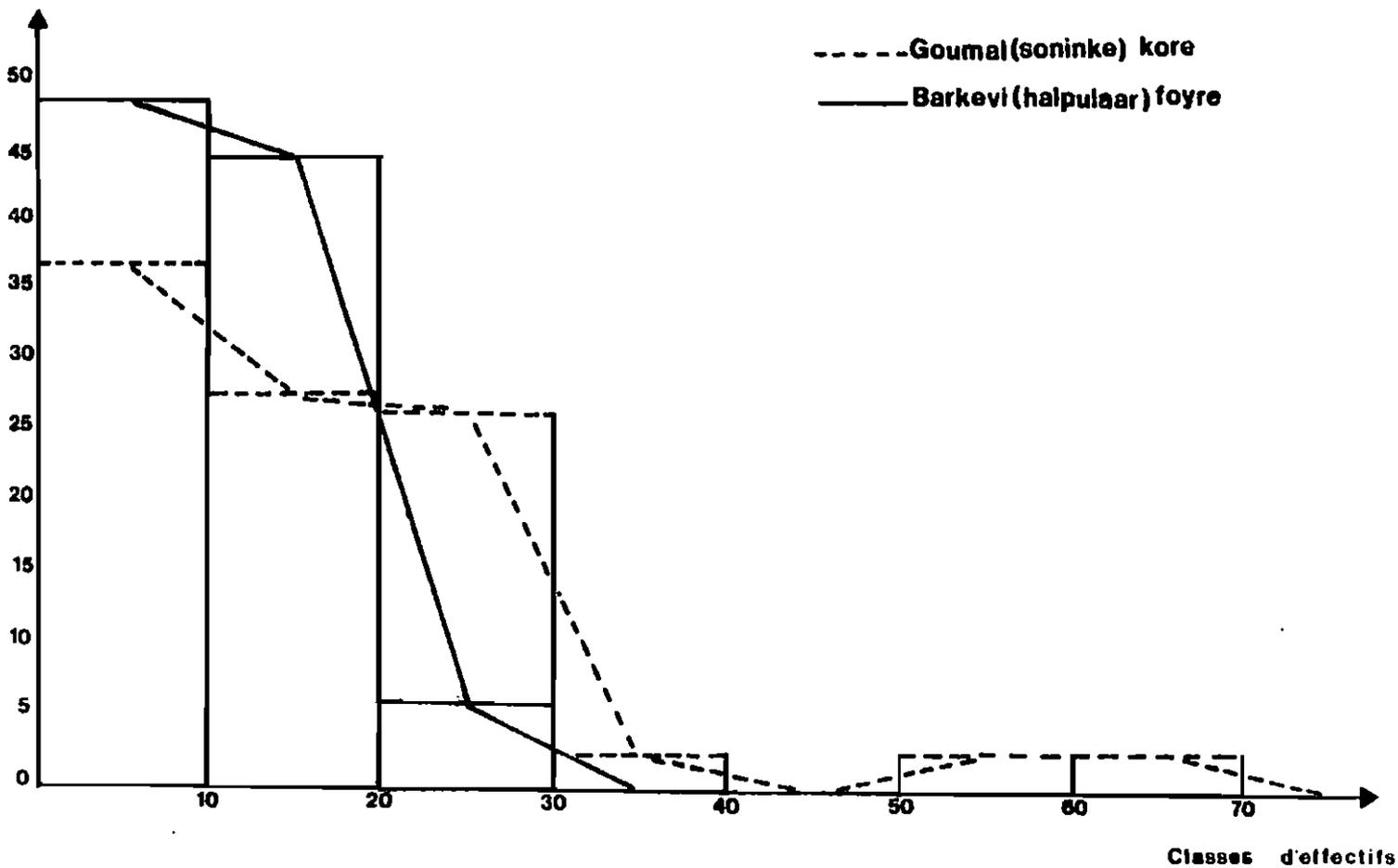
(3) Données ENEA, 1976-77.

(4) Données J.-Y. WEIGEL, Mars 77.

Graphique 2.16: Composition moyenne de 39 entités de production

Classes d'âge	Hommes		Femmes	
	Présents	Migrants	Présentes	Migrantes
de 0 à 7 ans	1,7	-	1,8	-
de 8 à 14 ans	1,4	-	1,3	-
de 15 à 59 ans	2,2	2,05	5,5	0,15
Plus de 60 ans	0,5	0,05	0,6	-
Total	5,8	2,1	9,2	0,15

Graphique 2.17. Distribution des "Kore" selon leur effectif.



2) La pénurie de force de travail et les superficies cultivées

§ La pénurie de force de travail

• L'importance de la migration masculine explique la pénurie de force de travail qui se concrétise par un taux de migration de la classe d'âge de 15 à 59 ans de 48 % et un volume d'actifs masculins faible, 3 actifs masculins pour 8 hommes (1).

La ponction opérée par la migration est très partiellement compensée par l'insertion des jeunes classes d'âge dans le procès de production dès l'âge de 8 ou 10 ans, symbolisée par l'attribution d'un salouma (champ individuel), et par la réorientation du travail féminin. La faible productivité des jeunes classes d'âge relativise leur rôle qui n'est pourtant pas négligeable lors de la mise en culture. Quant à la réorientation du travail féminin attestée par la désuétude de certaines cultures (coton, indigo), elle reste relative, comme l'atteste le petit nombre de champs de femmes apparaissant lors de la lecture de la division parcellaire du foonde relevé (2) : en fait la mise en culture de l'arachide, de patates, de bissap et même d'indigo, atteste le maintien de la spécialisation culturelle des femmes, pendant l'hivernage, qui reproduit un procès de travail très individualisé et en cela différent de celui des actifs masculins.

L'appel à une main d'oeuvre de substitution aurait pu combler la ponction de la migration. Il reste cependant très marginal dans le système de production traditionnel, au contraire du système irrigué (3), où l'obtention de rendements plus élevés, la monétarisation d'un faible surplus, permettent la rentabilité de l'emploi par quelques individus d'une main d'oeuvre de substitution (Maliens et Haratines).

(1) Echantillon de 672 personnes (migrants non déduits) qui couvre 39 kore.

(2) Cf. carte page 90.

(3) Etude à paraître. Campagne culturelle 1978-79, Moudéri.

Ce sont principalement des Maliens d'origine soninke et quelques Harattine, qui étaient employés par les kore à faible effectif, dont la totalité des actifs masculins était absent (1). La répartition ethnique de ces travailleurs saisonniers varie de l'Haïre au Gadyaga, où ce sont les Maliens qui forment le plus gros contingent.

Le tableau nous indique la faiblesse de l'apport en travail des saisonniers, aussi bien pour la mise en culture du foonde que pour celle du waalo, et la relativité de l'aide féminine apportée principalement pendant les semis et les gardiennages pour les 2 types de culture.

Tableau 2.18: Division sexuelle du travail et salariat agricole, par type de culture et opération culturelle (2).

Foonde

Opération culturale	Défrichement	Semis	Sarclage I	Sarclage II	Gardiennage	Récolte	Transport
Hommes	93,5 %	54 %	93 %	92 %	54 %	88 %	91 %
W Salarié	3,5 %	-	3 %	5 %	-	-	-
Femmes	3 %	46 %	4 %	3 %	46 %	12 %	9 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

W = Travail

Waalo

Opération culturale	Défrichement	Desherbages	Semis	Sarclage	Gardiennage	Récolte	Transport
Hommes	98 %	96 %	43 %	97 %	51 %	74 %	87 %
W Salarié	2 %	4 %	-	3 %	-	-	-
Femmes	-	-	57 %	-	49 %	26 %	13 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

W = Travail

(1) Une seule entité de production dans notre échantillon.

(2) Enquête 1977-78, Goumal.

Les observations relatives à l'emploi d'une main d'oeuvre de substitution féminine ou étrangère confirment que la mise en culture a pour fonction avant tout de reproduire des rapports de production déterminés et une division sexuelle du travail au sein du kore, et non une rationalité économique en terme d'allocation de facteurs qui déboucherait de toute façon sur un bénéfice négligeable pour le kore au regard des revenus migratoires.

§ Les superficies cultivées

• La migration des actifs masculins est responsable de la stagnation et même en quelques endroits de la diminution des superficies cultivées. En effet, l'abandon de certains terroirs n'est pas compensé par le défrichement de nouvelles terres. Ce sont généralement les terroirs de jeeri qui sont abandonnés au profit des terroirs de foonde et de waalo, processus qui devrait être accentué avec la mise en place des périmètres d'irrigation (1).

L'enquête de Goumal indiquait qu'aucune terre n'avait été défrichée depuis 8 ans, date à laquelle les paysans avaient abandonné leur terroir de jeeri situé à mi-distance de Goumal et de Waounde. A cette époque le repli sur le terroir de Diam-Diam (foonde) s'était accompagné de quelques défrichements. A Mouderi, les restrictions apportées par les autorités mauritaniennes à la mise en culture des terres de waalo sur la rive mauritanienne ont entraîné le défrichement d'une partie de la cuvette de Gongue pour compenser les terres inaccessibles.

(1) La préférence pour les terroirs de foonde s'expliquent par leur proximité et les temps de jachère moins longs.

La contraction du terroir apparaît certaine : entre 1923 et 1972 le total des superficies cultivées pour le Guidimakha voisin, peuplé majoritairement de Soninko, au système de production et au mode de migration similaires, n'aurait pas augmenté (1).

Le dépouillement des données concernant 264 personnes réparties en 12 kore de 22 personnes chacun (migrants non déduits) révélait une superficie totale cultivée par kore de 5,09 hectares, soit 1,04 hectare par actif (0,23 ha par personne). Les chiffres relevés dans le village halpulaar voisin (Barkevi) sur un échantillon de 128 personnes (migrants non déduits) indiquent une superficie totale cultivée de 3,32 hectares par foyre (2), soit 1,52 hectare par actif (0,31 hectare par personne). C'est en fait l'organisation sociale de la production, qui induit des taux d'activité réelle très différents selon les individus, et l'accessibilité des terres, qui expliquent ces variations.

Si la superficie cultivée par actif n'est pas trop différente, il n'en est pas de même de la répartition des superficies cultivées par actif selon le type de culture. En effet le rapport superficies cultivées en waalo/superficies cultivées sous pluie par actif varie selon la dominante ethnique qui fait référence elle même généralement à une dotation différente en terres.

L'enquête en milieu soninke indique un rapport par actif de 0,58 contre un rapport par actif de 2,6 en milieu halpulaar ce qui illustre l'importance primordiale de la culture sous pluie pour les Soninko et celle du waalo pour les Halpulaaren.

(1) L'état actuel des données quantitatives relatives aux superficies cultivées ne permet qu'une approximation de ces superficies et de leur répartition selon le type de culture, dont la variabilité est forte en fonction des années et des villages. Cette méconnaissance concerne aussi bien la Haute Vallée que la Moyenne Vallée ; les études en cours permettront de réduire l'approximation en élargissant les échantillons.

(2) Entité de production halpulaar comprenant en moyenne une dizaine de personnes.

. Au sein de l'entité de production, la répartition des superficies cultivées fait référence à l'organisation du travail différente, schématiquement, selon le sexe des participants et le type de culture. En effet l'organisation du travail induit une typologie des parcelles cultivées dont les superficies sont très variables : d'une part les champs cultivés exclusivement par les femmes pendant l'hivernage, d'autre part les grands champs (te khore) cultivés principalement par les hommes, sous pluie ou en décrue, et les champs individuels (salouma) cultivés exclusivement sous pluie par les actifs masculins.

- La superficie moyenne des champs de femmes révèle une individualisation de la mise en culture comparable à celle des saloumo. Deux grandes catégories de champs doivent être distinguées (1) : d'une part les champs de riz d'une superficie moyenne de 0,10 ha (2) et d'autre part les champs d'arachides beaucoup plus étendus, 0,3 ha en moyenne (3).

Les faibles variations des superficies au sein de ces deux catégories sont le reflet de l'individualisation de la mise en culture des champs de femmes. En effet, en premier lieu moins de solidarités statutaires (4) que sur les champs "masculins" s'accomplissent, et en deuxième lieu le taux d'activité de chaque participante est à peu près le même, contrairement à celui observable lors de la mise en culture des champs de sorgho cultivés sous pluie (5).

Tableau 2.19 : Distribution de la superficie des champs de femmes cultivés en riz (6).

Classes de superficie	0 à 0,1 ha	0,1 à 0,2 ha	0,2 à 0,3 ha
Distribution des parcelles	54 %	38 %	8 %

(1) Quelques cultures marginales (indigo, bissap, ...) s'y ajoutent.

(2) Echantillon de 50 parcelles. Enquête Moudéri hivernage 1979.

(3) Echantillon de 266 parcelles. Enquête Koungani. A. Adams, Hivernage 1977.

(4) Or ces prestations statutaires faussent habituellement la superficie réellement cultivée par le cultivateur (rice).

(5) Cf. page .

(6) Enquête Moudéri, Hivernage 1979. Echantillon de 50 parcelles.

La superficie totale cultivée par les femmes d'une entité de production est estimée à 2,2 hectares, soit 0,4 hectare par femme cultivatrice.

Ces champs de femme sont localisés dans les parties basses du foonde (khore ou napo), en ce qui concerne les champs de riz, et dans les zones dunaires du jeeri (signa), en ce qui concerne l'arachide.

- Les superficies des champs mis en culture principalement par les hommes sont très variables, selon qu'il s'agit de grand champ cultivé en décrue, de grand champ cultivé sous pluie ou de parcelles individuelles cultivées sous pluie. Elles reflètent une organisation du travail différente selon la saison, c'est à dire le type de culture waalo ou falo d'une part, foonde ou jeeri d'autre part (1).

En culture de décrue, il n'ya pas d'allocation de parcelles individuelles. La raison avancée par nos informateurs de cet état de fait serait qu'une parcellisation trop poussée rendrait négligeable la part de production appropriée et gérée par le kagumme et entraînerait au contraire une appropriation relativement importante de la production totale par les autres chefs de ménage (ou par leurs femmes en cas d'absence de ceux-ci puisque leurs fils versent jusqu'à leur mariage le produit de leur champ à leur mère) ce qui induirait une autonomie accrue de ceux-ci (2).

La superficie des parcelles de waalo est très variable en fonction de la dotation inégale des villages en terres de décrue et de l'importance de la crue (3). La rareté des terres de décrue qui concerne l'ensemble de la zone d'implantation soninke nous amène à retenir les chiffres observés à Goumal (4) 1,1 parcelle de waalo d'une superficie moyenne de 1,75 hectare par entité de production.

(1) Cf. page .

(2) Cf. page .

(3) Une enquête en cours à Mouderi révèle des superficies cultivées en waalo beaucoup plus importante. Mais il s'agit du village soninke de la rive gauche le mieux doté en terres de décrue.

(4) Enquête 1977-78. Echantillon de 12 entités de production, soit 264 personnes.

En culture sous pluie : l'organisation du travail induit deux types de champ : te khore (grand champ) et salouma (champ individuel). La grande majorité des entités de production (1) pratiquent la mise en culture d'au moins un te khore et d'un ou plusieurs salouma, alors que la minorité représente soit des entités ne comportant pas d'actifs masculins (en migration) et dans lesquelles les femmes et les enfants seuls exploitants cultivent uniquement des parcelles individuelles, soit des entités qui ont un effectif total très réduit (un couple et ses enfants).

Une entité de production (2) cultive en moyenne 1 te khore d'une superficie moyenne de 2,16 hectares et 1,55 salouma d'une superficie moyenne de 0,7 hectare.

Déterminer une superficie moyenne des parcelles par entité de production occulterait l'extrême variabilité des parcelles selon qu'on considère tel type de champ. A l'intérieur même de ces deux catégories de champ, les variations sont significatives.

Tableau 2.20: Distribution de la superficie des "te khore"

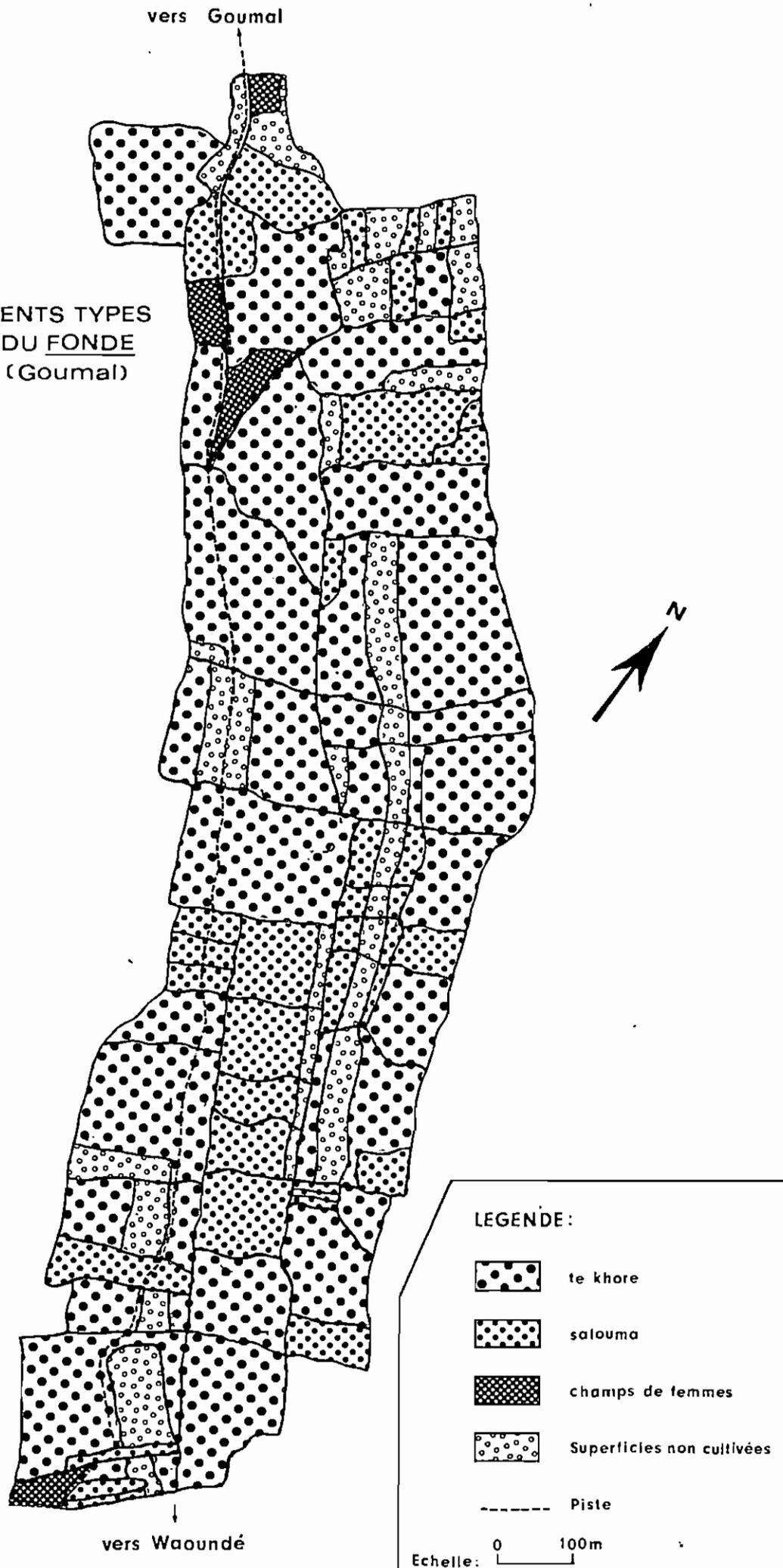
Superficies	0 à 1ha	1 à 2ha	2 à 3ha	3 à 4ha	4 à 5ha
Distribution	17 %	41 %	8 %	17 %	17 %

Si la taille des grands champs varie en fonction du nombre d'actifs qui est en moyenne de 2,52 pour un te khore (entre ces deux variables apparaît une corrélation forte traduite par un coefficient de 0,83), celle des champs individuels nettement inférieure (0,7 ha en moyenne) dépend évidemment de l'âge des actifs, en relation avec le degré d'indépendance de chacun au sein du kore.

(1) 80 % des 39 kore. Enquête Goumal 1977-78.

(2) Echantillon de 12 entités de production soit 264 personnes. Enquête Goumal 1977-78.

Carte. LES DIFFÉRENTS TYPES DE CHAMP DU FONDE DIAM-DIAM (Goumal)



3) La concurrence entre les deux types de culture

§ Techniques et opérations culturales

• Les deux types de culture sont caractérisés par la similitude des techniques culturales employées : la mécanisation y compris la pratique de la culture attelée n'existe quasiment pas ; l'engrais et le fumier, sauf sur quelques parcelles où le bétail est parqué, à proximité du village, ne sont pas utilisés. Cependant une légère différence selon le type de culture intervient quant à l'emploi d'outils : lors des semis du waalo les paysans utilisent le dopade (pieu manié verticalement) et le diabade (outil en forme de V à branches de longueur différente) au lieu de la simple sakade lors des semis sous pluie.

• Ce sont les opérations culturales qui diffèrent le plus selon le type de culture et qui manifestent l'adaptation des paysans aux conditions écologiques différentes, selon qu'il s'agit de culture sous pluie ou de culture de décrue (distinction généralisable à l'ensemble de la Vallée), et spécifiques à la zone.

- Alors que sur les terres de waalo, le défrichement ou le débroussaillage précèdent deux desherbages dont le dernier accompli minutieusement par la grande majorité des paysans représente une innovation culturelle de la zone étudiée par rapport à la Moyenne Vallée, sur les terres cultivées sous pluie, un seul défrichement ou débroussaillage (particulièrement long sur les terres de foonde à cause de la reconstitution rapide de la végétation due à la proximité du fleuve) est accompli. Sur les faloni un temps de préparation important sera dépensé pour la clôture du champ nécessaire à cause des déprédations animales.

- Les semis du waalo organisent une division du travail entre l'homme qui vient en tête et creuse à l'aide du diabade un poquet de quelques centimètres de profondeur, le participant suivant (homme ou femme) muni du pieu qui manié verticalement agrandit le trou et enfin un enfant ou un vieillard qui dépose les graines, ajoute une poignée de sable recouverte par lui-même ou le suivant. Les semis de falo sur un même

champ ont lieu au fur et à mesure que la crue se retire. Les semis de foonde ou de jeeri sont divisés en deux opérations seulement : la première consistant au creusement des poquets à l'aide d'une petite houe et la deuxième à la projection des graines qui peut être réalisée par le même participant pouvant mélanger au sorgho des graines de haricot niébé. En cas de pluie tardive, le semis est réalisé à sec et plusieurs semis peuvent être nécessaires.

- Le sarclage comprend en fait le binage et le demariage qui consiste à enlever les pieds en surplus autour du poquet et à les repiquer. Sur le waalo un seul sarclo-binage est le plus souvent pratiqué contre deux pour les terres de foonde ou de jeeri qui sont nécessaires pour approprier le terrain et les herbes nouvellement poussées. Sur le falo le sarclage s'effectue progressivement en fonction de la date du semis.

- Les gardiennage des champs cultivés est indispensable pour sauver les cultures des dégradations commises par les oiseaux, les singes et les phacochères et dans le cas du waalo et du falo celles commises par le bétail transhumant, de jour comme de nuit où souvent quelques paysans s'installent sur place à tour de rôle. Cette tâche absolument nécessaire, les plus dépradateurs étant les phacochères, absorbe une partie importante de la force de travail qui n'est pas disponible pour d'autres tâches concurrentielles.

- La récolte consiste à couper les épis, les mettre en gerbe et les laisser sécher. Celle du waalo et du falo est rentrée généralement plus rapidement que celle du foonde et jeeri. Les modalités de transport varient en fonction de la localisation des champs : pirogues, ânes, charettes et même quelquefois camions dans le cas d'un grand kolanga (Gongue).

§ Chronologie des opérations culturales : le goulot d'étranglement

Le calendrier cultural varie selon les années et est déterminé par les spécificités de la zone étudiée. Pour caractériser le calendrier ayant cours dans la zone d'implantation pinke de la Vallée nous

avons choisi d'exposer le cycle cultural complet observé sur deux années (1).

Tableau 1.1A : Calendrier des opérations culturales dans la zone d'implantation soninke de la Vallée (sorgho).

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Fonde	Waounde (1)						▨	▨	▨	▨	▨	▨	
	Guidimakha (2)						▨	▨	▨	▨	▨	▨	
Jeeri	Guidimakha (2)					▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	
Waalo	Waounde (1)	▨	▨	▨	▨								▨
	Guidimakha (2)	▨	▨	▨	▨								▨
Falo	Guidimakha (2)	▨	▨	▨	▨								▨

- ▨ Préparation du champ
- ▨ Semis
- ▨ Sarclage, binage, démarrage
- ▨ Gardiennage
- ▨ Récolte, transport.

C'est une concurrence très relative qui apparaît entre le foonde et le jeeri d'une part (les semis de foonde coïncident avec le début du sarclage dans le jeeri) et waalo et falo d'autre part (superposition chronologique) puisque le paysan a tendance à effectuer un choix très radical dans le cas de la culture sous pluie au profit du terroir de foonde (3) et dans le cas de la culture de décrue à privilégier nettement un terroir, comme c'est le cas de Moudéri où lors de la campagne 1978-79 aucun exploitant cultivateur de waalo ne cultivait le falo, et vice versa.

(1) Enquête Goumal Hivernage 1977. J.Y. Weigel.

(2) Enquête Guidimakha (Bradley, Raynaud, Torrealba) 1975.

(3) Les temps de jachère moins longs et la proximité du terroir de foonde, (quand il en existe un) expliquent en général ce choix.

En fait le goulot d'étranglement, significatif d'une véritable concurrence, est entre d'une part la récolte et le transport de la culture sous pluie, et d'autre part les semis de waalo. Ce phénomène est spécifique à la zone d'implantation soninke puisque la décrue qui précède les semis du waalo est très précoce en Haute Vallée et survient plus tôt qu'en Moyenne Vallée où au contraire une concurrence peut s'établir entre la récolte de waalo et la préparation des terres de foonde ou jeeri.

Une illustration du goulot d'étranglement existant entre les deux types de culture nous a été fournie par l'observation d'un cycle cultural annuel (1). Les paysans soninke purent commencer à préparer le sol de la cuvette de waalo cultivée le 6 octobre puisque le retrait définitif de la crue

s'était effectué le 21 septembre, retrait rapide du à la topographie de la cuvette cultivée. Cette date correspondait à la fin du gardiennage du foonde cultivé dont la récolte commença autour du 14 octobre. Si le gardiennage qui s'effectua jusqu'au 13 octobre ne mobilisa qu'une petite partie de la force de travail, par contre la récolte et le transport du foonde d'une part, les semis de waalo d'autre part mobilisèrent l'ensemble de la force de travail. Ainsi est concrétisée la concurrence très forte entre les deux cultures, (dans ce cas précis entre le 14 et le 20 octobre), c'est à dire généralement entre la fin des cultures de foonde, surtout la récolte et le transport, et le début des cultures de waalo, surtout les semis.

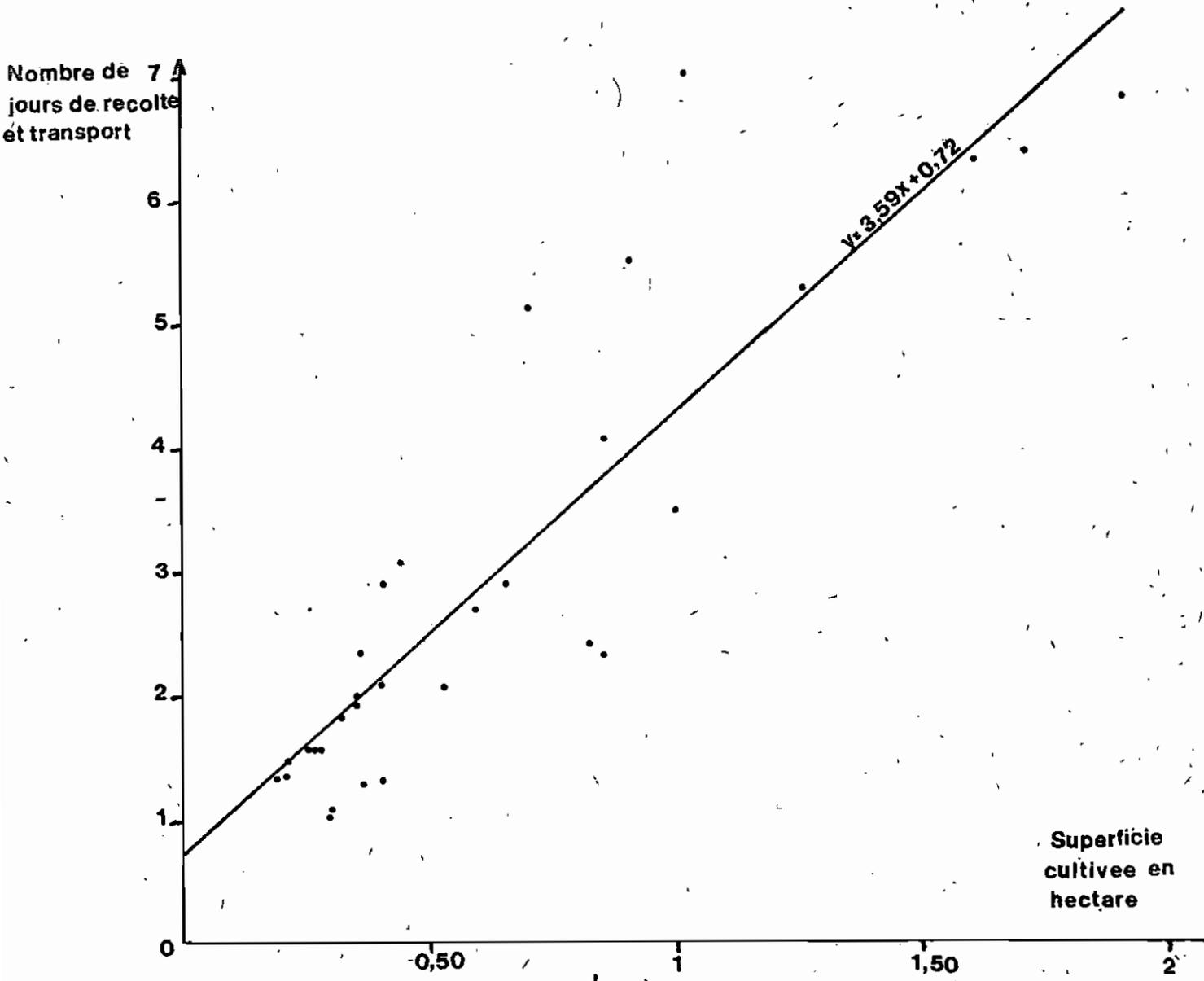
Comme l'indique le graphique il existe une forte corrélation (coefficient de 0,89 pour un degré de liberté de 29(2)) entre la superficie cultivée et le nombre de jours de récolte et de transport. Une régression linéaire nous permet d'établir la relation entre ces deux variables : ainsi une superficie de 1 hectare nécessite approximativement 4,3 jours de travail en récolte et transport qui dans le cas étudié entre

(1) Enquête Goumal 1977-78. J.Y. Weigel.

(2) Echantillon de 31 parcelles.

Une regression lineaire nous permet d'établir la relation entre ces deux variables : ainsi une superficie de 1 hectare nécessite approximativement 4,3 jours de travail en récolte et transport qui dans le cas étudié entre en concurrence avec les semis de valo. Dès lors le paysan fixe conséquemment en fonction des actifs disponibles (rappelons que l'appel à une main d'oeuvre de substitution est marginal) la superficie cultivée sous pluie qui contribuera à déterminer celle cultivée en valo.

Graphique 2.22 : Superficie cultivée en fonde et nombre de jours de récolte et transport.



§ Analyse quantitative de l'emploi de la force de travail

- temps de travaux -

De même que l'analyse de la répartition des superficies cultivées, le relevé des temps de travaux reflète, outre quelques habitudes ethniques (on ne travaille pas le lundi chez les Soninko) ou religieuses, les différents modes d'organisation du travail différenciés schématiquement, selon le sexe des participants et le type de culture.

En culture de décrue

Le mode d'organisation du travail n'implique pas de séparer la journée du travail, puisqu'il n'y a pas d'allocation de parcelles individuelles : ce sont les seuls grands champs qui seront **cultivés**. Une originalité culturelle des Soninko consiste à soigner particulièrement le desherbage de manière à préparer le terrain avant le sarclo-binage.

Tableau 2.23 : Journées de travail par hectare par opération culturelle de waalo (1)

Opération culturale	Défrichage	Désherbages	Semis	Sarclo-binage	Gardienage	Récolte	Transport	Total (2)
Nbre de	:	:	:	:	:	:	:	:
Journées/ha	2,1	4,8	9,5	7,4	41	5,1	1,8	71,7

La majorité des travaux est évidemment effectuée par les membres de l'entité de production. Cependant, il est nécessaire d'intégrer les quelques prestations lignagères ou statutaires, effectuées par des actifs extérieurs, comptabilisées comme travail familial (3).

(1) L'échantillon couvre 12 entités de production soit 264 personnes, enquête Goumal - 1977-1978.

(2) A rapprocher des temps de travaux de l'enquête MISQES : 85 j/ha.

(3) En référence à la notion traditionnelle de kore.

Tableau 2.24 : Distribution des jours de travail par opération culturale, par sexe et type de travail (waalo).

Opération culturale	Défrichement	Desherbage	Semis	Sarclo-binage	Gardiennage	Récolte	Transport
Hommes							
W Familial	98 %	96 %	43 %	97 %	51 %	74 %	87 %
Salariat	2 %	4 %		3 %			
Femmes	-		57 %		49 %	26 %	13 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Les cultures de décrue sont réalisées avant tout par les actifs masculins auxquels se joignent les femmes pendant les semis, le gardiennage et une moindre mesure, la récolte et le transport ; en effet, la participation des femmes aux cultures de falo ne mobilise pas autant la main d'oeuvre féminine que lors des cultures d'hivernage "féminines".

En culture sous pluie

Le mode d'organisation du travail des actifs masculins, caractérisé lors des sarclo-binages schématiquement par la division de la journée de travail entre le matin consacré à cultiver le grand champ (te khore) et l'après-midi consacrée à la culture du champ individuel (salouma), nécessite un relevé systématique au moins par demi-journée (1). Les autres opérations effectuées par l'ensemble des actifs masculins sur l'ensemble de la superficie cultivée sous pluie, ne nécessitent pas cette distinction.

Ainsi, faut-il distinguer, lors du relevé des temps de travaux, ceux effectués collectivement (défrichement, semis, gardiennage, récolte et transport) et ceux qui reflètent la place de chaque membre actif masculin dans la hiérarchie du groupe.

(1) Dans le cas de l'application du principe de la séniorité collatérale il est nécessaire d'effectuer un relevé en heures de travail.

Tableau 2.25: Journées de travail par opération culturale pour un hectare (foonde)

Opération culturale	Défrichement	Semis	Sarclage binage I	Sarclage binage II	Gardiennage	Récolte	Transport	Total
Journées de travail/ha	11	6,8	26	24	22	3,2	2	95

La comparaison avec les chiffres obtenus lors d'enquêtes précédentes (1) montre que les opérations de défrichage et de semis sont particulièrement longues. La couverture végétale relativement dense sur ces terres de foonde explique le temps élevé passé à défricher, qui est supérieur à celui nécessaire en moyenne sur une terre de jeeri. Quant aux semis, une terre plus argileuse que celle du jeeri explique que l'on obtienne un chiffre se rapprochant de ceux relatifs au waalo. L'existence des "grands champs" (d'une taille moyenne de 2,16 ha) expliquent les courtes durées de sarclage : en effet, celles-ci sont fonction décroissante des superficies des parcelles cultivées, caractéristique illustrée par les données différenciées selon les catégories de champs.

Tableau 2.26. : Jours de sarclage pour un hectare par catégorie de champ.

Opération culturale		Sarclage binage I	Sarclage binage II	TOTAL
Jours de sarclage/ha	Salouma	32	28	60
	Te khoré	15	13	28

(1) J.L. Boutillier "La moyenne vallée du Sénégal" page 106-109.
J.P. Minvielle "Migrations et économies villageoises page 109-112.

Les opérations de gardiennage apparaissent comme étant de courte durée : il est sûr que la multiplicité des champs collectifs permet à un seul individu d'étendre son aire d'action. Ainsi, par exemple, deux membres actifs partent pour le gardiennage de deux grands champs et des parcelles individuelles adjacentes, ce qui donne une superficie gardée par actif très élevée. Le transport de la récolte s'effectue par pirogue ou charrette, la majeure partie des exploitants étant le plus souvent propriétaire du moyen de transport. Dans le cas contraire, le versement d'un dixième de la récolte compense ordinairement la location.

La participation importante des femmes, principalement lors des semis et du gardiennage est relativement moindre que lors des cultures de décrue, puisque l'ensemble des femmes est occupé par la mise en culture de leurs propres champs (riz et arachides principalement).

Quant à l'emploi de la main d'oeuvre salariée, il reste aussi marginal que lors de la mise en culture des terres de décrue.

Tableau 2.27 : Division sexuelle du travail et salariat lors de la mise en culture sous pluie (foonde) (1).

Opération culturale	Défrichement	Semis	Sarclo- binage I	Sarclo- binage II	Gardien- nage	Récol- te	Trans- port
Hommes							
W familial(2)	93,5%	54%	93%	92%	54%	88%	91%
Salariat	3,5%		3%	5%			
Femmes	3%	46%	4%	3%	46%	12%	9%
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

W = travail

(1) Enquête Gounal 1977-1978.

(2) Le travail familial comprend les prestations lignagères ou statutaires en référence à la notion traditionnelle de kore.

- Les rendements -

Si le sorgho est la culture dominante, on observe une grande diversité de cultures secondaires réalisées par les paysans soninke en fonction du type de sol cultivé et de la spécialisation différente des hommes et des femmes.

• Les champs de femmes situés dans les bas fonds du foonde (khare ou napo) sont cultivés en riz pluvial. Quant aux champs d'arachides, ils sont situés dans le jeeri et connaissent une rotation rapide puisqu'ils peuvent être laissés en jachère quatre ans après avoir été cultivés deux ans (1) ; leur rendement moyen est compris entre 400 et 650 kgs à l'hectare, c'est-à-dire qu'une femme peut attendre de sa superficie moyenne de 0,3 ha une production de 158 kgs. L'entité de production bénéficie ainsi d'une production annuelle d'arachide de l'ordre de 860 kgs. Par suite du déficit pluviométrique, certaines femmes déçues de leurs faibles rendements d'arachides et de riz pluvial, ont momentanément abandonné ces cultures pour celles de sorgho (2) : ce sont souvent les femmes appartenant à de petites entités de production dont les hommes sont partis en migration ou dont le mari est le seul actif masculin.

• Les champs de berge (falo) portent traditionnellement des cultures souvent associées de maïs, patates douces, niébé et courges. Cependant, certains cultivateurs n'ayant pas cultivé une terre de waalo peuvent semer du sorgho sur leur falo : dans ce cas, c'est le sorgho "gadiaba" qui a la préférence sur les autres populations de sorgho (3). Certaines cultures nouvelles pour la région, comme celle de choux, salades et tomates, répondent à un nouveau type de consommation introduit par les migrants.

(1) Cf. données C INAM-SERESA.

(2) Cf. carte : Les différents types de champs du foonde (Diam-Diam page

(3) Enquête Moudéri 1978-79.

. Les terres de jeeri, qui pour l'ensemble de la zone, ont tendance à être délaissées au profit des terres de foonde portent principalement, outre l'arachide et accessoirement du sorgho et de l'indigo cultivés par les femmes, trois sortes de sorgho : le niobougou et le nabane cultivés sur les sols sigma, le fela cultivé dans les parties basses (katamagne, niarwalle).

. Ce sont les mêmes types de sorgho qui représentent la culture majoritaire sur les terres de foonde, puisque le niobougou et le fela couvrent 83 % des parcelles. Quelques cultivateurs plantent du maïs dans les parties basses du foonde.

Tableau 2.28. : Distribution des parcelles selon la culture (foonde)

:		:	
:	Niobougou	61 %	:
:	Fela	22 %	:
:	Maïs	17 %	:
:			:
:	Total	100 %	:

Les résultats contradictoires de diverses enquêtes illustrent la grande variabilité des rendements selon les années, le type de sol concerné et la superficie cultivée. On peut retenir le rendement de 600 kg/ha pour le sorgho, de 400 kg/ha pour le petit mil et de 1.200 kg/ha pour le maïs. (1).

Une enquête menée sur la rive droite (2) donne des rendements moyens par type de sorgho, indépendamment du type de sol cultivé, de 750 kgs/ha pour le fela et de 500 kg/ha pour le niobougou. Le nabane aurait des rendements très

(1) Données C. INAM-SERESA - Etude régionale - 1-4 (11), Campagne culturale 1958-59.

(2) Par les Services de l'Agriculture de Sélibabi.

supérieurs de l'ordre de 1.500 kgs/ha (1). Une enquête menée au cours d'une année culturale de la séquence sèche actuelle indique une moyenne de 128 kgs/ha en grains (2).

Le microrelief du foonde induit des écarts de rendements pour une même saison culturale entre les parties hautes (sols seinkapou) et les parties basses (sols niine dumbe) qui seront respectivement avanta- gés en fonction de l'abondance ou du déficit pluviométrique.

Tableau 2.29 : Moyenne et écart des rendements selon la superficies (1977- Goumal)

Classe de superficie	0 à 0,49	0,5 à 0,99	1 à 1,49	1,5 à 1,99	2 à 2,49	2,5 à 3,9
Moyenne des rendements ha (grains)	172	154	136	117	90	88
Ecart de rendements (écart type)	128	104	113	76	68	85

La moyenne et l'écart des rendements selon la superficie indique que les rendements sont fonction décroissante des superficies, ce qui explique les écarts entre grands champs et parcelles individuelles illustrés par la superposition des différents types de champs et de rendements par champs.

C'est le sorgho qui est la monoculture pratiquée sur le waalo proprement dit (hollalde, walere). Ce caractère de monoculture est accentué par l'abondance relative de champs de berge (falo) sur lesquels seront reportées les cultures de maïs et de niebe. Les "populations" de sorgho cultivées les plus fréquentes sont le souna sur les kollangani et le gadiaba sur les faloni.

(1) Cf. le Guidimakha Mauritanien.

(2) Enquête Goumal, Hivernage 1977.

la "pulaarisation" des termes relatifs au waalo indique que cette culture n'est ni fréquente ni traditionnelle chez les Soninko. En effet, la rareté des terres de waalo s'explique par les caractéristiques géomorphologiques et topographiques de la zone : c'est l'Haïre, si l'on excepte le kollenga de Mouderi, qui est la seule zone de la région étudiée dont l'aire cultivable en waalo ne soit pas négligeable. Quant au caractère d'emprunt de la culture de waalo, il fait référence à l'histoire du peuplement de la région : c'est justement la zone la mieux pourvue, l'Haïre, qui a été peuplée la plus tardivement.

Néanmoins la stabilité relative des rendements obtenus sur le waalo explique l'importance de ces cultures, même si le rendement moyen a été surestimé dans le passé. Cette stabilité relative est illustrée par les résultats comparables observés au cours d'une bonne année pour la séquence sèche actuelle, 1975 (1) et d'une mauvaise année 1977.

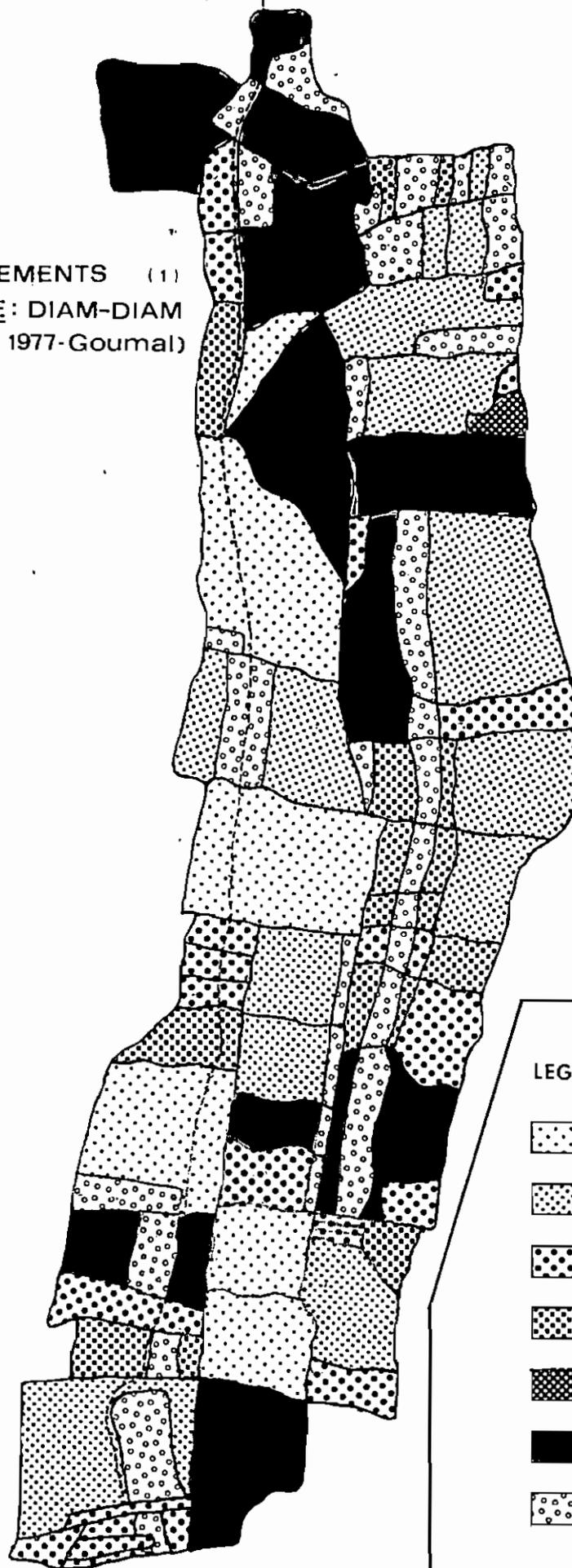
Tableau 2.30 : Rendements moyens des champs non dévastés et écarts de rendements par hectare selon la classe de superficie (1977-1978 - Goumal)

Classe de superficie	0 à 1 ha	1 à 2 ha	2 à 3 ha	3 à 4 ha
Rendement moyen	175	162	151	145
Ecart type	69	72	78	63

(1) Enquête Boinadji, 1975. J.P. Minvielle. Echantillon de 84 parcelles.

vers Goumal

Carte. LES RENDEMENTS (1)
DU FONDE: DIAM-DIAM
(hivernage 1977-Goumal)



vers Waoundé

LEGENDE :

-  0 _ 100 kg
-  100 _ 150 kg
-  150 _ 200 kg
-  200 _ 300 kg
-  plus de 300 kg
-  Maïs
-  Superficies non cultivées
-  Piste

Echelle: 0 100m

(1) en grains

C) Organisation foncière et rapports de production

1) Organisation foncière

Le déficit vivrier chronique, conséquence de la séquence sèche actuelle et de l'émigration de la force de travail masculine, reflète la marginalisation économique de l'agriculture. En effet l'état des niveaux de production ne permet pas la satisfaction des besoins alimentaires des populations villageoises soninke et encore moins le dégagement d'un surplus agricole : ce sont les revenus des migrations qui vont combler le déficit vivrier et permettre la survie de la société.

Dès lors l'exploitation de la terre, dont le résultat est la contribution à la satisfaction des besoins alimentaires a pour fonction principale de reproduire des rapports de production divers et évolutifs lors des mises en culture.

Une analyse du système de tenure foncière des différents terroirs cultivés permet de saisir l'évolution d'un système anciennement caractérisé par le fait que l'accès à la terre était subordonné à l'existence de rapports politiques et sociaux définis préalablement.

- Les rapports politiques mettaient en jeu des clans ou des confédérations de clans qui passaient des pactes (ionnu) délimitant leurs implantations territoriales et la répartition du terroir au sein d'une même confédération. L'ancienneté de l'implantation territoriale, le pouvoir guerrier ou la hiérarchisation des lignages déterminaient ces partages.

- Les rapports sociaux étaient caractérisés par une force hiérarchisation entre les individus concrétisée par la domination des libres sur les captifs et des aînés sur les cadets. La source du pouvoir résidait dans la maîtrise des moyens de reproduction humaine (subsistance et épouses) accomplie par divers moyens (dotes, stratégies matrimoniales, endogamie) et non dans la maîtrise foncière ou celle des moyens de travail d'ailleurs très rudimentaires (pas de culture attelée). Tant les modalités de tenure foncière que celles d'organisation du travail illustraient les rapports de dépendance exercés par la régence draconienne

de la reproduction physique des individus. Ainsi le contrôle foncier n'apparaissait pas au premier plan : c'était les autres modalités du contrôle social du producteur qui permettaient son exercice.

La transparence relative des rapports fonciers s'explique par le maintien de l'organisation sociale traditionnelle. En effet la hiérarchisation de la société s'est maintenue sous une forme dégradée malgré les perturbations a priori radicales que furent l'abolition de l'esclavage et la promulgation de lois foncières.

- L'abolition de l'esclavage impliquait une redéfinition des rapports fonciers entre maîtres et captifs. Or les atermoiements du colonisateur (1) explique que cette mesure ait perdu son caractère radical : n'ayant d'autre solution de rechange à moins de quitter la région, le captif regagnait son village et composait avec son maître. Des différences régionales quant à l'importance de l'émigration entre le Goye (zone de Bakel) où l'émancipation fut plus effective et l'Haïre (zone du Waounde) s'expliquent par la proximité ou l'éloignement du village de liberté et des autorités coloniales.

Même si cette mesure fut appliquée avec lenteur et parcimonie, elle signifiait un droit théorique dont le captif pouvait se servir selon le rapport de forces pour réclamer son émancipation, la fin des prestations effectuées chez son maître et l'obtention de terre en métayage.

Cette émancipation progressive et incomplète, même à l'heure actuelle, eut comme conséquence une réduction du pouvoir du kagumme qui était démuné de la gestion de la force de travail servile (tout au moins celle qui s'était émancipée) et un relâchement des liens au sein du kore puisque les membres du kore ne bénéficiaient plus de la redistribution du produit extorqué par le surtravail des captifs.

- La migration accentua ce double phénomène au sein du kore (réduction du pouvoir du kagumme, relâchement des liens) puisqu'elle suscita l'acquisition d'un pouvoir économique potentiel par l'obtention

(1) Cf. page le fonctionnement du village de liberté de Bakel.

de revenus individualisés malgré le contrôle social et économique de la migration. Au niveau des rapports fonciers, le relâchement des liens se concrétisa par la revendication de droits fonciers entraînant une segmentation des terres (1).

Mais les migrations eurent également l'effet contraire : renforcer les pouvoirs en place et figer les conditions de ce pouvoir, en servant d'échappatoires à des conflits sociaux latents, principalement ceux entre nobles et captifs qui auraient pu être amplifiés par la nouvelle condition officielle et ambiguë des captifs. En effet le mode de migration, de la première moitié du siècle (navetanat, marine marchande, commerce) pouvait même renforcer la dépendance du captif qui laissait en otage sa famille qui ne pouvait compter à l'époque sur des revenus migratoires réguliers et acquérir ainsi une autonomie économique et sociale. Le rapport de force n'était pas favorable au captif qui aurait voulu imposer de nouveaux rapports fonciers ou une nouvelle organisation du travail avec son noble.

- La promulgation de lois foncières, citons celle de 1903 supprimant le paiement de l'assakal et celle de 1964 (loi sur le Domaine National), confortant le cultivateur dans ses droits sur la terre (ce qui doit impliquer l'absence de redevances foncières) ont été généralement peu suivies d'effet. La marginalisation géographique de la région, la volonté des responsables administratifs de ne pas heurter les notables locaux, sont responsables de la relativité de l'application de la loi puisque de nombreuses redevances foncières de même qu'au Fouta, sont encore versées. La mise en place de Communautés rurales lors des prochaines années dans la Région du Fleuve et du Sénégal Oriental est destinée entre autre à l'application de la loi de 1964.

Le pouvoir politique villageois toujours détenu par les aînés des lignages nobles et qui fut rarement contesté par le colonisateur, argua de la maîtrise foncière pour maintenir les rapports de dépendance qui liaient les nobles aux captifs et les aînés aux cadets. C'est le consensus de pouvoir politique villageois qui a permis que la maîtrise

(1) Cf. page

foncière soit devenue une des conditions de la reproduction des rapports de dépendance : citons comme exemple de ce consensus l'interdiction des défricher une terres fonde et donc la création d'une rareté foncière artificielle qui oblige les demandeurs de terre à faire acte d'allégeance aux maîtres de la terre.

Ces relations de dépendance se concrétisent de diverses manières selon le rapport social qui lie l'individu au maître de la terre ou le lignage demandeur au lignage maître de la terre. On souligne souvent le caractère négligeable des rentes en travail ou en produits qui concrétisent ces relations de dépendance : en effet le taux de la rente est limité par la faible productivité de la terre et les disponibilités monétaires (migration) des paysans, qui ne sont pas reconnus maîtres de la terre. Mais il n'en reste pas moins vrai que le versement de prestations, fonction d'un accord préalable, est nécessaire avant toute mise en culture. Les termes de cet accord seront avant tout fonction des rapports statutaires entre le demandeur et le maître de la terre mais obéiront également à des déterminations économiques comme la productivité du travail différentielle ou la rareté foncière.

Maîtrise de la terre

• La passation de pactes (jonlu) entre lignages dominant des entités territoriales permet de fixer précisément les limites de l'implantation des diverses confédérations de clans. C'est l'ancienneté de l'implantation territoriale et le pouvoir guerrier qui réglent ces partages (1).

(1) A propos de l'histoire du Gadyaga on consultera avec intérêt la thèse de A. Bathily retraçant entre autres l'historique de l'implantation territoriale.

L'ancienneté effective d'implantation des Bathily leur permit l'usage occasionnel de certaines prérogatives après la cession de l'Haïre (1) aux Soumare et du Boundou au lignage Sy. Mais les limites de ces territoires purent également être fixées à la suite d'affrontements localisés comme ceux mettant aux prises les Deniankobe du Danga aux Haïranko ou des fraction rivales au sein du lignage Bathily entraînant le partage du Gadyaga entre le Goye et le Kamera (guerre civile de 1835 à 1838).

Les véritables prérogatives foncières s'établirent au sein des divers territoires ainsi délimités (Haïre, Goye, Kamera ...). Elles sanctionnaient un pouvoir politique exercé par un lignage sur une confédération de clans groupant des chevaliers (tunkalemnu), leurs courtisans (manghu) ainsi que des marabouts (modini), et sur l'ensemble des artisans (nyakhamala) et des captifs (komo). Ces prérogatives se concrétisaient par l'usufruit de terres appropriées (xaabila niino) par les chefs de subdivision territoriales et gérées par leurs grands captifs de condition semi-servile (waanokunko).

Au Gadyaga la centralisation du pouvoir exercé par le plus vieux des Bathily de chaque province (Goye et Kamera après la scission) explique l'importance quantitative des xaabila niino qui étaient le plus souvent des terres recherchées du waalo ou du falo. La structure politique de l'Haïre était plus fédérative et le pouvoir dispersé entre les descendants des différents meneurs des migrations successives des

(1) L'Haïre est une entité géopolitique groupant sept villages qui sont : Dembankane, Wompou, Lobali, Toulel, Waounde, Goumal et Verma. Le ciment de cette entité est la détention de la chefferie par le clan soninke des Soumare.

Soumारे sur les territoires respectifs (1) : ce qui explique la décentralisation des redevances perçues sur ces terres, la dyaka (assakal) ou le muso (cadeau) sur les terres les plus recherchées.

La perception de redevances sur les xaabila niino indique que ces prérogatives foncières sont toujours actuelles même si elles tombent en désuétude (2). Si l'usufruit des xaabila niino concrétise la prééminence politique d'un segment de lignage sur un territoire, au niveau villageois, d'autres prérogatives foncières sont exercées, soit par des représentants de même lignage (Hafré), soit par un lignage allié auquel ont pu être concédées ces prérogatives (Goye). Ce sont d'une part la gestion de jamankafo niino, d'autre part l'appropriation foncière inégalitaire de la part du lignage dominant.

- Au niveau villageois la prééminence politique d'un segment de lignage se concrétise par la gestion des jamankafo niino qui sont des terres appropriées par les divers clans fondateurs du village dont celui qui détient la chefferie ; ces terres sont allouées à des cultivateurs moyennant le versement d'une redevance variable selon le type de terre et le lien unissant les deux segments de lignage en présence.

- L'appropriation inégale illustre la hiérarchie de différents clans nobles (les artisans et descendants de captifs sauf exception sont exclus de la maîtrise foncière). Cette inégalité est également fonction de l'ancienneté d'implantation des différents clans puisque des étrangers ont pu être reconnus maîtres de la terre (niine gumme) à la suite d'alliances matrimoniales. La localisation des champs d'un

(1) Les Hafranko se subdivisent en Maxananko, Bixolanko, Beninlanko et Sangiaranko, subdivisions qui recourent des implantations territoriales différentes qui sont dans l'ordre : Goumal et Toulel, Waounde, Dembankane, Verma, Wompou, Lobali et la région de Harr en Mauritanie. L'origine de leur dénomination est justement le nom des différents meneurs (tous du lignage Soumare) des Hafranko tout au long de leurs migrations successives.

(2) Le kollenga de Gongue (Mouderi) est une terre xaabila des Bathily de Tyabou qui perçoivent par l'intermédiaire de leur waanokunko à l'heure actuelle des redevances.

terroir manifeste souvent les rapports sociaux liant les maîtres de la terre, ainsi le manche cultive souvent auprès du tunkalemme auquel il est attaché.

De même que dans le Dyahunu (1) la multiplicité de la maîtrise foncière signifie qu'il n'y a pas superposition entre le pouvoir politique villageois et la maîtrise foncière : tout en reconnaissant la prééminence du chef de village (debegumme), issu du lignage dominant, les différents clans exercent les privilèges qui suivent la détention foncière comme la dévolution de l'usage de la terre, la mise en gage (teyle) ou la vente de la terre (niine xobonte) (2).

. Au sein du segment de lignage (regroupant une série de frères consanguins ou germains et leurs descendants) le système actuel de la maîtrise de la terre est caractérisé à la fois par la permanence d'une règle traditionnelle, qui est la gestion du patrimoine foncier par l'aîné du segment de lignage (même si les membres du groupe sont consultés), et par l'introduction d'une maîtrise individualisée assurée par l'héritage du frère aîné ou du père (3) qui peut être effectif bien après la mort de l'ascendant lorsque l'héritier revendique ses droits.

D'une manière générale le kagumme revendique, ce que ne font pas des membres du ka, la maîtrise foncière sur certaines terres réparties entre les cultivateurs du ka (cette répartition est susceptible de modifications) et le titre de niine gumme. Mais d'autres terres peuvent être simplement allouées par l'aîné du segment de lignage à ce même kagumme qui se contentera de les répartir (niineyimanke) sans en avoir la maîtrise.

(1) Cf. Pollet et Winter page

(2) Le versement d'une corbeille au chef de village (debugunekande) manifeste la reconnaissance par les différents clans nobles de son pouvoir.

(3) Les règles d'héritage composent la conception coutumière qui privilégie la ligne collatérale et assure la prédominance des ascendants et la conception islamique qui privilégie les descendants.

Un évènement comme la fondation d'un ka (résidentiel) permet de saisir le statut de chaque terre du point de vue de sa maîtrise. Citons comme exemple celui de Moye Hamadi Soumare qui fonda son propre ka en 1974 (1).

La maîtrise de la terre lui est reconnue sur une partie d'un champ du waalo de Dogole, hérité de Modi Soumare, partagé entre les héritiers mâles Moye Hamadi (en tant que fils de Demba Hamadi) Samba Sinke (en tant que fils de Sinke Bakari) Niaki Hamadi et Komo Hamadi. Elle lui est également reconnue sur une partie d'un champ du waalo de Ari Lewa, hérité de Hamadi Modi qui l'avait défriché et donc partagé seulement entre Moye Demba (en tant que fils de Demba) et Niaki Hamadi. Les collatéraux sont donc exclus de l'héritage de terres défrichées ou achetées, défrichement ou achat qui conféraient à leur acteur la maîtrise de la terre. Ainsi lors du partage, Sinke Bakari hérita exclusivement de la maîtrise foncière d'un champ de waalo de Waltounde puisque son père l'avait acheté.

Par contre le champ du waalo de Polimbawa reste une terre lignagère "maîtrisée" par l'aîné du segment de lignage.

Dévolution de l'usage de la terre

Le système d'allocation de terres présente un caractère hybride puisqu'il s'établit selon des rapports de dépendance traditionnelle et selon des rapports contractuels entre individus ou segments de lignage. Les deux formes d'allocation ne sont pas exclusives puisque les individus ou lignages concernés peuvent être inscrits dans les deux types de rapports selon la catégorie de terre cultivée.

• Les rapports fonciers qui s'établissent entre nobles, entre nobles et captifs, entre nobles et artisans témoignent parfaitement ou sous une forme dégradée dans la plupart des cas des rapports de dépendance traditionnelle.

(1) Cf. diagrammes pages

- L'admission de familles nobles étrangères au sein de l'entité villageoise n'a pu être sanctionnée que par un droit d'usage transmissible sur les terres cultivées par ce segment de lignage. Dans ce cas les individus en question ne seront reconnus que comme te gumme (maître du champ) au lieu de niine gumme (maître de la terre). Ce statut foncier implique outre le versement de la dyaka (assakal) sur toutes les terres cultivées, celui des redevances diverses selon le type de terre, un tiers de la récolte (te xande siko) ou un cadeau (muso) en produit ou en numéraire sur les terres de waalo, falo et du bas foonde.

- La transparence du rapport foncier est la plus parfaite dans le cas des prestations en travail accomplies par les descendants de captifs au bénéfice des descendants de leurs anciens maîtres. Ces prestations sont réalisées sur tous les types de terre et la détermination des partenaires est établie en fonction de l'ancienne règle d'héritage de la force de travail servile (1). Dans ce cas le descendant de captif travaille sur le champ du noble une ou plusieurs matinées par semaine et l'après-midi sur un champ que le noble lui a concédé souvent contre une redevance (2). Ce statut foncier est celui de sorana (simple cultivateur) qui concerne autant les descendants de captifs travaillant sur les champs de sorgho ou de maïs que de captives travaillant sur les champs de femmes issues d'une lignage niine gumme.

Si le noble n'a pas de champ de décrue disponible, le descendant de captif peut s'adresser à un autre noble.

Une enquête menée lors de la mise en culture du foonde de Goumal (Haïre) en 1977 a révélé que dans un tiers des ka de descendants de captifs (37 %), il y avait accomplissement, par la majorité des membres actifs, de prestations en travail, corrélatif à l'allocation d'au moins un champ de la part de l'ancien maître concerné, qu'il soit niine gumme ou te gumme.

(1) Cf. page

(2) Variable suivant le type de terre. Cf. page

- Mais les anciens rapports serviles, même s'ils ne s'expriment plus par le versement d'une rente en travail, déterminent dans la plupart des cas les protagonistes lors de l'allocation des terres. Le statut foncier revendiqué sera alors celui de te gumme. De même que pour les sorano, le cultivateur peut s'adresser ailleurs si le descendant de l'ancien maître n'a pas de terre de décrue disponible.

La même enquête (Goumal - 1977) a indiqué que dans 41 % des ka de descendants de captifs, les membres en majorité, bien que ne livrant pas de prestations en travail, s'adresseront aux héritiers de leurs anciens maîtres, pour obtenir une terre.

- L'artisan (nyakhamala) était tributaire d'un rapport de clientèle le liant à un ka noble (1). Ce rapport privilégié s'est distendu progressivement à la suite de la perte du pouvoir économique du noble (2). Les conséquences furent une diversité de la clientèle et une certaine reconversion de même que pour les nobles, dans le travail de la terre. L'autonomie progressive de l'artisan vis à vis du rapport de clientèle privilégié (qui ne s'est jamais concrétisé par des prestations en travail systématiques) explique la passation fréquente de rapports contractuels en vue d'obtenir une terre, même si les allocations préférentielles, selon le rapport de clientèle traditionnel, subsistent. Le statut foncier de l'artisan sera ordinairement celui de te gumme (3).

• Les rapports de dépendance ou ceux de clientèle n'excluent pas la passation de contrats de métayage ou de fermage dépersonnalisés : elle sera le fait d'individus inscrits dans les types de rapports décrits plus haut (nobles, captifs, artisans) manquant de terres ou bien de descendants de captifs s'adressant indistinctement à des clans hooro pour obtenir une terre et ne livrant évidemment pas de prestations en travail.

(1) Cf. Pollet et Winter pages 220 à 225.

(2) Sous l'influence de l'abolition de l'esclavage et de la migration qui concernaient et concernent toutes les classes sociales.

(3) Extraordinairement celui de niine gumme dans le cas d'un don de terre ou d'un achat de terre.

L'enquête de Goumal (Haïre - 1977) indiquait que les ka de descendants de captifs, dont la majorité des membres n'était pas inclus dans un rapport traditionnel, se manifestait soit par des prestations soit par une allocation de terres préférentielle, étaient minoritaires (22 % de l'ensemble des ka de komo).

Ce sont avant tout les terres de décrue, mais pas exclusivement, qui sont concernées par ce type de contrat puisque leur rareté conduit les paysans sans maîtrise foncière à se faire concéder une terre par un niine gumme ou un te gumme qui peut ne pas être le noble auquel ils sont liés.

Les termes du contrat varient selon le type de terre concernée : ils induisent le versement de la simple dyaka sur les terres jeeri ou du haut foonde, celui en sus d'un tiers de la récolte (te kande siko) sur un champ de kollenga ou d'une somme d'argent sur les champs de falo ou de kollenga pour une ou plusieurs saisons culturales.

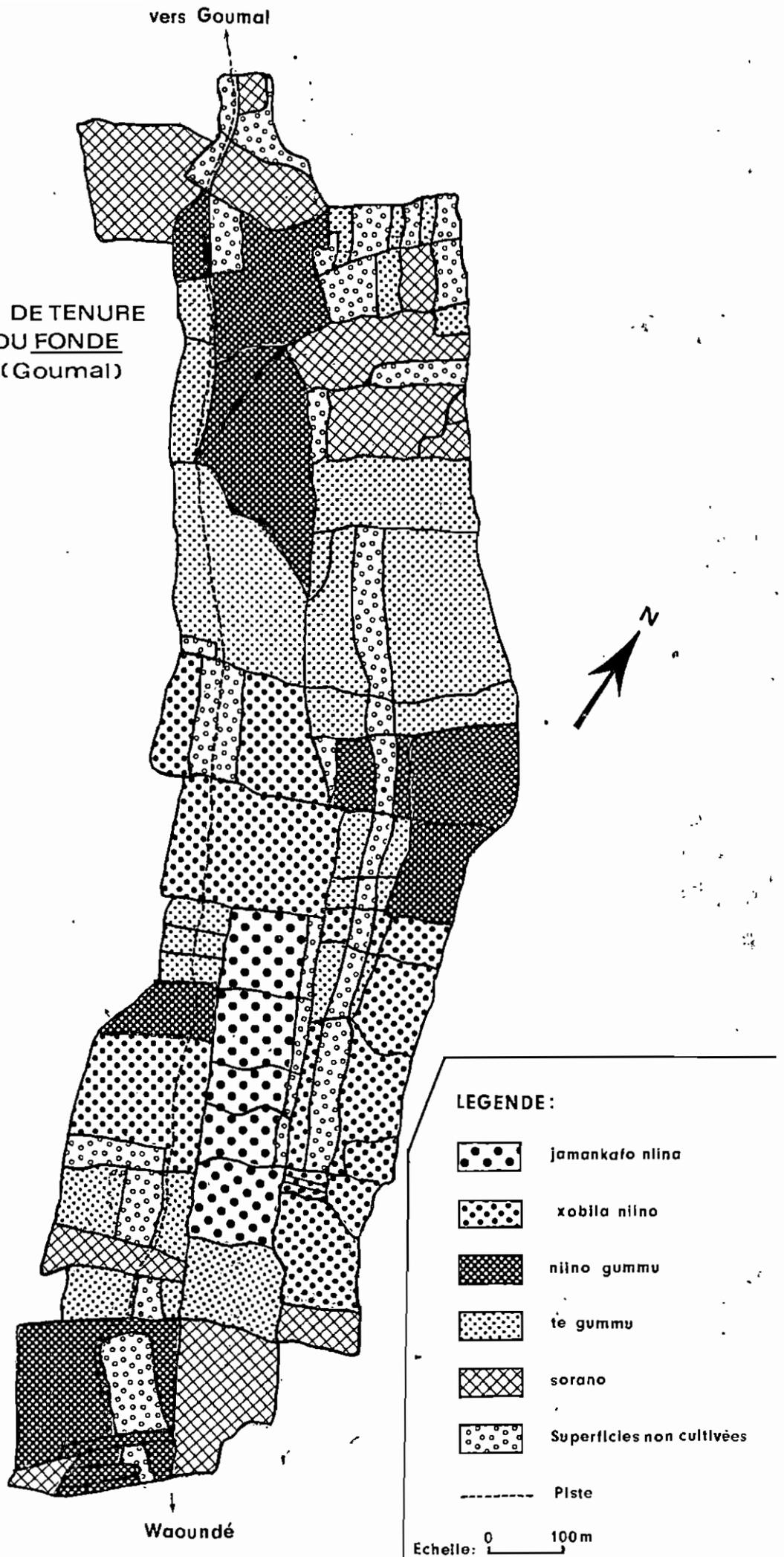
L'émergence d'une véritable rente foncière est limitée par le prix local du sorgho et la faible productivité du travail (1) ; le caractère symbolique des prix de location de la terre, témoigne de la marginalisation économique de l'agriculture traditionnelle : la location d'un hectare de waalo était de 3 000 CFA pour une saison culturale.

L'évolution des types de métayage et l'apparition timide de pratiques de fermage témoignent de la dépersonnalisation très progressive des rapports sociaux. En effet, les pratiques de métayage sont anciennes puisque, même avant le processus d'abolition de l'esclavage, le noble concédait à son captif l'usage d'une terre cultivée l'après-midi, qui correspondait à la production de subsistance nécessaire à la survie de sa famille, moyennant des prestations en travail accomplies sur le champ du noble. La persistance des prestations en travail explique

(1) Dans la séquence sèche actuelle il n'y a pas de surplus agricole puisque la production locale ne suffit pas à satisfaire les besoins vivriers.

la faiblesse relative de la rente en produit puisque c'était le métayage au tiers (te xande siko) qui était le plus répandu. Ce type de métayage a pu céder le pas, corrélativement à l'abandon progressif des prestations en travail et à une dépersonnalisation relative des rapports sociaux, à un contrat de fermage.

Carte. LE SYSTÈME DE TENURE FONCIÈRE DU FONDE DIAM-DIAM (Goumal)



2) Les rapports de production

. La hiérarchie sociale soninke était déterminée selon le rang d'aïnesse, l'appartenance à une caste déterminée (1) (hoore, nyakhamala) et à la classe servile (komo). La condition permettant la perpétuation de cette organisation inégalitaire était la maîtrise, de la part des aînés des lignages nobles, de la reproduction physique des cadets et captifs. Dès lors les rapports de production entre aînés et cadets de lignages nobles d'une part, nobles et captifs d'autre part, n'étaient que la matérialisation de rapports de parenté (2).

. La différenciation entre les deux types de rapports de production est nécessaire puisque le dernier (nobles/captifs) induit un rapport d'exploitation et une structuration en classes au contraire du premier (aînés/cadets).

- En effet le moyen de leur reproduction physique et surtout la maîtrise de leur progéniture était concédé à terme aux cadets, ce qui leur assurait de bénéficier des mêmes privilèges que les aînés : les relations de dépendance qui s'exercent entre producteurs passés, présents et futurs ne sont que provisoires. Le processus de la reproduction économique (3) caractérisé par des relations de dépendance provisoires, exclut un rapport d'exploitation puisque le surplus potentiellement créé sera utilisé à la croissance démographique et non accumulé par le groupe des aînés ; mais il exclut également dans un système de production à faible productivité du travail la possibilité d'une accumulation significative.

(1) Nous reprenons l'assimilation faite par Pollet et Winter qui parle de caste noble en référence à la situation de chacun dans un système hiérarchique, à leur spécialisation dans le procès de travail, à leur endogamie (cf. page 206).

(2) Ou de l'inexistence d'un rapport de parenté dans le cas des captifs qui expliquait leur place dans le procès de production. Meillassoux parle de congruence entre les deux cycles de la production et de la reproduction (cf. "Economy and Society" vol. 7, n° 3, page 324).

(3) Le processus de reproduction économique induit la distribution du produit en trois fractions correspondant à la part consommée par le producteur lui-même, à celle consommée par les vieux de la génération précédente et à celle investie dans la production de futurs producteurs (cf. "Les structures alimentaires de la parenté" in "Femmes, Greniers, Capitaux" page 85 à 89).

- Dans la société soninke du Gadyaga c'était avant tout le commerce des esclaves et leur mise en valeur qui permettaient cette accumulation.

P.D. Curtin (1) souligne l'importance de la communauté dyula du Gadyaga qui traitait une grande partie de ce commerce négrier et principalement le rôle des marabouts qui alimentaient en versant une taxe sur les caravanes, nommée usum (2) la base matérielle du pouvoir de la famille régnante des Bathily. Cette activité commerçante, importante (3) et diversifiée puisqu'étaient également échangés or, gomme et mil, contrastait avec la faiblesse relative de l'activité des escales de la Moyenne Vallée où mil et gomme principalement faisait l'objet d'un commerce de troc (4).

C'était avant tout des captifs d'origine Bambara (5) qui servaient autant à alimenter le marché intérieur que la traite proprement dite. Pour ceux qui étaient employés à la production domestique, Pollet et Winter estiment à trois ans, leur durée d'amortissement (6) : les surplus ainsi créés, dispensaient une partie des nobles et artisans de se livrer au travail agricole et étaient commercialisés.

Le refus de la maîtrise au captif de sa progéniture, impliquait, en logique avec le processus de reproduction économique de la société, l'extraction d'un surproduit équivalent à la part du produit social investi dans la production de futurs producteurs et à celle qui doit revenir au producteur dans sa période postproductive rapportée au

(1) Cf. "Economic Change in Precolonial Africa" pages 68 à 75.

(2) Cf. Thèse de Abdoulaye Bathily page

(3) " ... Jusqu'en 1895, de Bakel au Kaarta, ce n'était qu'un vaste marché d'esclaves. On estimait à 60.000 par an les esclaves qui traversaient ces pays ou sortaient de leurs marchés alimentés par les Bambara ou les Dowiches...".

Deherme cité par J.L. Boutillier in "Les captifs en AOF". Bull. IFAN T.XXX. Avril 68, N° 2.

(4) Cf. page

(5) Cf. P.D. Curtin page 190.

(6) Cf. Pollet et Winter page 239.

nombre de jeunes improductifs (1). L'extraction de ce surproduit, augmentée de la consommation du captif dans sa société d'origine, fondait un rapport d'exploitation entre la classe des nobles et celle des captifs dont purent profiter dans une moindre mesure les artisans et les grands captifs.

. L'abolition de l'esclavage et la migration des actifs masculins devaient transformer les rapports de production. Les modalités de ces deux processus ont déterminé la réorganisation des rapports de production d'une part entre aînés et cadets, d'autre part entre nobles, artisans et captifs.

- L'abolition de l'esclavage qui s'est effectuée très progressivement eut comme première conséquence une diminution de la production vivrière gérée par le kagumme. La diminution du niveau de production impliquait un surcroît de travail de la part des actifs masculins potentiels et une redistribution relativement plus importante de leur production envers les inactifs du kore : ainsi le cadet non marié ne trouvait plus l'avantage qui était de profiter du surproduit créé par le travail servile alors qu'une fraction importante de sa propre production était distribuée aux inactifs ; ou bien le kagumme ne voulait pas supporter la charge supplémentaire qu'était l'entretien des enfants de ses frères cadets (2).

L'abolition eut comme autre conséquence une réorganisation du travail des captifs, très progressivement ^{délivrés} des prestations accomplies chez leur maîtres. Cette nouvelle organisation fut à la fois traditionnelle puisque certains ka de captifs s'organisaient en appliquant le principe de la séniorité collatérale et nouvelle puisque leurs groupes de travail et de résidence étaient plus petits et plus individualisés en leur sein.

(1) Cf. Cl. Meillassoux in "Economy and Society" page 325.

(2) Cf. page

- La migration par l'obtention de revenus individualisés est souvent avancée comme un phénomène explicatif de l'individualisation des rapports de production.

Les migrations, caractéristiques de la période s'étendant de la fin du XIX jusqu'à la fin des années 1950 (navetanat, marine marchande, armée coloniale), ne permettaient pas l'acquisition régulière de revenus, qui aurait été nécessaire à l'indépendance économique de la famille restreinte du migrant. Celle-ci devait subvenir à ses propres besoins et intégrer l'organisation traditionnelle de la production. De plus la vivacité de l'idéologie ostentatoire et l'inflation de la dot avait tôt fait d'annihiler le pouvoir monétaire du migrant à son retour.

Les migrations actuelles permettent généralement l'acquisition de revenus réguliers (1). Mais la même idéologie ostentatoire, le développement de nouveaux types de consommation et le déficit vivrier de la séquence sèche actuelle dépossèdent le migrant d'une partie de ses potentialités monétaires.

. Même si les rapports de production traditionnels sont minoritaires, leur permanence, par exemple à la suite de l'application du principe de la séniorité collatérale ou de l'accomplissement de prestations de la part des descendants de captifs envers les descendants de leurs anciens maîtres, indique la relativité de la transformation des rapports de production.

Si l'on trouve de légères différences régionales entre le Goye et l'Haïre (2) quant à l'importance de cette transformation, ce qui est commun à l'ensemble de la zone c'est la marginalisation économique de la production agricole du fait d'une part de la séquence sèche actuelle et d'autre part de la migration dont les effets induits sont une pénurie de force de travail, l'introduction d'un nouveau type de consommation

(1) Cf. Chapitre "Modalités et niveaux d'accumulation" page à

(2) Les modalités et les taux de migration ont été les mêmes au contraire du processus d'émancipation des captifs qui a été plus effectif dans le Goye, à cause de la proximité des autorités administratives.

y compris céréalier et le développement d'investissements extra-agricoles permis par l'afflux monétaire. Dès lors la production agricole qui assure en partie seulement la subsistance de la société, permet au cours de son élaboration de reproduire des rapports de production réaménagés à la suite des transformations vécues par la société soninke du Sénégal au cours de son histoire récente.

Le réaménagement n'a pas été radical, sous l'effet des modalités des transformations vécues par la société (abolition de l'esclavage et migration) mais également sous l'effet de la réaction de la classe dominante à laquelle les autorités coloniales puis nationales se sont rarement heurtées. En effet malgré les diverses lois foncières, les lignages hooro invoquent la maîtrise foncière pour maintenir les relations de dépendance auxquelles étaient soumis les descendants de captifs et dans une bien moindre mesure les artisans (1). Ces relations de dépendance prennent quelquefois la forme de prestations en travail, et le plus souvent la perception d'une rente en produit ou en numéraire (2).

Quant aux aînés des segments de lignage, en exerçant un contrôle sur les jeunes migrants par des mécanismes d'endettement (nécessaires au vu des modalités de la migration) en pratiquant volontairement une inflation des dots, en développant une idéologie ostentatoire, ils sauvegardent leur pouvoir à l'intérieur du kore au prix de quelques concessions relatives à l'organisation de la production ou à la répartition du produit.

(1) Cf. page

(2) Cf. page

Les rapports de production aînés-cadets

. Au cours du sarclo-binage des cultures pluviales, traditionnelles chez les Soninko, la spécificité de l'organisation du travail repose sur la division de la journée de travail partagée entre la matinée durant laquelle l'ensemble des membres du groupe de travail cultive collectivement un grand champ dont la production est gérée par le kagumme et l'après-midi durant laquelle chaque membre cultive sa parcelle individuelle dont la production est gérée par son titulaire et effectue parfois des prestations en fonction du principe de la séniorité collatérale (1).

Selon le schéma idéal de la mise en pratique de la séniorité, le travail de l'après-midi s'organise ainsi : mis à part le kagumme qui continue d'ordinaire à travailler sur le te khore (grand champ) l'après-midi, tous les autres membres y compris les fils et neveux du bénéficiaire vont travailler sur le champ du frère le plus âgé, puis sur le champ du deuxième d'après le rang d'aînesse et ainsi de suite, cependant qu'à chaque fois le bénéficiaire de ces prestations reste travailler sur son champ.

. L'exemple de la famille N. donne une illustration concrète de ce mode d'organisation. Le kore de Seydou Fode N., âgé de 70 ans, mais participant alternativement à la mise en culture, comprend en dehors de son chef 6 membres actifs : les frères du chef âgés respectivement de 65 et 43 ans, les fils de ses frères (16, 14 et 15 ans) et son fils âgé de 28 ans. Dans ce cas précis le chef d'exploitation cultive un champ individuel.

(1) Pollet et Winter ont dressé l'inventaire de toutes les variantes possibles d'organisation du travail des Soninko du Dyakunu (Mali) lors de la mise en pratique du principe de la séniorité collatérale, variantes qui sont fonction des relations de parenté des membres concernés.

Tableau 2,31. : Distribution de l'ensemble du travail fourni (sarclage)
sur les "saloumo" selon le rang d'ânesse.

	A soi	A autrui	Par autrui
Seydou Fode N.	1,7 %	-	10 %
Boubacar Fode N.	5,1 %	1,6 %	8,5 %
Samba Fode N.	6,8 %	3,4 %	6 %
Mamadou Boubacar N.	6,8 %	5,1 %	5,1 %
Demba Boubacar N.	5,9 %	6,8 %	3,4 %
Drissa Samba N.	3,4 %	8,5 %	-
Boubou Seydou N.	3,4 %	8,6 %	-

Le tableau 2,15 nous donne la répartition de l'ensemble des dépenses de travail en travail effectué, donné et reçu. Les divers échanges bénéficient aux aînés et principalement au chef puisque celui-ci reçoit 6 fois plus de travail qu'il n'effectue sur sa propre parcelle alors que pour son frère cadet le plus proche, le rapport n'est que d'un peu moins de 2.

Ce type d'organisation, de même que celui qui consiste à ne cultiver que des champs individuels, est minoritaire (1), contrairement à celui qui consiste à mettre en culture un ou des (te khore) sans application de la séniorité collatérale. C'est l'organisation caractérisée par le maintien du travail du matin de tous les membres du groupe sur le grand champ et l'abandon des prestations en travail régies par le rang d'ânesse sur les champs individuels cultivés l'après-midi, qui est majoritaire.

(1) C'est un relevé quotidien qui nous a permis de déterminer les dépenses de travail effectué ou reçu et la durée moyenne du travail (30 mn) de chaque membre du groupe sur une parcelle déterminée de son frère aîné, père ou oncle.

Le kore dirigé par Moye Modi S; en est un exemple. Ce groupe est composé de 5 membres actifs : le kagumme (69 ans), son frère (57 ans), les fils du kagumme (19 et 15 ans) et le fils d'un autre frère (17 ans). Ces trois derniers travaillent leur champ individuel l'après-midi sans aucune prestation de travail de l'un envers l'autre. Cependant si le rang d'âge ne détermine plus les temps de travaux effectués par chacun sur les champs individuels, c'est en référence à la séniorité collatérale que les deux aînés du kore fournissent sur le grand champ un effort total inférieur de 40 % à celui des autres membres.

Cette tendance à l'individualisation des rapports de production s'explique par une autonomie voulue de la part des cadets et parfois du kagumme lui-même (1). Cependant l'individualisation est relative, comme le confirme à la fois la taille des groupes de production (2) et la persistance du rapport de production établi lors de la culture des grands champs.

- En effet l'individualisation débouche rarement sur la segmentation du groupe. Au sein du kore de nouvelles modalités d'organisation du travail seront discutées, comme l'accroissement du temps consacré à son propre salouma ce qui implique la disposition de sa production.

- Le maintien du rapport de production dominant (3), qui lie le kagumme à ses dépendants par le travail du grand champ le matin, réduit l'importance de la disparition progressive de l'application de la séniorité collatérale. L'organisation communautaire subsiste ; elle a été adaptée de manière à permettre une certaine individualisation des rapports de production au sein du kore, ce qui sauvegarde l'autorité du kagumme qui gère encore une fraction importante de la production totale, autorité renforcée par ailleurs par la gestion d'une partie de l'épargne de la migration.

(1) Cf. page

(2) Cf. page

(3) La culture d'au moins un grand champ est pratiquée par 95 % des kore de notre échantillon (Goumal-Haire).

. Cette organisation caractérisée par l'attribution de champs individuels cultivés l'après-midi n'a cours que lors du sarclo-binage des cultures pluviales. La raison avancée par nos informateurs pour expliquer l'absence d'une telle organisation lors des cultures de décrue est la faible superficie des parcelles de kollenga ou falo dont le partage, s'il était réalisé, rendrait négligeable la production du grand champ (ce qui fait référence à une époque caractérisée par la primauté de la production locale) et ainsi réduirait la quantité gérée et donc le pouvoir de gestion du kaqumme. L'absence de champs individuels et l'existence des seuls grands champs est un phénomène généralisé y compris dans les zones bien pourvues en culture de décrue et où la superficie des parcelles est plus étendue (Mouderi).

Les rapports de production maîtres-captifs

. L'ancienneté de l'esclavage chez les Soninke est attestée par Charles Monteil (1) puisque l'esclavage existait du temps du Wagadu. Qu'ils soient captifs de traite, de case, ou grands captifs des chefs de subdivision territoriale, leur nombre était important au point qu'il formaient dans certaines régions la majorité de la population. A la fin du XIX^e leur importance numérique était estimée par Deherme à 60 % de la population du cercle de Bakel (2) et de 30 % à 60 % pour les cercles du Dyahunu, Kingi, Gigyume par Mazillier (3).

Divers observateurs de la société soninke (Mazillier, Monteil, Saint-Père) témoignent des anciens rapports de travail entre maîtres et captifs.

Le mode d'organisation le plus répandu était l'allocation d'un champ, cultivé l'après-midi, par le maître à son captif qui effectuait des prestations en travail le matin sur le champ de son maître.

(1) Charles Monteil "La légende de Ouagadou et l'origine des Soninke" IFAN Mémoire 23, page 403.

(2) J.L. Boutillier, Bull. IFAN, Avril 1968, t. XXX, page 528.

(3) Mazillier : "Rapport sur la captivité" 1894, ANS-Dakar, K.14.

C'est ce que Mazillier et Monteil confirment.

Mazillier décrit ainsi les anciens rapports de travail entre maîtres et captifs "...le maître a droit au travail des captifs obtenus par la guerre ou la traite jusqu'à deux heures de l'après-midi. Les captifs disposent de leur temps après deux heures et toute la journée du vendredi". Témoignage confirmé implicitement par Charles Monteil dans "Fin de siècle à Médine" (1) : "... de une à trois heures les mêmes personnes (moins les captifs de case) travaillent pour le successeur éventuel du chef de famille".

L'appropriation de cette force de travail que constituait les captifs assimilés aux biens debout, nabure siginto, permettait ainsi le dégagement d'un surproduit approprié par le maître sous la forme à la fois d'une rente en travail et en produit.

La rente en travail était concrétisée par les prestations du matin et la rente en produit par la perception d'une redevance exigée par le maître pour la dévolution d'un droit de culture sur le champ cultivé l'après-midi par le captif. Les protagonistes des prestations en travail étaient déterminés par le droit d'héritage de la force de travail servile : le nouveau-né, fils de captifs, appartenait et travaillait pour le maître de sa mère.

Des variantes régionales et statutaires existaient : comme l'existence de villages de captifs, l'insertion du captif au dernier rang dans la hiérarchie du groupe appliquant le principe de la séniorité collatérale (2), l'oisiveté quasi totale des maîtres, l'absence de prestations de la part des grands captifs ou des captifs qui s'étaient redimés.

(1) Monteil

(2) Comme à Gumbu.

. La hiérarchisation de la classe servile, en instaurant des statuts différents, avait pour but de briser sa cohésion potentielle.

Si l'affranchissement de l'esclave était possible, elle n'était pas fréquente dans le Gadyaga (1). Le kome bagande (esclave affranchi) l'était à la suite du paiement d'une redîme, bien que la raison explicite soit l'apprentissage du Coran ; le cas d'affranchissement le plus fréquent avait lieu lorsque la femme esclave concubine de son maître avait conçu un enfant (2).

Au Gadyaga, les trois principaux statuts, de la classe servile sont la condition de waanokunko, kome saarida ou kome xobonte (3) :

De condition semi-servile les komo xooro (grands captifs) que sont les waanokunko et les jagarafu peuvent eux-mêmes employer des captifs pour mettre en valeur leurs champs alloués par les chefs de subdivision territoriale (Haïre) ou le Tounka (Gadyaga) en récompense des services rendus. Il prélèvent les taxes sur la récolte des xaabilo niino et des jamankafo niino (4).

Outre le fait que le kome saarida ne pouvait être vendu, celui-ci pouvait acquérir certaines prérogatives en versant une redîme qui le libérait de tout travail chez le maître : dans le Wagadu (5) cette redîme annuelle était fixée à 150 muudu (6) de mil. Le volume de celle-ci, difficile à atteindre (7) explique la rareté d'une telle émancipation économique, dont nous n'avons pas eu connaissance dans l'Haïre ou le Goye.

(1) Thèse d'Abdoulaye Bathily page 328.

(2) "Les esclaves à Gumbu (Mali)". In "L'esclave en Afrique pré-coloniale" p. 240. C. Meillassoux.

(3) Thèse d'Abdoulaye Bathily page 319.

(4) Cf. page

(5) Cf. Claude Meillassoux, op. cité, page 221.

(6) Selon la valeur du muud : entre 337 et 400 kgs.

(7) Cf. Claude Meillassoux, op. cité, page 249.

• La dernière législation de 1905 édictée par les autorités coloniales et relative à la libération des captifs devait modifier évidemment ce système d'exploitation. Quelques éléments de l'histoire de la libération des captifs à l'échelle de la région nous sont fournis par Denise Bouche (1) qui, pour illustrer les ambiguïtés de la politique officielle d'émancipation et ses conséquences, prend justement pour exemple le village de liberté de Bakel. Elle relate qu'en l'année 1896 l'administrateur Reaux Appliquait à la lettre les instructions qui régissaient la libération des captifs (de droit et immédiate) en vigueur au Sénégal et entraînaient par là même un gonflement des effectifs du village, auparavant soumis au système appliqué au Soudan beaucoup moins favorable : il fut remplacé finalement par un administrateur qui avait une interprétation de la loi beaucoup plus laxiste. Il s'ensuivit que le village se vida en quelques mois puisque les libérations étaient interrompues et que désormais les captifs hésitaient à s'y rendre sachant le sort qui leur serait réservé quand leur maître soninke dont la réputation de dureté est souligné par Monteil (2) viendrait les reprendre.

La hiérarchie sociale encore très forte, concrétisée au niveau résidentiel par une différenciation stricte des quartiers selon les statuts, est le signe d'une certaine perpétuation des rapports sociaux traditionnels même si ceux-ci se sont modifiés considérablement.

L'historique de la libération des captifs révèle son caractère progressif mais définitif dans certains cas. En effet les captifs qui fuyaient leur maître se retrouvaient dans un environnement qui ne leur était pas favorable : les sociétés voisines étaient organisées à peu près selon les mêmes principes inégalitaires et les offres d'emplois locaux proposées par le colonisateur étaient limitées. Ainsi ces derniers étaient souvent obligés de regagner leur village et de définir avec leurs maîtres de nouveaux rapports de production qui dépendaient du rapport de force local (nombre de captifs, proximité des autorités administratives, politique des nobles).

(1) "Les villages de liberté en Afrique Noire Française. Denise Bouche pages 97 et suivantes.

(2) Monteil "Fin de siècle à Medine" op. cité. page 114.

Les migrations, dans la mesure où elles n'étaient pas définitives, mais tournantes, servaient avant tout d'échappatoire à des conflits sociaux qui auraient pu être amplifiés par la nouvelle condition officielle des captifs : l'entretien de sa famille obligeait l'ancien captif à définir un nouveau rapport avec son noble.

• L'examen de l'organisation du travail entre nobles et descendants de captifs permet de comprendre sur quelles bases les anciens rapports de production ont été réaménagés (1).

- En premier lieu apparaît une mise en pratique partielle, puisqu'elle concerne 25 % des kore ayant à leur tête un descendant de captifs, du principe de la séniorité collatérale. Ainsi le processus d'émancipation aurait permis de renforcer la constitution de quelques lignages ayant adopté le principe de l'organisation du travail traditionnelle des familles nobles. Ce phénomène contribue à remettre encore une fois en cause le processus présenté comme irréversible du démembrement des groupes familiaux.

- Caractéristiques d'une partie importante des kore (37 %) les prestations en travail accomplies par la majorité de leurs actifs masculins lors des mises en culture reproduisent d'une manière dégradée l'ancien système d'exploitation de la main d'oeuvre servile. Les prestations sont accompagnées dans tous les cas d'une redevance foncière, variable selon le type de terre cultivée, dont le bénéficiaire est le même que celui des prestations en travail.

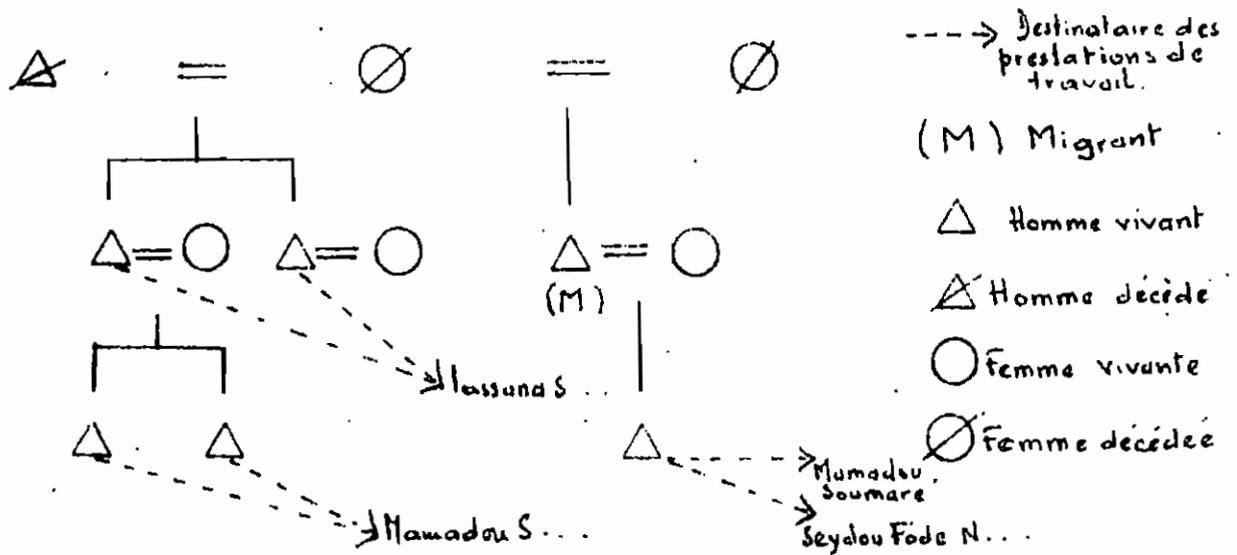
C'est en référence à l'ancien droit d'héritage sur la force de travail que s'explique la destination de prestation en travail que l'on a pu observer lors de la mise en culture par les gens de Goumal sur les terres de foonde : le descendant de captifs effectuera les prestations en travail sur les champs du "propriétaire" de sa mère. Comme l'illustre l'exemple de Doumbouya B. et de sa famille, il est tout à fait possible de trouver plusieurs bénéficiaires des prestations en travail effectuées par les membres d'un même kore.

(1) Enquête réalisée dans l'Haïre (Goumal) où l'organisation traditionnelle s'est mieux perpétuée à cause de l'enclavement de la région.

Illustration des prestations et bénéficiaires du travail :

rapports de production maîtres-captifs.

(Exemple du ka de Doumbouya B.)



Ainsi suivant ces règles "d'héritage" de la force de travail le père et le fils ne vont pas travailler chez le même hoore. Cependant, un cas intéressant nous est fourni par le fils du troisième frère qui va à la fois chez le hoore de son père (qui est en France) et évidemment le hoore de sa mère. (Ne sont représentées que les prestations fournies lors des campagnes culturales sur foonde d'hivernage et waalo, et les membres du kore indispensables à cet essai de représentation).

De nombreuses autres tâches extra-agricoles telles que puisage de l'eau ou aide épisodique très diversifiée peuvent accompagner ces prestations ou bien être les seuls signes révélateurs de l'allégeance ancienne.

- En signe de l'ancien état de subordination les cultivateurs descendants de captifs, sans être prestataires de travail, peuvent s'adresser à la famille dont ses ascendants dépendaient, pour obtenir une terre ; dans ce cas, seul le versement d'une redevance déterminera un rapport de dépendance tenu. C'est le rapport de production le plus répandu puisqu'ils concernent 41 % des kore dont les membres dans leur majorité pratiquent ainsi.

- Enfin dans une minorité de kore (22 %) la majorité des membres s'adresseront indistinctement aux lignages hooro pour obtenir une terre.

Ces trois types de rapports de production couvrent la totalité des rapports fonciers puisqu'un descendant de captif, sauf à Bakel, est très exceptionnellement considéré comme maître de la terre.

C'est le monopole de la terre de la part des lignages nobles qui est la condition de la reproduction dégradée des rapports sociaux antérieurs. Mais ce n'est pas la rente foncière, dont le volume est faible (1), qui fonde en elle-même le rapport de classes : la condition économique de l'individu dans une société caractérisée par un tel mode de migration généralisée ne détermine pas sa condition sociale.

(1) Cf. page

Chapitre III. : Consommation et accumulation

A) Modalités et niveaux de consommation

. Diverses enquêtes (1) révèlent que le produit consommé ne provient qu'en partie de la région concernée. Il apparaît clairement que la région connaît le développement de la consommation de produits extérieurs à la région et, dans la séquence sèche actuelle, un déficit céréalier.

Au stade actuel de la connaissance chiffrée, l'exactitude de la mesure de ces "importations" est relative ; surtout si l'on introduit les variations interannuelles, fonction de la quantité et répartition des précipitations ainsi que de la hauteur et durée de la crue, et les variations intervillageoises, fonction de la dotation en terre de décrue et de l'existence d'un périmètre irrigué (2). Néanmoins, ce sont les études portant à la fois sur les niveaux de production et sur les budgets familiaux qui indiquent la provenance des produits consommés (3).

. Dans la mesure où la consommation de produits importés se généralise, répondant à des besoins d'augmentation de niveau de vie, mais aussi de survie (déficit céréalier), les modalités de la consommation ont été perturbées, ne serait ce que parce que celles-ci ne s'appliquent plus exclusivement à la production domestique. L'observation de ces modalités témoigne de leur modification bien plus que de leur transformation radicale, et plus généralement de la permanence de l'organisation traditionnelle que l'on peut constater par ailleurs au niveau résidentiel ou productif.

(1) Monographies de l'ENEA : "Rapports de synthèse sur les villages de Balou et Gande". 1975. Economies Rurales et Migrations de la région de Waou-Waounde". ORSTOM, Dakar, Mai 1978, J.Y. Weigel.

(2) Partout où ils existent les petits périmètres villageois ont contribué à réduire le déficit céréalier mais leur production n'a pas dépassé 10 % du déficit global. Etude socio-économique. OMVS Août 1979.

(3) Pour la zone d'implantation soninke les travaux de l'ENEA sur les villages de Balou et Gande (1975) et ceux de l'ORSTOM sur les villages de Goumal et Mouderi (1977-79). Pour les régions limitrophes ceux de Purdue University (M. Fieloux) sur le Danga et ceux de l'OMVS (Bernard Cissoko) sur la région de Kayes.

1) L'entité de consommation et les rapports de consommation

. L'entité de consommation était définie par celle de la production : le terme kore s'appliquait aux deux entités.

- En ce qui concernait la distribution du produit domestique, elle mettait en rapport les membres du groupe de production qui redistribuait selon leurs dispositions au sein du kore ; ce dernier pouvait être élargi aux artisans sanctionnant ainsi des relations de clientèle, et aux captifs, sanctionnant des relations de dépendance, et occasionnellement aux membres du lignage et alliés.

Les règles de redistribution du produit domestique reflétaient l'homologie entre le procès de production et de consommation : les contributions individuelles étaient fixées en fonction des dispositions en céréales de chacun, déterminées par sa place dans l'organisation de la production (l'aîné qui bénéficiait de son propre travail et celui de ses dépendants était le principal dispensateur du groupe).

- En ce qui concerne la commensalité, l'entité de consommation était plus ouverte, de par sa fonction même, aux membres du lignage, aux étrangers, aux dépendants, et aux jeunes des classes d'âge de ceux du kore. Au cours des trois repas de la journée, les hommes mangaient entre eux et les femmes formaient un autre groupe, reproduisant ainsi la séparation opérée lors des mises en culture.

. En fonction des changements intervenus, les modalités de consommation ont été réaménagées. Mais, qu'il s'agisse des règles de distribution ou de commensalité, l'organisation traditionnelle subsiste, caractérisée par la cohésion des groupes, comme l'atteste la relativité de la segmentation, et le maintien du pouvoir du kagumme.

- Néanmoins, la diminution des prestations serviles et l'abandon progressif de l'application du principe de la séniorité collatérale, ont eu pour conséquence d'augmenter la part du produit domestique gérée par les cadets et de réduire celle gérée par le kagumme. Les modi-

fications intervenues dans le procès de production (1) expliquaient les nouveaux rapports de consommation entre frères, fils et pères, neveux et oncles, caractérisés par une autonomie accrue de la part des frères cadets, des neveux envers leurs oncles, et une dépendance plus étroite des fils envers leurs pères.

- Au premier abord, l'installation d'un système économique extraverti, à la suite de l'émigration massive de la force de travail, semble avoir accélérer le processus d'autonomie des membres du kore vis à vis du kagumme. Cependant, les conditions de la migration, caractérisées par la prise en charge du migrant et des mécanismes d'endettement, ne libèrent pas les frères cadets ou les fils de la dépendance de leurs aînés. Ainsi, par exemple, l'analyse de la distribution de l'épargne envoyée indique la centralisation de l'épargne vers le kore et surtout le maintien du pouvoir de gestion du kagumme qui gère la plus grande part de cette épargne. La part allouée à chaque femme permet, ainsi que les nouvelles conditions de distribution du produit domestique, une autonomie économique relative de la famille restreinte du migrant. Elle peut se concrétiser par une commensalité individualisée de chaque ménage au sein de chaque xube (appartement d'une femme mariée) ; mais celle-ci reste très rare, car généralement la consommation proprement dite du produit se fait en commun, même si la préparation se fait à tour de rôle. Ce sont les règles de commensalité qui ont été le moins perturbées, puisque même dans certains ka où le procès de production est individualisé (absence de grand champ), la consommation est collective.

Tableau 3.1. : Répartition de l'épargne envoyée (estimation par mois de migration, par bénéficiaire).

	Valeur	%
Chef d'exploitation	13 726	65 %
Femmes du <u>kore</u>	2 955	14 %
Parents	2 743	13 %
Autres	1 676	8 %

(1) Cf. Chapitre "Rapports de production".

. L'entité de consommation reste donc caractérisée par la cohésion de ses membres. La cellule formée d'une épouse et de ses enfants n'a pas habituellement d'existence autonome sauf à la suite de désaccords avec les autres membres du ka. Le ciment de cette cohésion est à la fois la grande centralisation des pouvoirs entre les mains du kagumme et une autonomie potentielle de la part des ménages à l'intérieur du ka ; autonomie qui a eu tendance à croître ces dernières années grâce à la disposition d'une partie de l'épargne migratoire.

L'homologie résiduelle entre le processus de production et celui de consommation explique qu'il y ait identité presque parfaite entre les entités de production et de consommation. Ce sont les très grands ka (1), dont les membres sont intégrés dans un même groupe de travail, qui peuvent être divisés en plusieurs groupes de consommation. La taille des entités de consommation sera donc à peu près celle des entités de production (2).

(1) Dans notre échantillon de 39 entités de production, une seule était divisée en trois groupes de consommation : il s'agissait de l'entité de production la plus importante (62 personnes).

(2) 16 personnes au lieu de 17 personnes.

2) Les niveaux de consommation

. L'analyse des budgets révèle que la structure de la consommation des individus est en grande partie déterminée par les revenus migratoires (1) : l'importance de ces surplus permet leur affectation en vue de consommations diverses et explique le niveau de vie relativement ^{élevé} de la zone (2). Tous les postes de dépense sont concernés par ce phénomène déjà ancien comme le révélait une étude réalisée en 1958-59 qui mettait en relief l'importance des apports migratoires, principales sources des revenus familiaux (3). Le développement des nouveaux types de consommation s'est accéléré ces dernières années et concerne surtout la consommation alimentaire.

. Ce développement de nouveaux types de consommation relative l'importance de la production locale. Dans la mesure où le surplus migratoire reste important, l'équilibre entre la production vivrière et les besoins de subsistance n'est plus fondamental pour le niveau de vie de la zone (il est vrai que c'est la rupture de l'équilibre au cours de la séquence sèche actuelle qui a accéléré le processus d'extraversion de la consommation, par exemple, en matière alimentaire, la substitution du mil indisponible par le riz importé). Ce sont les revenus migratoires désormais qui sont fondamentaux pour le niveau de vie local : parcequ'ils ont induit de nouveaux types de consommation et qu'ils permettent lors des années de sécheresse de combler le déficit céréalier (en 1978 dans certains villages aucune récolte significative n'avait été faite depuis près de 20 mois ; pour la campagne 1977-78, le déficit céréalier est estimé à 140.000 tonnes - Rapport provisoire de l'étude socio-économique OMVS).

(1) Cf. "Source de l'accumulation".

(2) A titre d'exemple, en ce qui concerne les niveaux de consommation, ils sont nettement plus élevés dans la zone soninke que haalpulaar : de 20.000 CFA par personne et par an dans la zone en aval de Matam et dans le Danga, il passe à 37.000 CFA dans la région de Waounde (Notes sur les revenus des migrations internationales. J.L. Boutillier, Dakar, Sept. 78, Inédit).

(3) Etude CINAM, 1958-59 : "Analyse de la sous zone sarakolé". 3-3 (6) à 3-3 (9).

. Les régions directement voisines ont une structure de consommation similaire.

- Le Danga connaît une migration de sa population masculine dont les modalités deviennent semblables à celles de la zone soninke (1) : la comparaison peut s'exercer quant à la structure de consommation et quant à son niveau, même si celui-ci est légèrement inférieur (20.000 par personne et par an pour l'arrondissement de Kanel contre 37.000, par personne et par an pour la région de Waounde). Le fonctionnement très récent de quelques périmètres irrigués réduit sensiblement le déficit céréalier du Danga.

Tableau 3.2. : Niveau et structure de consommation du Danga oriental (2).

	en valeur	en %
Alimentation	14.460	71,5
Habillement	1.500	7,5
Exploitation - Equipement	1.260	6,5
Entretien - Hygiène	240	1
Loisirs - Transports	360	2
Divers	960	4,5
Impôts - Cadeaux	1.440	7
Total	20.220	100

- Les régions maliennes périphériques sont tout autant concernées puisqu'une enquête (3) montre que la plus grande part des revenus des émigrés est affectée à la consommation, principalement alimentaire. Sur un échantillon de 180 émigrés en grande majorité de la région de Kayes 90 % épargnent pour l'achat de céréales.

(1) Cf. Chapitre "Le mode de migration soninke - données comparatives".

(2) Dépouillement provisoire de six premiers mois (octobre 1977-Mars 1978) de l'enquête de M. Fiéloux. Relevé journalier du village de Bow (arrondissement de Kanel).

(3) Etude socio-économique OMVS ; Annexe I. Partie B. Bernard Cissoko.

§ La consommation alimentaire

• La primauté des consommations alimentaires autres que le mil traduit une substitution de biens par d'autres (mil par riz, poisson sec par poisson frais et viande), l'apparition ou le développement de certains produits (sucre, pain, café ...) et surtout réduit l'importance de l'auto-consommation.

A titre d'exemple, au cours de l'année 1977-78 durant laquelle la production ne fournit pourtant que 11 % de la consommation totale en mil, moins d'un quart seulement du total des dépenses alimentaires était affecté à l'achat de mil.

• Désormais le type actuel de consommation alimentaire, déterminé en partie par des besoins sociaux d'ostentation, indique que la société a dépassé pour la très grande majorité de ses membres le niveau de subsistance.

• L'importance des dépenses alimentaires (1) nécessite une analyse particulière, ordinairement menée en terme d'unité de consommation. Le nombre d'unités de consommation est calculé en appliquant un coefficient de pondération à chaque personne en fonction de son âge et de son sexe (2) ; il peut être différent d'un kore à un autre, même si ces deux entités ont le même effectif en personnes, cette répartition inégale s'expliquant par les différents taux de migration et de polygamie.

Enfin l'échantillon retenu couvre 240 personnes, réparties en douze kore, du village de Goumal (Haïre).

(1) Sur un échantillon de 240 personnes, 72 % des dépenses totales (1977-78 Goumal). Cf. tableau 3.2 page 138.

(2) Adulte de plus de 15 ans, 1 unité de consommation, femme de plus de 15 ans, 0,8 unité de consommation, enfant de moins de 15 ans, 0,5 unité de consommation.

Tableau 3.3. : Dépenses alimentaires mensuelles par unité de consommation

	En valeur (CFA)	En %
Mil	821	22,2
Riz	442	11,9
Viande	443,7	12
Huile	378	10,2
Arachides	321,5	8,7
Sucre	319	8,6
Poisson	295	8
Poisson sec	234	6,35
Pain	192	5,2
Concentré de tomates	58	1,6
Cola	55,5	1,5
Oignons	44	1,2
Lait	27,5	0,75
Café	25,5	0,7
Sel	23	0,6
Semoule	20	0,5
Total	3 699,7	100

- Les postes les plus importants sont le mil et le riz, la viande, l'huile et le sucre. Tous ces produits sont importés dans la région, sauf accessoirement certaines quantités de mil, de riz (dans le cas d'un périmètre irrigué dont la production peut couvrir la consommation villageoise (1)) et de poisson dont une faible quantité est produite localement (le reste étant importé de St. Louis ou de Dakar).

(1) Enquête de M. Fiéloux sur le village de Bow (Danga). Purdue University.

- Mais la dépense moyenne masque une consommation très différenciée, selon les revenus monétaires, pour quelques produits qui augmentent plus que proportionnellement au volume de la dépense alimentaire totale (la viande et le sucre principalement).

En premier lieu, l'augmentation des dépenses alimentaires totales ne se répercute pas sur la demande de produits tels que mil et riz, demande qui atteint un seuil de saturation : c'est ce qu'atteste un taux d'élasticité de 0,40 seulement de ces deux produits confondus par rapport à la dépenses alimentaire mensuelle par U.C.

Mais il n'en est pas de même pour les autres produits qui tiennent une place importante dans l'ensemble des dépenses alimentaires (65 %) : certains d'entre eux ont un comportement remarquable en rapport à l'augmentation des dépenses alimentaires comme l'indique les coefficients d'élasticité calculés.

Tableau 3.4. : Elasticité des produits alimentaires (1)

:	:	:	:
:	Mil et riz	:	0,4
:	Viande	:	2,16
:	Sucre	:	1,24
:	Poisson sec	:	- 0,93
:	:	:	:

Ainsi peut-on distinguer 3 catégories de produits alimentaires en fonction de leur élasticité :

élasticité < 0 : poisson sec
0,57 élasticité > 0 : Mil et riz
élasticité > 1 : Viande, sucre

Nous n'avons retenu que les résultats significatifs : ils le sont particulièrement dans le cas du sucre et de la viande qui sont des consommations généralisées. Un coefficient négatif pour le produit poisson sec signifie que sa consommation décroît presque proportionnellement

(1) Par rapport à la dépense alimentaire totale.

(- 0,93) à la dépense alimentaire totale. Quant au résultat obtenu pour le mil et le riz, il s'explique comme nous l'avons déjà vu, par une saturation de la demande au delà d'un certain seuil.

Pour les résultats significatifs (1) nous avons établi des courbes d'Engel qui reproduisent graphiquement les variations des dépenses moyennes mensuelles par U.C. par rapport à la dépense alimentaire totale.

§ Les autres consommations

Tableau 3.5 : Dépenses mensuelles par personne

	En valeur (CFA)	En %
Alimentation	2 235	71,9
Entretien du ka	29	0,9
Santé et hygiène	19	0,6
Transport	31	1
Habillement	41	3
Biens semi-durables	6,5	0,2
Construction	316	10,2
Achat de bétail	171,5	5,5
Achat de bijoux	50	0,9
Dépenses d'exploitation	56	1,8
Cérémonies et cadeaux	100	2,2
Impôt et cotisations	45	1,5
Divers	10	0,3
Total	3 110	100

(1) Cf. courbes d'Engel page 145 et annexes pages 146 et 147.

Construction, bétail, bijoux

Ce sont les trois postes où s'investit l'épargne de la migration.

- Il faut distinguer deux types de construction : celles en banco et celles en "dur" (parpaings et ciment ...). Leurs coûts en sont très différents. Pour les premières, l'essentiel de la main d'oeuvre étant fournie par les membres de l'exploitation qui fabriquent eux-mêmes les briques, les dépenses principales seront celles de matériaux pour la couverture, les portes, les poutres. Pour les secondes, dont les coûts sont beaucoup plus élevés, les propriétaires ont recours à des maçons halpulaar, ce qui augmente considérablement le coût final (315.000 F CFA pour une construction observée) avec des matériaux différents et plus chers.

- Les dépenses de construction qui augmentent plus que proportionnellement aux dépenses totales, sont privilégiées. Si les investissements en bétail ne sont pas abandonnés, ils ne sont plus privilégiés, au contraire des dépenses de construction matérialisées par des bâtiments à terrasse. C'est ce qu'indique leur faible "élasticité" (rapportée à la dépense totale) : pour la tranche des hauts revenus.

- Enfin, la proportion importante d'achats de bijoux dans les dépenses totales s'explique par l'appropriation d'une partie de l'épargne de la migration par les femmes (1). Ce sont surtout (en valeur) des bijoux en or achetés à Dakar.

Transport, habillement

Les exploitations qui auront le plus fort pourcentage de dépenses en transport seront celles à fort taux de migration. Un simple voyage au chef lieu d'arrondissement étant d'un coup élevé le plus souvent (surtout pendant l'hivernage), explique, surtout si l'on tient compte des voyages à Dakar (2) relativement fréquents, le volume important de ces

(1) Cf. page 154 la part de l'épargne versée aux femmes.

(2) Par exemple de Goumal à Seme (chef lieu d'arrondissement) le voyage aller et retour coûte 2.000 CFA ; de Bakel à Dakar en taxi brousse 8.000 CFA (aller et retour).

dépenses. Les voyages ont un but utilitaire : il s'agit de percevoir les pensions, les mandats et d'accueillir les migrants (Dakar).

Le mode d'acquisition principal des dépenses d'habillement est le suivant : acquisitions réalisées par les migrants de retour à Dakar qui ramènent avec eux un stock important ce qui réduit les achats locaux effectués dans le village à des colporteurs ou dans les villes proches.

Cérémonies - cadeaux

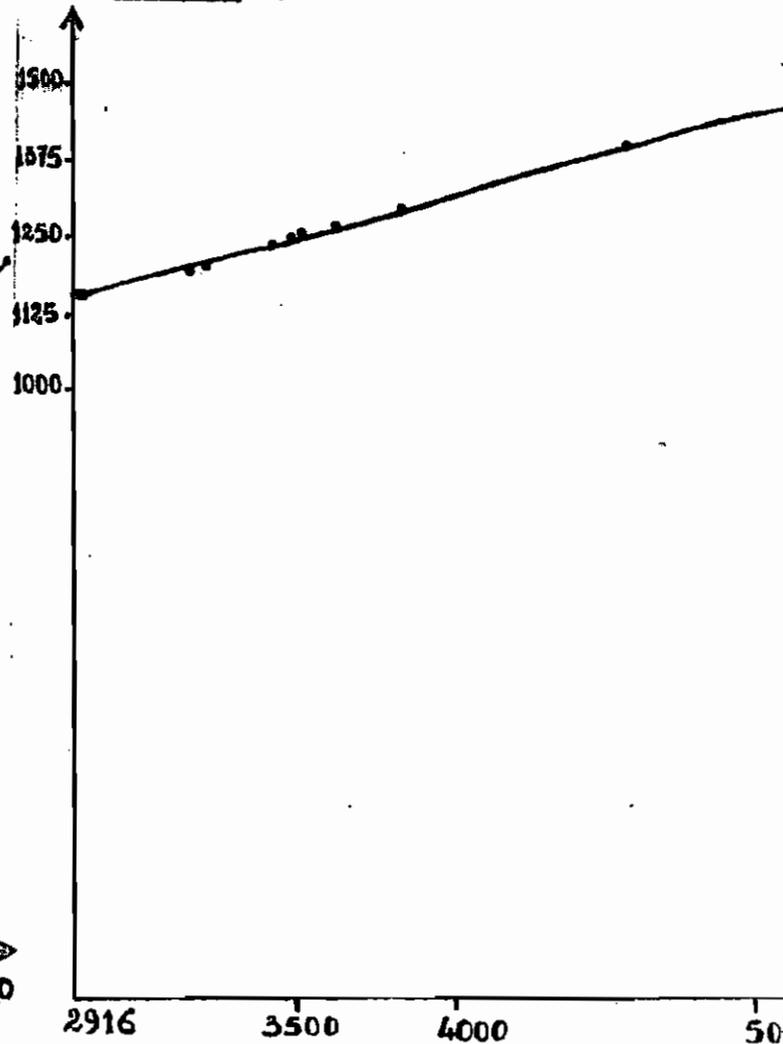
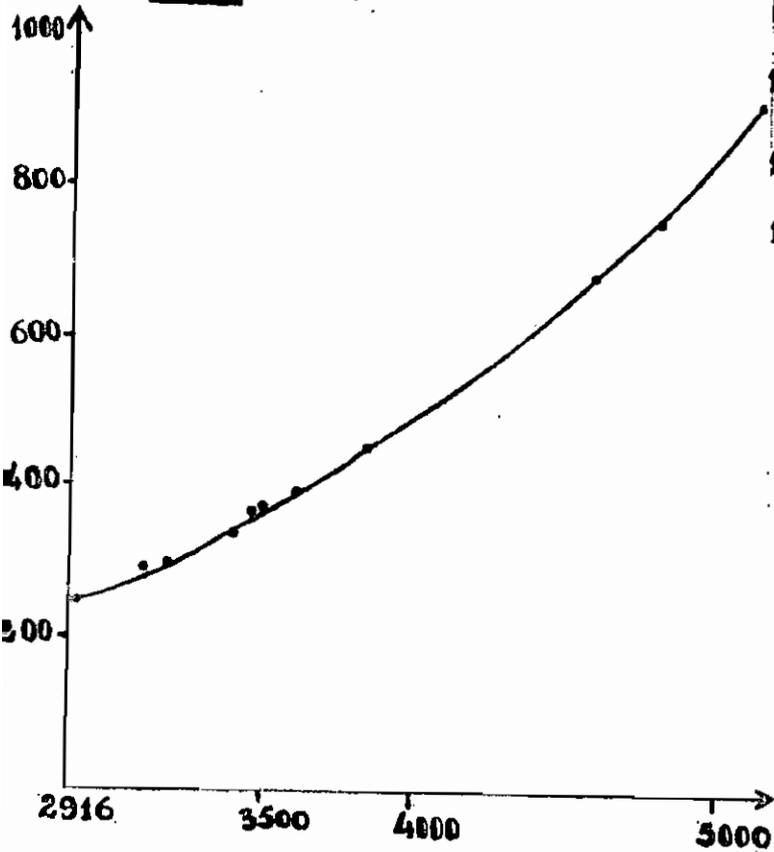
Ce sont les relations de dépendance et de clientèle qui expliquent la fréquence des cadeaux offerts. Relations de dépendance entre hooro (nobles) et komo (captifs) qui se traduisent par des dons en nature (1) de la part du hooro à son (ses) kome (mil, vêtements ...), relations de clientèle entre hooro et naxanala (artisans) qui se traduisent par quelques corbeilles de sorgho après les deux récoltes ou le versement de quelque argent lors de fêtes.

Mais c'est l'afflux monétaire permis par les migrations qui explique la valeur de ces cadeaux et surtout des dépenses lors de cérémonies (ce poste représente 2 % des dépenses totales mensuelles par personne). En effet les dépenses à l'occasion des mariages et dans une moindre mesure des fêtes religieuses peuvent être très importantes.

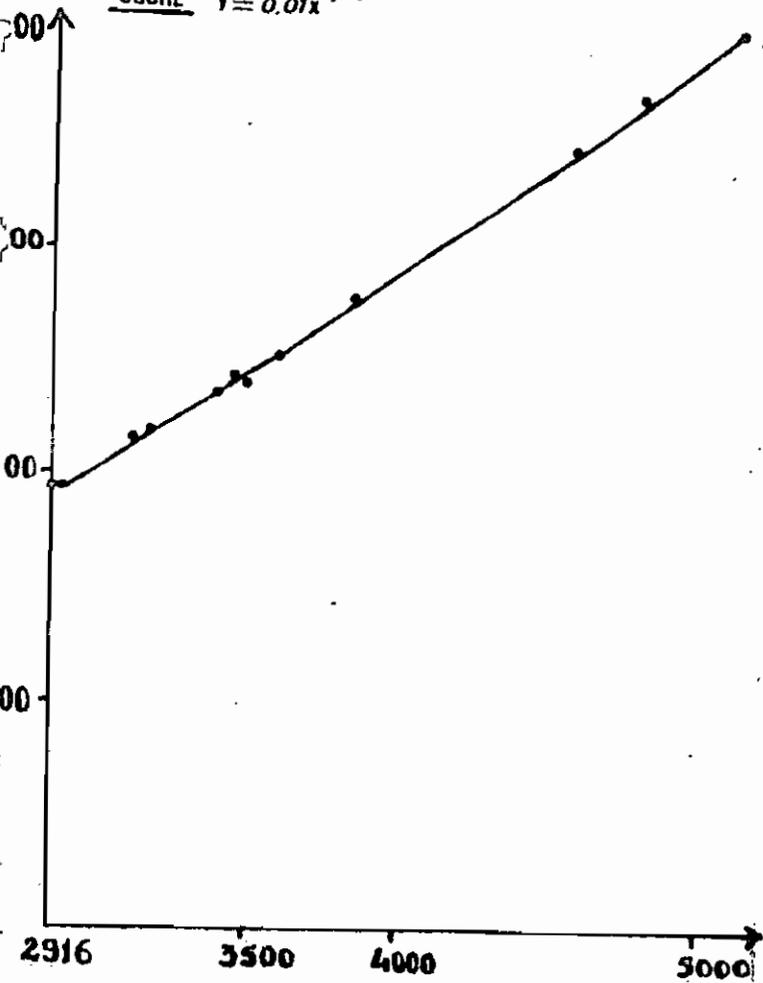
(1) Tous les cadeaux en nature ont été estimés.

MIL ET RIZ: $y = 48x^{0.4}$

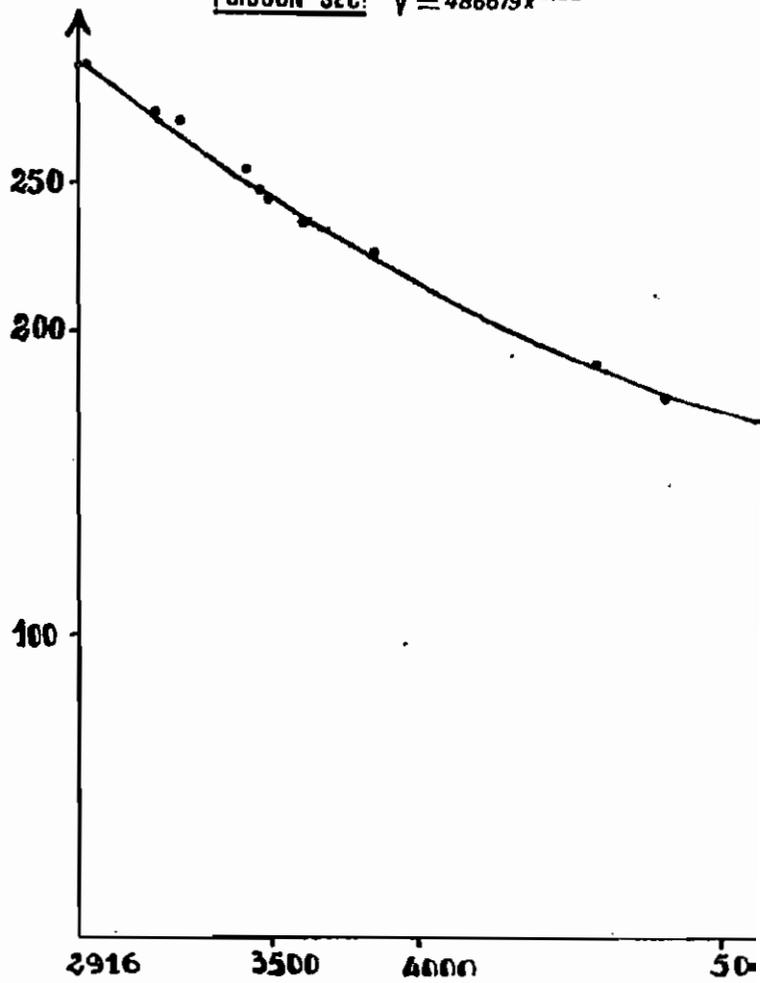
VIANDE: $y = 0.000065x^{2.19}$



SUCRE $y = 0.01x^{1.24}$



POISSON SEC: $y = 486619x^{0.93}$



Annexe : Calcul des coefficients d'élasticité. (1)

Soit X_i le montant des dépenses alimentaires mensuelles, par unité de consommation, d'une exploitation.

Soit Y_i le montant des dépenses mensuelles d'un produit déterminé, par unité de consommation, d'une exploitation.

A partir des 12 couples de variables (X_i, Y_i) , $n = 12$, on cherche à déterminer un coefficient d'élasticité unique pour l'ensemble, ce qui revient à déterminer une courbe d'équation $y = ax^b$ se rapprochant le plus possible des points (X_i, Y_i) avec $i = (1, 12)$.

Si l'on considère une courbe d'équation $y = f(x)$ le coefficient d'élasticité vaut $\frac{dy}{dx} \times \frac{x}{y}$, dans le cas présent $y = ax^b$, le coefficient d'élasticité vaudra b .

Pour une approximation au sens des moindres carrés, il faut linéariser l'équation : $\text{Log } y = b \text{ Log } x + \text{Log } a$.

on obtient $b = \frac{\sum_{i=1}^n (\text{Log } X_i \text{ Log } Y_i) - \frac{\sum_{i=1}^n \text{Log } X_i \sum_{i=1}^n \text{Log } Y_i}{n}}{\sum_{i=1}^n (\text{Log } X_i)^2 - \frac{(\sum_{i=1}^n \text{Log } X_i)^2}{n}}$

et a par $\text{Log } a = \frac{\sum_{i=1}^n \text{Log } Y_i}{n} - \frac{b \sum_{i=1}^n \text{Log } X_i}{n}$

On peut ainsi construire des courbes d'Engel, représentation graphique de cette regression linéaire à condition d'avoir un coefficient de corrélation significatif déterminé ainsi :

Coefficient de corrélation $r = \frac{\sum_{i=1}^n (\text{Log } X_i \text{ Log } Y_i) - \frac{\sum_{i=1}^n \text{Log } X_i \sum_{i=1}^n \text{Log } Y_i}{n}}{\sqrt{\left[\sum_{i=1}^n (\text{Log } X_i)^2 - \frac{(\sum_{i=1}^n \text{Log } X_i)^2}{n} \right] \left[\sum_{i=1}^n (\text{Log } Y_i)^2 - \frac{(\sum_{i=1}^n \text{Log } Y_i)^2}{n} \right]}}$

dont le degré de confiance pour un degré de liberté donné $n - 2 = 12 - 2 = 10$, nous est indiqué par la table des valeurs critiques du coefficient de corrélation : par lecture du risque (d) sur la table des valeurs critiques on détermine le degré de confiance $(1 - d)$.

(1) dans les développements ci-dessous Σ remplace \sum pour des raisons de caractères d'imprimerie.

Coefficients de corrélation (r) et risques (d) pour les coefficients d'élasticité calculés (pour un degré de liberté constant $n - 2 = 10$)

	r	d
Dépenses alimentaires	0,89	d 0,001
Mil et riz	0,79	0,001 < d < 0,01
Sucre	0,85	d 0,001
Viande	0,89	d 0,001
Poisson sec	0,96	d 0,001

Exemple d'un coefficient de corrélation non significatif

Soit X_i la dépense alimentaire mensuelle par U.C.

Soit Y_i la dépense alimentaire mensuelle de pain par U.C.

X_i	2 915,7	2 917,2	3 127,3	3 170,3	3 356,25	3 466,7
Y_i	215	210	100	120,4	156,2	192,3
X_i	3 495	3 601,5	3 818,7	4 587,4	4 818,7	5 122,2
Y_i	208	158,4	168,9	296,2	188,6	290

$r = 0,55$

d 0,05

La consommation de pain qui peut être très élevée est permise par la présence de boulangers bien approvisionnés dans les deux villages.

B. Modalités et niveaux d'accumulation

1) Modalités d'accumulation

§ Source de l'accumulation

. Un surplus économique était obtenu par la commercialisation de la surproduction de mil, permise par l'exploitation de la classe servile, et les échanges marchands, importants et pratiqués depuis longtemps par les commerçants soninke. Les premières migrations (1) permirent la maintenance de ce surplus dont la fonction originelle était l'acquisition de biens matrimoniaux, le paiement de la dot et des pratiques ostentatoires nécessaires à la reproduction idéologique de l'organisation sociale.

. L'amélioration des flux migratoires et leurs modalités créèrent progressivement un état de symbiose entre l'économie villageoise et les migrants : symbiose nécessaire pour les deux puisque l'économie villageoise assurait le départ et le retour des migrants et ceux-ci permettaient la survie du village lors des années déficitaires.

Ce phénomène est relativement ancien puisqu'en 1958 une étude (2) soulignait déjà l'importance de l'épargne migratoire rattachée, son origine, et que celle-ci formait la source principale des revenus villageois. A titre d'exemple, en 1958, l'épargne envoyée à Bakel sous forme de mandat représentait, après actualisation, 15 % de celle envoyée en 1978 (3).

(1) Se reporter à l'analyse historique du mode de migration.

(2) Etude CINAM-SERESA "Analyse de la sous-zone sarakole". page 3-3 (8).

(3) Cette étude estimait le total de l'épargne annuelle envoyée à Bakel à 32.530.800 CFA, soit 110.604.720 en CFA 1978, et le relevé effectué par J.L. Boutillier indique 717.991.000 CFA (1er août 77 - 31 juillet 78): les sommes envoyées en 1958 représentaient donc approximativement 15 % de celles envoyées en 1978.

Tableau 3.7. : Valeur et provenance des mandats reçus à la poste de Bakel en 1958 : moyenne mensuelle (1).

	Valeur	%
Sénégal	731.450	27
Ex. AOF	441.350	16,5
France et autres Territoires Communauté	1.538.100	56,5
Total	2.710.900	100

• Désormais la source de l'accumulation villageoise est presque exclusivement les revenus migratoires puisque à titre d'exemple (2) ceux-ci et leurs dérivés représentent 94 % des revenus totaux du kore et que leur valeur totale annuelle 93.920 par personne, permet après les consommations destinés à l'entretien de la force de travail ou improductives, le dégagement d'un solde qui sera thésaurisé ou investi (3).

(1) Etude CINAM-SERESA "Analyse de la sous-zone sarakole". Moyenne mensuelle établie d'après deux mois (janvier et août 1958).

(2) A titre d'exemple puisqu'il n'a été comptabilisé dans la rubrique "Migrations" que les flux migratoires ou de marchandises à destination des kore de notre échantillon (240 personnes). Donc l'épargne réinvestie en dehors du kore n'est pas prise en compte ici (elle l'est lors de l'étude sur les niveaux d'accumulation pages 153 à 160) : ainsi ne rentre dans cette rubrique qu'une partie des flux monétaires de la migration.

(3) Cf. "les niveaux d'accumulation" pages 153 à 160.

Tableau 3.8. : Niveaux et structures des revenus monétaires annuels par personne (en CFA) (1).

	En valeur	En %
Migrations	25.620	71
Pensions, loyers, salaires	8.300	23
Vente de produits agricoles	240	0,5
Vente de produits de l'élevage	1.020	3
Artisanat	120	0,5
Commerce	800	2

- En effet le déficit céréalier, caractéristique de la séquence sèche actuelle a quasiment supprimé toute possibilité, déjà négligeable en 1958 (2), de commercialisation ou de troc des cultures vivrières, mis à part les produits maraîchers des faloni. Quant à la production halieutique, pratiquée par les Subalbe dans le Danga oriental et les Somono dans le Goye, elle a fortement baissé pour les mêmes raisons et surtout elle est très fortement concurrencée par la commercialisation régulière de poissons de St. Louis ou de Dakar qui alimente certains marchés du Goye (Bakel, Mouderi ...) et du Danga oriental.

- L'élevage fortement décimé depuis la sécheresse de 1972 (3) a du être reconstitué aux dépens de la commercialisation du cheptel. Néanmoins des faibles surplus de lait, de ses dérivés et quelques ventes surtout de petit cheptel, plus vite reconstitué, ont fourni un apport de revenu monétaire de l'ordre de 3 % au total.

- La très forte consommation de produits manufacturés achetés à Dakar, Bakel ou Matam, a marginalisé la production artisanale locale, mis à part celle des bijoutiers, forgerons et dans une moindre mesure celle des tisserands.

(1) Echantillon de 12 kore représentant 240 personnes. Enquête Goumal 1977-78.

(2) Etude CINAM-SERESA : "Analyse de la sous-zone sarakole" page 3-4 (6).

(3) Cf. C. Santoir : "Les sociétés pastorales du Sénégal face à la sécheresse". ORSTOM. Dakar 1979.

§ Entités et unités d'accumulation

• L'entité principale d'accumulation demeurait le groupe de production et de consommation, caractérisée par une gestion centralisée entre les mains du kagumme de l'ensemble des biens accumulés : il gérait les surplus vivriers, les captifs (assimilés aux biens debout : nabure siginto) et certaines terres (1) (possibilité de location, de mise en gage et même de vente). L'application des règles traditionnelles d'héritage qui privilégiaient la séniorité au sein de la ligne collatérale perpétuait ce processus de centralisation des biens accumulés (terres, captifs, gros bétail) même si le rite malekite, appliqué généralement aux biens mineurs, permettait l'héritage d'une accumulation individualisée.

- En effet des unités autonomes d'accumulation ont toujours existé au sein du kore, Par la gestion de biens propres (petit bétail, certains captifs, les terres défrichées ou achetées) dont l'exploitation pouvait donner lieu à un surplus, les membres du groupe avaient la possibilité d'une accumulation individualisée.

- Mais l'accumulation pouvait également se réaliser à un niveau supérieur à celui du ka : en effet était possible soit une accumulation villageoise à la suite de cotisations en vue d'équipements collectifs ou d'une caisse de prévoyance, soit une accumulation lignagère gérée par l'aîné du lignage et permise principalement par l'exploitation des terres jamankafo ou xaabila.

• Dans quelle mesure ce système d'accumulation fortement centralisé a-t-il été perturbé par les nouvelles conditions d'accumulation ?

Qu'il s'agisse d'accumulation ou de consommation, l'organisation sociale a une très grande capacité à dépersonnaliser l'épargne migratoire. Cependant l'analyse de la distribution et de l'utilisation de l'épargne rapatriée indique que la dépersonnalisation est plus nette

(1) Cf. "Organisation foncière"

en matière de consommation que d'accumulation puisqu'une partie importante de cette épargne est soustraite provisoirement au milieu socio-économique pour être investie principalement dans l'immobilier à Dakar. En effet l'épargne rapatriée que l'on peut différencier selon qu'elle est envoyée sous forme de mandat, 44 % de l'épargne rapatriée totale, ou rapportée principalement sous forme de virement bancaire (mais également par porteur), 56 % de l'épargne rapatriée totale, est gérée différemment.

- Même si la majeure partie de l'épargne envoyée est consommée, elle permet néanmoins une accumulation de la part des membres du kore (1). Son mode de distribution d'une part renforce le pouvoir de gestion du kagumme qui gèrera les investissements réalisés dans l'habitat commun ou le gros cheptel, mais d'autre part permet, de même que lors de la consommation, une autonomie relative de la part des femmes du kore et des parents bénéficiaires, qui avant tout thésauriseront ces sommes principalement sous forme de bijoux en or ou bien achèteront du petit cheptel.

- L'analyse de la distribution et de l'utilisation de l'épargne rapportée permet une personnalisation plus nette de l'accumulation (2). Cependant de même que pour l'épargne envoyée, il y a socialisation d'une partie de cette épargne consacrée à l'accumulation puisque des sommes importantes seront affectées à l'achat de cheptel et bijoux au sein du ka ou bien à des aménagements collectifs du village ou du foyer de migrant à Dakar.

(1) Cf. Tableau 3.11 page 158 . Le kagumme gère plus des deux tiers de l'épargne envoyée surtout en vue de l'achat de céréales : la part réservée à l'accumulation dépend avant tout du déficit céréalier. L'importance des sommes envoyées permet une certaine accumulation et ne rend pas négligeable la part gérée par les femmes.

(2) Cf. Tableau 3.12 page 160.

2) Les niveaux d'accumulation

• La part de l'épargne migratoire réservée à une accumulation proprement dite varie en fonction de composantes conjoncturelles, sociologiques et individuelles.

- La conjoncture climatique de la région d'origine et la conjoncture sociale des pays d'accueil déterminent en partie l'allocation de l'épargne.

En effet une situation de déficit céréalier, due à la sécheresse, nécessite l'allocation de revenus migratoires pour la combler. Cependant, la faible part allouée à l'achat de céréales (34 % des dépenses alimentaires), même dans l'année de grande sécheresse 1977-78, indique que l'ensemble de la consommation, alimentaire et autre, reflète un choix : celui d'améliorer le niveau de vie de préférence à une accumulation outrancière.

La part importante consacrée à des investissements immobiliers manifeste une crainte devant l'avenir de la migration, c'est à dire de la principale source de revenus, caractérisée par le blocage des flux d'immigration de la part du gouvernement français (mesures prises début 1975) et plus généralement la fermeture des frontières aux migrants ou même leur expulsion (République démocratique du Congo, Zaïre, Gabon).

- Si le statut de migrant ne semble pas déterminer son taux d'épargne, il semble avoir une importance quant à l'allocation de cette épargne : les dépenses en cadeaux, les mariages dont le coût total observé était compris entre 200.000 et 500.000 CFA et plus généralement les dépenses ostentatoires sont plutôt le fait des descendants de captifs. Cette consommation se ferait au détriment d'une accumulation potentielle, mais la prudence dans l'interprétation est de rigueur, car en fait, le taux d'épargne lui-même dépend de déterminations individuelles.

- Le montant est assez variant pour une même tranche de revenus : c'est donc que les politiques individuelles qui induisent des modes de consommation différents selon les individus (malgré un taux

d'épargne très élevé en moyenne et le niveau de vie qui s'en suit) ne sont pas identiques. Celles-ci peuvent s'exprimer soit par des taux d'épargne différents, soit par une allocation de cette épargne différente ou bien par la fréquence des retours qui occasionnent toujours de grandes dépenses.

Tableau 3.9. : Taux d'épargne rapatriée par tranche de revenus (1)

Tranche de revenus (en milliers de CFA)	100-119	120-139	140-159	160-179
Taux d'épargne minimum	21 %	22 %	22 %	23 %
Taux d'épargne maximum	37 %	34 %	39 %	43 %

§ Montant de l'épargne rapatriée

. L'enquête ponctuelle () a révélé que l'épargne rapatriée était fréquemment très sous-évaluée : en effet une distinction apparaît immédiatement entre l'épargne envoyée sous forme de mandats postaux, qui est souvent la seule prise en compte, et l'épargne rapportée principalement sous forme de virement bancaire ou par porteur.

Tableau 3.10 : Distribution de l'épargne rapatriée (estimation par mois de migration)

	Valeur	%
Epargne envoyée	21.100	44 %
Epargne rapportée	26.900	56 %
Epargne rapatriée	48.000	100 %

(1) Un double questionnaire a été établi : celui relatif au budget mensuel en France des migrants et l'autre relatif aux sommes envoyées ou rapportées. Après élimination des réponses absurdes (le taux de l'épargne mensuelle ne correspondait pas à l'épargne rapatriée) un échantillon de 40 migrants a été retenu.

(2) Echantillon de 40 migrants. Enquête Goumal -Dakar - 1977-78.

Pour une moyenne des salaires mensuels de 132.500 CFA le taux moyen d'épargne rapatriée au Sénégal est de 36 %, soit un montant de 48.000 CFA (1).

Sur un total de 40 migrants en France (83 % de la population migrante de notre échantillon) interrogés dans leur village d'origine ou à Dakar, 90 % sont salariés et bénéficient de congés payés dont la durée en accord avec leur employeur a été augmentée pour 20 % d'entre eux.; les 10 % restant se déclarent tout à fait optimistes quant à la perspective de retrouver un emploi de manoeuvre. Ainsi, paradoxalement, ces migrants qui ont accompli en moyenne 2,8 migrations dont la durée totale est de 9,6 ans ne pensent pas être menacés par le chômage. Leur temps de visite était de trois mois à la suite d'une précédente migration de 29 mois en moyenne.

Leurs emplois étaient ceux de manoeuvre (35 %), d'ouvrier spécialisé (57 %) et d'employé de la marine marchande (35 %). Emploi qu'il exerçaient pour les deux tiers d'entre eux à Marseille ou dans la Région Parisienne (répartition égale), et pour le dernier tiers, moitié à Lille, moitié à Grenoble. Cette localisation spécifique et en particulier les installations à Marseille, s'explique par l'histoire des flux migratoires de la région et le nombre d'anciens navigateurs ayant principalement comme port d'attache Marseille.

(1) Une enquête de l'OMVS menée par Bernard Cissoko auprès de 180 émigrés dont 98 % étaient soninke, indique un salaire mensuel moyen et un volume d'épargne envoyée très similaires, respectivement de 140.005 CFA et de 23.400 CFA. L'épargne rapportée, tout en étant signalée, n'est pas calculée.

• Au niveau régional, l'importance de l'épargne rapatriée place la zone d'implantation soninke sénégalaise dans une position privilégiée par rapport à la zone d'implantation halpulaar : elle permet à la fois un niveau de vie supérieur et de jeter les bases d'une accumulation importante, surtout sous forme d'investissements immobiliers et de cheptel.

- Pour la zone d'implantation soninke, les revenus migratoires rapatriés (1er août 1977-31 juillet 1978) sont estimés à 3,7 milliards de CFA dont 3,3 milliards en provenance de la France. Cette estimation a été faite en tenant compte de la répartition de l'épargne (1) et grâce à un relevé de l'épargne envoyée sous forme de mandat au cours de la période considérée (2) : le total des mandats représentait une somme de 1,6 milliard de CFA dont 1,48 en provenance de la France. En comparant ces chiffres avec l'estimation de la production intérieure brute du secteur primaire de l'ensemble de la rive gauche du fleuve, 10 milliards en 1975 (10 milliards en 1975 (3)), on comprend l'importance économique de cette épargne rapatriée.

- La position privilégiée de la zone soninke, par rapport à la zone halpulaar, en matière de revenus migratoires s'explique par son type de migration, déjà ancienne et à très forte majorité dirigée vers la France, ce qui implique une stabilité et un niveau moyen de salaire plus élevé qui se répercute sur l'épargne (4).

(1) Répartition de l'épargne rapatriée. Tableau page 158.

(2) Relevés effectués et analysés par J.L. Boutillier. Cf. - Note sur les revenus des migrations internationales- Doc. inédit. Septembre 1978. La zone soninke correspond ici aux bureaux de poste de Kidira, Bakel, Dembankane et Seme.

Cf. Annexe page 161 : Montant et provenance des mandats de Dagana à Kidira (du 1/8/77 au 31/7/78).

(3) Estimation de l'étude SCET-SAED - Programme d'action à court et moyen terme. Vol. 3 page 52.

(4) Cf. Montant moyen du mandat par zone. Annexe page 162.

A titre d'exemple, l'ensemble de la zone halpulaar, de Dagona à Kanel, a un niveau d'épargne envoyée sous forme de mandat qui reste inférieur à celui de la zone soninke ; la différence étant encore plus nette si l'on distingue la zone halpulaar aval (de Dagona à Salde), où la plupart des migrations s'effectue à Dakar, de la zone halpulaar amont (de Thilogne à Kanel), où les lieux de migration sont plus diversifiés (en particulier vers les pays d'Afrique occidentale) que dans la zone soninke (1).

L'inégalité entre les différentes zones (soninke, halpulaar amont et aval) est encore plus accentuée si l'on rapporte les revenus migratoires annuels au nombre d'habitant. Ainsi par exemple, ces derniers seraient quatre fois plus élevés pour la zone soninke que halpulaar amont (40.000 CFA contre 10.000 CFA) (2).

- L'évolution actuelle est caractérisée par un ralentissement de la croissance des revenus migratoires qui empruntent par ailleurs d'autres canaux de rapatriement (importance accrue des virements bancaires).

L'amélioration des flux migratoires à partir de 1958 explique la très forte croissance de l'épargne rapatriée jusqu'à ces dernières années (3). Cependant, les mesures de blocage des flux d'immigration de travailleurs en provenance d'Afrique Noire, prises en 1975, ont déjà des effets sur la croissance des revenus migratoires. Même si la société soninke a la capacité de réorienter les flux migratoires vers certains pays d'Afrique occidentale et arabes (4), quand on connaît l'importance de ces revenus pour l'économie locale, on se doute de l'impact qu'aurait l'absence de renouvellement rapide des flux migratoires.

(1) Cf. Montant et provenance des mandats par zone. Annexe page 162.

(2) Estimation de J.L. Boutillier Cf. - Note sur les revenus des migrations internationales-. Doc. inédit. Septembre 1978.

(3) Etude CINAM-SERESA - Analyse de la sous-zone sarakole - page 3-3 (8).

(4) J.L. Boutillier montre la faiblesse de l'accroissement de l'épargne envoyée de France pour l'ensemble de la zone : elle est de l'ordre de 6 % par an entre 1975 et 1978. Par contre celle en provenance d'Afrique Occidentale croît beaucoup plus vite, ce qui manifeste la reconversion des flux migratoires - Note sur les revenus des migrations internationales, Doc. inédit, sept. 78.

§ Utilisation de l'épargne rapatriée

• La distinction entre épargne envoyée et épargne rapportée reflète à la fois des modalités de rapatriement différentes et une allocation différente de ces revenus migratoires : alors que l'épargne envoyée sous forme de mandats sera dans sa plus grande part consommée collectivement, l'épargne rapportée servira avant tout à une accumulation individualisée.

- En effet des instructions accompagnent le plus souvent les mandats ; elles révèlent que les sommes concernées sont destinées avant tout à la consommation du kore (1). La plus grande part, gérée par le kagumme sera destinée à l'achat de vivres, bien qu'un résidu puisse être utilisé à l'achat de cheptel ou à l'entretien de l'habitat commun. C'est la part touchée par les femmes et les parents qui sera principalement thésaurisée sous forme de bijoux en or ou investie dans le petit cheptel.

Tableau 3.11: Distribution de l'épargne envoyée (estimation par mois de migration)

	Valeur	%
Kagumme	13.726	65
Femmes du <u>kore</u>	2.955	14
Parents	2.743	13
Autres	1.676	8

(1) Le phénomène le plus marquant de la distribution de ces revenus est justement la très faible part allouée à des personnes extérieures à la famille (8%) : il est certain que la spéculation opérée sur le dos des migrants de la part de commerçants ou d'hommes de confiance est souvent surestimée. Car si jamais ces derniers sont amenés à toucher un mandat ou un virement, par exemple dans le cas où la gestion du kore leur est confiée, les relations de voisinage ou de parenté ne leur permettent guère d'employer abusivement ces sommes.

- Les revenus migratoires rapportés sous forme de virement bancaire ou par porteur ont une utilisation orientée beaucoup plus vers une accumulation (principalement sous forme de cheptel et surtout d'investissement immobilier), et plus individualisée.

En effet la moitié seulement de ces flux migratoires est à destination du kore : elle sert à l'achat de marchandises, principalement de biens alimentaires et de vêtements le plus souvent achetés à Dakar et pour lesquels il est quelquefois affecté un moyen de transport de Dakar par un groupe de migrants.

L'autre moitié est destinée à la fois aux parents et alliés du migrant qui bénéficient de ses largesses sous forme de cadeaux, aux cotisations villageoises et au migrant lui-même (1).

Ce dernier achètera du cheptel, améliorera l'habitat commun mais surtout disposera d'une épargne placée à Dakar, provisoirement soustraite au milieu socio-économique. Ces dépôts dakarois très importants (c'est la principale utilisation de l'épargne rapportée après les achats de marchandises) seront destinés par ordre d'importance aux investissements immobiliers à Dakar, à un futur mariage et au retour en France (2). Mais l'ordre de priorité est inversé car les investissements immobiliers sont généralement le fait de migrants expérimentés déjà bigames.

(1) Ces cotisations sont très importantes. Elles concernent des équipements collectifs aussi bien au village, mosquée, participation à la construction de poste (Dembankane) caisse de secours, qu'à Dakar (aménagement du foyer du village).

(2) Très exceptionnellement ces dépôts peuvent être utilisés à l'achat de matériel agricole. Rappelons que le coût total des mariages observés était compris entre 200.000 et 500.000 CFA.

Tableau 3.12: Usage de l'épargne rapportée (estimation par mois de migration)

Usage	Valeur	%
Achat de marchandises	8.520	32
Epargne placée à Dakar (1)	6.960	26
Habitat local	4.000	25
Cotisations	3.000	13
Achat de cheptel	1.500	6
Cérémonies	1.450	5
Frais généraux	600	2
Bijoux	400	1
Total		100

(1) Ne sont comptabilisés ici que les dépôts à la date de retour du migrant en France.

Annexe 3.13 : Montant et provenance des mandats de Dagana à Kidira
(Données OPT du 1-8-77 au 31-7-78) (1)

	Mandats envoyés de France		Mandats envoyés des pays d'Afrique Occidentales de la zone Franc	
	Nombre de Mandats	Sommes envoyées	Nombre de Mandats	Sommes envoyées
Kidira	8.476	356.760.000	477	23.119.000
Bakel	16.270	717.991.000	1.152	48.084.000
Seme	3.771	173.228.000	1.214	53.310.000
Dembankane	5.003	236.798.000	69	1.593.000
Kanel	6.352	231.502.000	1.587	53.330.000
Matam	13.119	485.182.000	5.686	215.555.000
Thilogne	3.407	108.430.000	1.385	34.739.000
Salde	326	7.248.000	91	1.433.000
Cascas	597	14.344.000	133	1.963.000
Aéré Lao	636	20.298.000	504	12.023.000
NDioum	516	13.320.000	629	15.564.000
Podor	1.196	31.067.000	563	12.472.000
Dagana	291	7.000.000	652	23.288.000
TOTAL	59.960	2.403.168.000	14.142	496.413.000

Annexe 3.14 : Montant et provenance des mandats par zone (1)

	Mandats en provenance de France		Mandats en provenance d'Afrique Occidentale		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Région Soninke	33.520	1.485.000.000	2.912	126.000.000	36.432	1.611.000.000
Région Toucouleur Amont	22.878	825.000.000	8.658	304.000.000	31.536	1.129.000.000
Région Toucouleur Aval	3.562	93.000.000	2.572	67.000.000	6.134	160.000.000

Annexe 3.15 : Montant moyen du mandat en provance (2)

	De France	D'Afrique Occidentale
Région Soninke	44.300	43.300
Région Toucouleur Amont	36.100	35.100
Région Toucouleur Aval	26.100	26.050

(1) Calcul effectué par J.L. Boutillier. Doc. inédit. Sept. 78.

CONCLUSION

• La spécialisation de la région comme réservoir de main-d'oeuvre fut l'oeuvre du colonisateur qui se servit de moyens coercitifs (impôt, travail forcé) pour obtenir ce résultat. L'orientation de la main-d'oeuvre soninke correspondait aux besoins évolutifs de la colonie : dans un premier temps elle permettait la mise en place d'infrastructures telles que le télégraphe de Bakel ou la construction du Dakar-Niger, puis le développement de la culture de l'arachide dans le bassin arachidier (navétanat) et enfin la satisfaction des besoins en main-d'oeuvre de l'industrie métropolitaine.

Cependant, l'abandon de la région pendant de longues périodes de la majeure partie de la population active a été le meilleur garant du maintien de l'ordre social. En effet, le résultat des diverses migrations est la préservation relative de l'organisation socio-économique ainsi que l'attestent la reproduction dégradée des rapports sociaux traditionnels, le maintien des règles d'appropriation foncière et de la faible productivité du travail ; cet état de préservation satisfaisant à la fois les bénéficiaires de la migration et les détenteurs du pouvoir dans la société d'origine des migrants.

- En effet l'émigration induisait un transfert gratuit d'une force de travail produite par la société d'origine, transfert matérialisé par la valeur marchande des subsistances investies par les ascendants de l'émigrant ou consommées par celui-ci en période d'inemploi ou de retraite. Les bas salaires et les contrats de travail particulièrement désavantageux ont longtemps permis aux employeurs métropolitains des bénéfices que l'on peut estimer aux salaires indirects (1) qui n'étaient pas versés (puisque'il s'agissait de migrants "célibataires") et aux différences de salaires entre nationaux et immigrants soninke. La condition de ces bénéfices était la préservation de l'économie d'origine sur laquelle pouvaient se reposer les migrants.

(1) Le salaire indirect représente la fraction du produit social nécessaire à l'entretien et à la reproduction de la force de travail (cf. C. Meillassoux. "Femmes, Greniers, Capitaux" page 155).

- Le désir de statu quo de la part des autorités administratives coloniales puis nationales a été exprimé par leur faible immixtion dans l'organisation socio-économique régionale. Les aînés des lignages nobles ont sauvegardé leur pouvoir malgré l'abolition de l'esclavage, en regrettant l'accès à la terre, l'organisation de la migration (1) et la reproduction physique des individus qui nécessitait de la part des postulants le versement de dots élevés.

• Le raptatriement de revenus migratoires, déjà important il y a vingt ans, concrétise l'extraversion de l'économie locale : le rapport défavorable actifs/inactifs, doublé d'une période de sécheresse, ne permet plus l'auto-suffisance alimentaire, d'autant plus qu'un nouveau type de consommation reflétant une amélioration du niveau de vie, par rapport à des régions limitrophes qui ne connaissent pas ce type de migration, s'est développé grâce aux revenus migratoires. En effet l'amélioration de la condition salariale des immigrés et l'accélération des flux migratoires, de la fin des années 1950 jusqu'au début des années 1970, ont permis outre l'introduction d'un nouveau type de consommation, le dégagement d'une épargne qui a permis de jeter les bases d'une accumulation.

L'emploi de ces revenus reflète d'une part la force de l'idéologie dominante qui permet la dissolution partielle du pouvoir monétaire des migrants, sous forme de dépenses ostentatoires, mais également le développement de nouvelles normes d'emploi de ces sommes que révèlent les investissements immobiliers.

En définitive la migration n'a induit que des modifications dans l'organisation de la production, de la consommation et de l'accumulation.

Or, depuis quatre ans, un processus de transformation du système de production, par le développement de la culture irriguée, et du mode de migration, par son blocage à destination de la France, s'impose progressivement à la société soninke du Gadyaga.

(1) Cf. Les travaux de M. Samuel sur l'organisation des départs de migrants et des foyers soninke.

. Dans quelle mesure les modifications intervenues dans l'organisation sociale vont-elles se radicaliser à la suite de ces transformations ?

- Le blocage de l'émigration à destination de la France ne peut que renforcer l'état de dépendance mutuelle des migrants et de l'économie villageoise. En effet le tarissement de la migration implique un effort de solidarité supplémentaire de la part des actuels migrants vis à vis de leurs familles et des futures migrants dont l'entretien coûte cher. L'appropriation individualisée d'une partie de l'épargne aura tendance à se réduire, au contraire de celle qui sera socialisée au niveau lignager ou villageois.

- C'est l'introduction de l'irrigation qui induira les transformations les plus importantes en élargissant le domaine foncier et ainsi en permettant à certains paysans l'accès au moyen de production fondamental qu'est la terre.

En effet, les formes d'organisation et de gestion des périmètres irrigués de la région de Bakel et de Matam s'opposent à celles ayant trait à l'ensemble des terres habituellement cultivées.

Le mode d'attribution des parcelles, imposé par la société de développement (SAED) induit un partage le plus souvent égalitaire entre les paysans et permet de passer outre aux modes habituels d'attribution des terres.

Quant à la gestion du périmètre, elle est le fait d'un bureau élu par l'ensemble des attributaires qui fait appliquer les clauses du contrat entre le groupement de producteurs qu'il personnifie et la SAED. Il y a souvent inadéquation entre cet organe de gestion et la hiérarchie traditionnelle, d'autant plus que ce seront les paysans sans droits de culture affirmés, en particulier sur les terrains de waalo, qui formeront le plus gros contingent d'attributaires (1).

(1) Enquête Mouderi : ORSTOM. 1978-79.

La nouveauté des périmètres (1) et l'absence d'une étude systémagique ne permettent pas de conclure quant aux nouveaux rapports de production qui s'établissent lors des mises en culture. Néanmoins des résultats partiels font apparaître d'une part le développement d'un salariat important (main d'oeuvre malienne) permis par les rendements obtenus et une forte productivité du travail (comparativement au système de production traditionnel) et d'autre part le dépérissement des solidarités qui s'exercent traditionnellement, lors des mises en culture, à la suite de relations de parenté, de dépendance ou de clientèle. Ce dépérissement se fait au profit d'une individualisation, qui s'accroît et qui est volontaire, comme l'indique la réduction d'année en année des champs collectifs irrigués (2).

. Au niveau de l'économie régionale, le développement de l'irrigation a pour fonction une réduction du processus d'extraversion de l'économie, en assurant une auto-suffisance en riz et une fixation de la force de travail. Il entraîne l'insertion dans un circuit marchand de l'agriculture locale avec les conséquences induites sur les rapports de production (individualisation du procès de travail, salariat) mais également une forme d'autogestion paysanne, fortement défendue par les paysans soninke groupé au sein d'une Fédération, qui reste à l'heure actuelle très fortement subventionnée (3).

(1) Le premier périmètre de la zone de Bakel a fonctionné en 1974. A la mi 1979, 350 hectares étaient cultivés en irrigué dans le département de Bakel (superficies exploitées en hivernage et en contre-saison).

(2) Enquête Moudéri, ORSTOM, 1978-79. En effet il est prévu dans les clauses du contrat du département de Bakel une superficie cultivée en champ collectif égale à 30 % de l'ensemble de la superficie du périmètre.

(3) Pour les petits périmètres, la SAED assure une subvention par saison culturale de 60.000 Frs à l'hectare, soit 60 % du coût réel. Rapport SICAI. La subvention s'applique en plus à la commercialisation du produit.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

- AMIN (S) : "A quoi sert la réflexion sur les sociétés précapitalistes" IDEP, Novembre 1976.
- ADAMS (A) : Le long voyage des gens du fleuve, Paris, Maspéro 1977.
- BAROU (J) : Travailleurs africains en France, Presses Universitaires de Grenoble 1978.
- BATHILY (A) : "La Conquête Française du Haut Fleuve" in Bull. IFAN série B. tome XXXIV. Janv. 1972 n° 1.
"L'ancien royaume soninke du Gadyaga" in Bull. IFAN série B. tome XXXI, Janv. 1969 n° 1.
- BATHILY (A) & MEILLASSOUX (C) : Lexique soninke-français. CIAD. 1976.
- BATHILY (I) : "Bakel sous les cendres de l'oubli" éd. A. Bathily Bull. IFAN, série B., XXXI janv. 1969 n° 1.
- BRADLEY (P), RAYNAUT (C) & TORREALBA (J) : Le Guidimakha Mauritanien. War on want, Londres 1977.
- BOUCHE (D) : Les villages de liberté en Afrique Noire française. Mouton, Paris. 1968.
- BOUTILLIER (J.L.), CANTRELLE (P), CAUSSE (J.), LAURENT (C.) & NDOYE (TH.) : La Moyenne Vallée du Sénégal. P.U.F. Paris 1962.
- CHARMES (J) : "De l'ostentation à l'accumulation..." in Travaux et Documents de l'ORSTOM n° 64 1977.
- CINAM-SERESA : "Analyse de la sous-zone sarakole" in Le Fleuve. 2^{ème} partie. 1960.

- CURTIN (P.D.) : Economic Change in Precolonial Africa. The University Wisconsin Press. 1975.
- DELAUNAY (D) : "Migrations et pénétration de l'économie marchande. le Waalo, Dakar, ORSTOM, 1976.
- Ecole Nationale d'Economie Appliquée : "Rapports de synthèse sur les villages de Balou et Gande". 1975.
- FRESSON (S) : "La participation paysanne sur les périmètres villageois d'irrigation de la région de Matam au Sénégal". Rapport O.C.D.E. Centre de développement.
- HAMES (C) : "Quelques livres d'anthropologues sur les soninke" in : Revue Française de Sociologie (page 295 à 298). Vol. XIX, n° 2, 1978.
- KANE (P) : "Analyse comparative du phénomène migratoire dans deux zones du Sénégal Basse Casamance et Haut Fleuve. Direction de la Statistique - Dakar.
- KANE (F) & LERICOLLAIS (A) : "L'émigration en pays soninke". Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines, Vol. 12, n° 2, 1975.
- LE PORS (A) : Immigration et développement économique et social. La documentation française. 1977.
- M'BOW (A.M.) : "Enquête préliminaire sur le village de Dembankane". Education de base. Dakar, 1954.
- MEILLASSOUX (C) : "Correspondence" in Economy and society. Vol VII, n° 3, August 1978 (page 321 à 331).
- MEILLASSOUX (C) : Femmes, greniers, capitaux. Maspéro. Paris 1975.
- MEILLASSOUX (C) : L'esclavage en Afrique précoloniale. Maspéro. Paris 1975.

- MEILLASSOUX (C) : Terrains et théories Anthropos. Paris 1977.
- MINVIELLE (J.P.) : "Migrations et économies villageoises dans la vallée du Sénégal. ORSTOM, Dakar, 1976.
- MONTEIL (C) : "Fin de siècle à Medine". Bull. IFAN, série B, XXVIII, Janv. - avril 1966 n° 1-2.
- O.M.V.S. : Etude socio-économique.: Août 1979.
- POLLET (E) & WINIER (G) : La société soninke - Dyahunu (Mali). Institut Sociologique, Bruxelles, 1971.
- REBOUL (C) : "Mode de production et systèmes de culture et d'élevage" in Economie rurale. Mars-Avril 1976.
- REY (P.P.) : "Sur le mode de production". Centre d'Etude et de Recherche marxistes. Mai 1979.
- SAINT-PERE (J.H.) : Les Sarakole du Guidimakha. Larose. Paris 1925.
- SAMUEL (M) : Le prolétariat africain noir en France. Maspéro. 1978.
- SANTOIR (C) : "Les sociétés pastorales du Sénégal face à la sécheresse" ORSTOM, Dakar, 1979.
- TOUPET (Ch) : "Etude du milieu physique du massif de l'Assaba. Introduction à la mise en valeur d'une région sahélienne". Initiations et études africaines. 1966. I.F.A.N.
- WEIGEL (J.Y.) : "Economies rurales et migrations de la région de Waounde". ORSTOM, Dakar, Mai 1978.

Thèses

- BATHILY (A) : "Imperialism and colonial expansion in Senegal in the nineteenth century with particular reference to the economic, social and political developments of the kingdom of Gadyaga (Galam)".
Ph. D. University of Birmingham, 1975.
- KANE (A) : "Matam et sa région". doct. 3ème cycle. Dakar. 1977.
- SAMUEL (N) : "Les migrations soninke vers la France". Paris 1975.

Archives

ANS	2 G 3. 64	ANS	2 G 8 46
ANS	2 G 4. 52	ANS	2 G 9 48
ANS	2 G 6. 34	ANS	2 G 10 45
ANS	2 G 21.25 (1)	ANS	2 G 11 39 62 à 64
ANS	2 G 22.32 (1)	ANS	2 G 12 45 (3) 58
ANS	2 G 26.45 (1)	ANS	2 G 13 46 (6) 51
ANS	2 G 27.65	ANS	2 G 14 40 (6) 51
ANS	2 G 29.77	ANS	2 G 15 28 (6) 35
ANS	2 G 30.70	ANS	2 G 16 25 (5) 33
ANS	2 G 31.62	ANS	2 G 17 24 (6) 30
ANS	2 G 32.80 82	ANS	2 G 18 20 (5) 27
ANS	2 G 34.71 (1 bis)		
ANS	2 G 35.71 (1)		

TABLE DES MATIERES

	Pages
Avant-propos	2-4
Introduction	5-17
Chapitre I : <u>Le mode de migration soninke</u>	18-49
A) <u>Présentation historique</u>	19-28
1) <u>Introduction historique : évolution des rapports marchands jusqu'au XIX^e</u>	19-21
2) <u>Institution de l'impôt et migrations modernes.</u>	21-23
3) <u>Déclin de l'économie locale et évolution des flux migratoires.</u>	23-26
B) <u>Analyse quantitative</u>	30-49
1) <u>Données générales</u>	30-32
2) <u>Données comparatives</u>	33-37
§ <u>Danga</u>	
§ <u>Région de Kayes</u>	
3) <u>Etude quantitative d'une migration soninke</u>	38-47
§ <u>Prélèvement dans la population active et incidences.</u>	
§ <u>Age du migrant et date du premier départ.</u>	
§ <u>Durée de la migration</u>	
4) <u>Evolution récente</u>	47-49

Chapitre II :	<u>Le système de production soninke</u>	50-131
A.	<u>Les contraintes écologiques de la mise en culture</u>	51-67.
1)	<u>Les contraintes hydro-pluviométriques</u>	52-57
	§ <u>Contraintes pluviométriques</u>	
	§ <u>Contraintes hydrologiques</u>	
2)	<u>Les contraintes géomorphologiques et topographiques</u>	58-63
B.	<u>L'emploi de la force de travail</u>	68-104
1)	<u>Les entités de production</u>	72-82
	§ <u>Définition</u>	
	§ <u>Evolution</u>	
	§ <u>Composition</u>	
2)	<u>La pénurie de force de travail et les superficies cultivées.</u>	83-90
	§ <u>La pénurie de force de travail</u>	
	§ <u>Les superficies cultivées</u>	
3)	<u>La concurrence entre les deux types de culture</u>	91-104
	§ <u>Techniques et opérations culturales</u>	
	§ <u>Chronologie des opérations culturales</u>	
	§ <u>Analyse quantitatives de l'emploi de travail</u>	

C. <u>Organisation foncière et rapports de production</u>	105-131
1) <u>Organisation foncière</u>	105-117
§ <u>Maîtrise de la terre</u>	
§ <u>Dévolution de l'usage de la terre</u>	
2) <u>Rapports de production</u>	118-131
§ <u>Rapports de production aînés-cadets</u>	
§ <u>Rapports de production maîtres-captifs</u>	
Chapitre III : <u>Consommation et accumulation</u>	132-162
A. <u>Modalités et niveaux de consommation</u>	133-147
1) <u>L'entité de consommation et de rapports de consommation</u>	134-136
2) <u>Niveaux de consommation</u>	137-145
§ <u>Consommations alimentaires</u>	
§ <u>Autres consommations</u>	
B. <u>Modalités d'accumulation</u>	148-162
1) <u>Modalités d'accumulation</u>	148-152
§ <u>Source de l'accumulation</u>	
§ <u>Entités et unités d'accumulation</u>	
2) <u>Niveaux d'accumulation</u>	153-160
§ <u>Montant de l'épargne rapatriée</u>	
§ <u>Utilisation de l'épargne rapatriée</u>	
Conclusion	163-167
Bibliographie	168-171

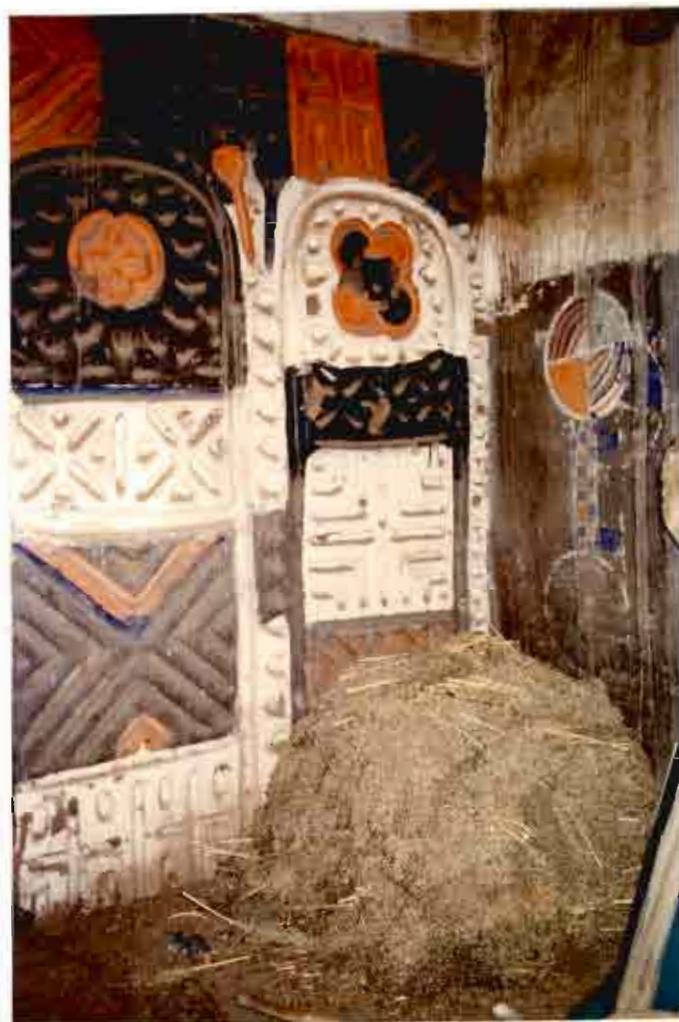
Vues d'ensemble de Bakel



Façade de Waounde



Intérieur de maison (Waounde)



Photos : P. Dujarric